

L'affaire
de A à Z

GRÉGORY

A quand la vérité ?



édition 
L'EST RÉPUBLICAIN



AVANT-PROPOS



La maison du drame « A vendre »



POURQUOI ce numéro spécial ? Pour ses auteurs, l'affaire Villemin s'inscrit-elle tragiquement, douloureusement, comme celle du siècle ?

Peut-être. Ou peut-être que non. L'important est ailleurs. Depuis plus d'un an, le dérisoire rejoint le tragique, l'odieux égale le misérable; et lorsque le public transforme ce dossier en exutoire, il rejette son miroir.

Triste, cette affaire, elle l'est. Mais pas seulement pour ses cadavres, pour ses mobiles ou pour ses ombres pitoyables. Triste elle le reste au nom de la dignité humaine; qu'elle a souvent égratignée, parfois violée, presque toujours ignorée.

L'affaire Villemin fait songer à la mer.

Soudain agitée au point de tout balayer. Puis paisiblement ou dangereusement étale. Mais jamais la même, feuilleton dallas-dynastien toujours recommencé.

Comme les vagues, ce dossier s'est laissé ouvrir, forcer, mais comme elles, il s'est révélé douloureux à l'inexpérience et jamais maîtrisé.

Comme sur la plage, c'est le spectacle de l'écume qui séduit. Mais c'est la boue qui a laissé des traces. Indélébiles; plaies impossibles à cicatriser chez les victimes transformées en bourreaux, noirs soupçons sur la justice, la police ou la gendarmerie longtemps impuissantes (que de temps perdu !) autant qu'indécents (et le secret de l'instruction ! et le respect du présumé innocent !).

Enfin, cette affaire ne révèle-t-elle point, comme la mer, tout à la fois, ventre de l'humanité, miroir de l'âme et à jamais réellement impénétrable ?

P. C.

Ce numéro spécial a été conçu par Pascal CHIPOT

et réalisé par :

Lionel RAUX pour les textes

Claude BARDOT, Michel BEKHIRA, Patrick BRUMENT, Dominique CHARTON, Roger CLAUDIN, Michel FRITSCH, Jacques GLORY, Vincent HOPE, Dominique JACOVIDES, Claude JACQUINAU, Serge LALISSE, Jacques LAURENT, Pierre MATHIS, Robert MESSENET, Pascal NAJEAN et Patrice SAUCOURT pour les photos

Jérôme ESTRADA pour la maquettisation
et Maguy RENAULT pour la documentation

Edité par

édition 
L'EST REPUBLICAIN

Imprimé sur les presses offset de l'Ardennais
36, cours Briand - CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Directeur de l'imprimerie : Pierre DIDRY

Rue Théophraste-Renaudot
NANCY-HOUEMONT
54185 HEILLECOURT CEDEX
83.56.80.54 poste 2287



Une tragédie de notre temps

O N a d'abord parlé, à propos de l'affaire Grégory, d'un « *drame paysan* », avant de s'apercevoir qu'aucun de ses acteurs n'appartenait au monde de la terre, puis d'un « *mystère moyen-âgeux* », comme si l'existence d'un « corbeau » dans un village suffisait à y ressusciter tout un passé de sorcellerie ; puis encore d'une « *tragédie grecque* », en raison de cette « haine longuement macérée, cuite et recuite », selon la saisissante formule de maître Garaud ; et, enfin, d'une « *tragédie classique* », tant que les unités de temps, de lieu et d'action y ont été respectées.

Mais, au fil des mois, des coups de théâtre et des renversements de situation, tous ces cadres conventionnels ont éclaté et force est, aujourd'hui, de reconnaître que l'on se trouve, tout simplement, en présence d'une tragédie de notre temps, l'une des plus grandes sans doute.

L'affirmation peut surprendre et même choquer alors que, chaque jour, journaux, radios et télévisions nous livrent les récits et les images d'hommes, de femmes et d'enfants succombant par milliers aux affres de la faim, des cataclysmes ou de la dictature aux quatre coins du monde.

La mort de Grégory n'a-t-elle pas été finalement plus douce que celle de la petite Colombienne agonisant dans sa gangue de boue, d'un petit Ethiopien réduit à manger la vermine qui couvre son corps squelettique, d'un petit Cambodgien sur un « *Boat People* », à la dérive ou, tout simplement, de l'un de ces milliers de petits Français victimes des sévices de parents monstrueux et dont ni la police, ni la justice, ni la presse ne parleront jamais, pour la terrible raison qu'elles n'en sauront jamais rien ?

Si Grégory nous interpelle (pour employer un mot très galvaudé actuellement mais particulièrement juste en la circonstance) tant, du fond de sa tombe, c'est bien évidemment, et ce serait une monstrueuse hypocrisie de vouloir le nier, parce que le plus affreux des soupçons continue de peser sur la seule personne qui devrait en être à l'abri : sa mère.

Victime d'un père alcoolique, d'un rôdeur sadique, ou même d'un maître-chanteur affolé, le malheureux enfant aurait sans doute aussi défrayé en son temps la triste chronique des faits divers, mais nous aurions déjà oublié jusqu'à son prénom parce qu'hélas, d'autres l'auraient suivi dans ce long martyrologe et supplanté dans nos oubliées mémoires.

Mais la mère...

« La mère ? Vous n'y pensez pas ! »

On a beaucoup ironisé sur la « naïveté » du capitaine de gendarmerie s'écriant, alors que les premiers soupçons commençaient à s'abattre sur elle : « *La mère ? Vous n'y pensez pas !* »

Mais qui peut, aujourd'hui encore, dire en conscience qu'il n'a pas eu, et qu'il n'a pas toujours en son for intérieur, le même réflexe dicté par un ancestral respect du sein maternel, basé de toutes les religions ?

Nous ignorons, bien entendu, au moment où nous écrivons ces lignes, quel sera l'épilogue judiciaire de l'affaire Grégory. Mais, au risque de scandaliser certains, nous n'hésitons pas à affirmer que le plus grave a déjà été commis car ce n'était peut-être pas qu'elle soit coupable mais qu'elle puisse être suspectée.

Certes, Christine Villemin n'est pas la femme de César ; elle représente même, à la limite de la caricature, l'image de la petite Française moyenne, mariée jeune, travaillant à mi-temps, lisant des romans d'amour à l'eau de rose et rêvant de vacances sur la Côte d'Azur.

Mais c'est justement pour tout cela, parce que, quelle que soit l'issue de l'enquête, elle ne sera jamais conforme à l'idée que l'on se fait des grandes criminelles, étonnantes, empoisonneuses ou autres, qu'elle n'avait pas le droit d'être soupçonnée.

Christine Villemin inculpée, c'est toute l'institution maternelle qui vacille ; c'est la terrible révélation pour tous les jeunes pères de famille de France que la femme qui dort paisiblement à leur côté pourrait, elle aussi, être capable de tuer l'enfant de leur amour.

Et puis, il y a d'autres institutions qui, toujours, répétons-le, quel que soit le dénouement de l'enquête, en sorti-

ront ébranlées à jamais : la gendarmerie, la police, la justice. On a beau dire, avec un terrible mélange d'exaspération et de commisération, qu'« *elles font ce qu'elles peuvent* », leur impuissance à mettre un point final à ce douloureux chapitre de notre histoire criminelle ne rehausse pas leur prestige déjà bien entamé par les affaires auxquelles on compare justement déjà volontiers celle de Lépanges : Dominici, Marie Besnard, le mage de Marsal, Bruay-en-Artois...

Et tout ceci parce qu'un monstre a voulu que la mort de Grégory ne puisse pas passer pour un accident.

Car, on ne se lassera jamais de le répéter, rien n'aurait été plus facile : sans les liens, sans le bonnet rabattu sur le visage, sans le coup de téléphone à Michel et, surtout, sans la lettre aux parents, avec cachet de la poste faisant foi, c'est cette thèse qui aurait forcément été adoptée au bout de quelques jours par les gendarmes, non pas parce qu'ils auraient mal fait leur travail mais parce qu'aucune autre n'aurait effectivement résisté à une analyse raisonnable.

Goya aurait aimé

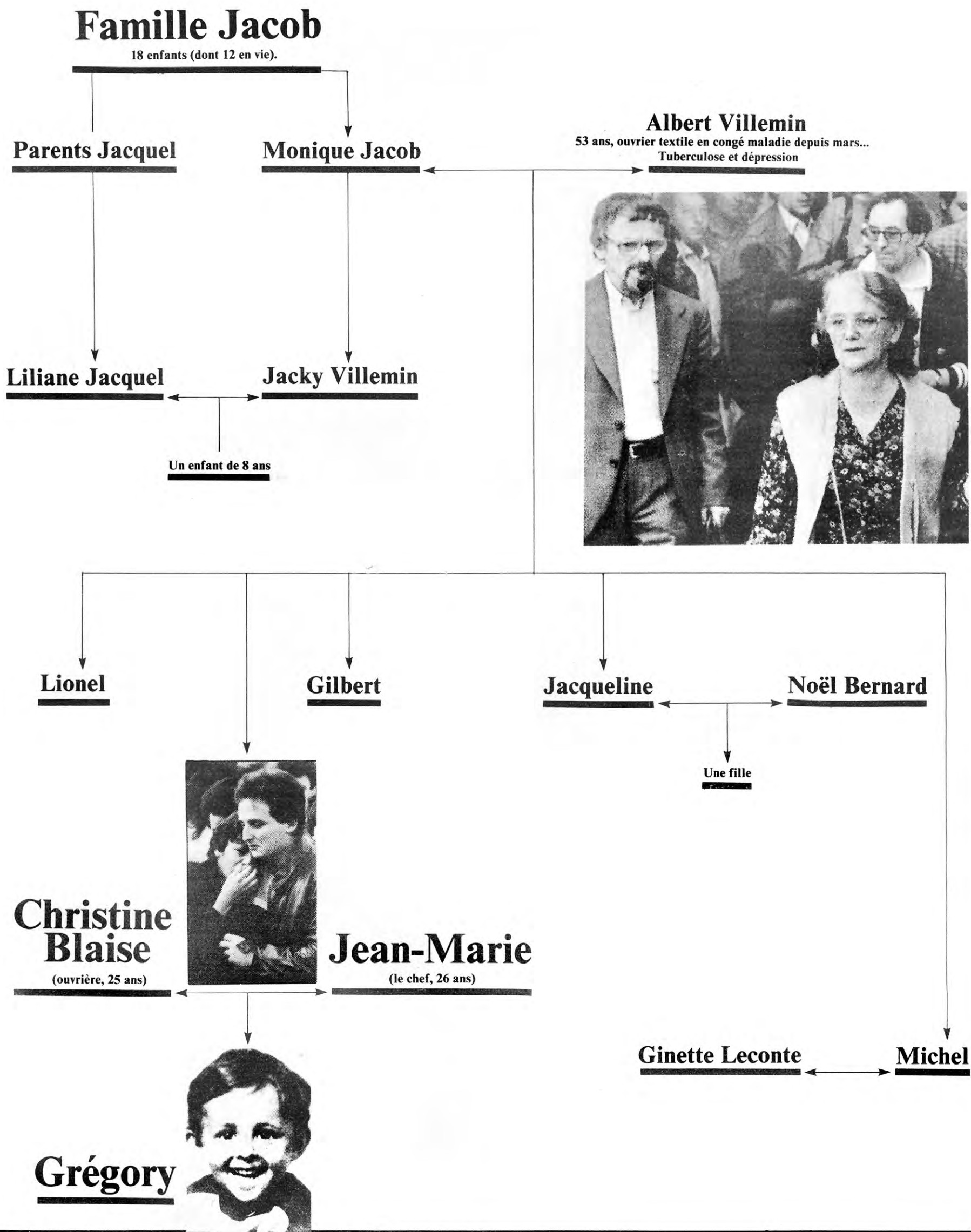
C'est uniquement (et ce n'est certes pas rassurant quand on pense au nombre d'affaires « *classées* ») la diabolique volonté de l'assassin de revendiquer son crime qui a créé « l'affaire ».

Depuis, ce qui se serait, sans elle, résumé à quelques lignes apitoyées dans la rubrique locale des quotidiens régionaux a envahi les médias du monde entier, fait la « une » des magazines, l'ouverture des journaux radio et télé.

Des dizaines de noms de personnes inconnues la veille et de lieux ignorés de tous, de rendez-vous « *décisifs* » et de déclarations « *capitales* » sont venus grossir le flot torrentiel de cette immense et terrible fresque qu'un Goya aurait certainement aimé peindre et dont nous nous contenterons ici de broser les principaux décors, de situer les personnages essentiels, de rappeler les dates marquantes et de citer quelques répliques dont les auteurs auront sans doute parfois un peu de réticence à endosser la paternité aujourd'hui.



La famille de Grégory





Les personnages

LE foisonnement des personnages est tel que la seule chance de s'y retrouver est de les classer au départ par grandes catégories.

Il y a, tout d'abord, les familles (Villemin, Blaise, Jacob, Bolle), puis les enquêteurs (les gendarmes de Bruyères, d'Epinal et de Nancy ; les policiers du SRPJ), les magistrats (d'Epinal et de Nancy), les avocats (treize au total) et enfin, les experts (en médecine légale, en écriture, en chimie, en audiométrie), sans compter un certain nombre de personnalités ne relevant d'aucune de ces catégories mais étant intervenues à des titres divers dans l'affaire : élus, prêtres, écrivains...

Les familles

Commençons, bien évidemment, par la famille Villemin.

Lorsque Albert Villemin épouse Monique Jacob, celle-ci a déjà un fils, Jacky, qu'il reconnaît, lui permettant ainsi de porter son nom, mais ne pouvant empêcher certains de le harceler et de le traiter de « *bâtard* ».

Viendront ensuite, dans l'ordre : Jean-Marie, Jacqueline, Michel, Gilbert et Lionel. Jean-Marie épousera Christine Blaise, l'un des quatre enfants de Gilberte Chatel, et leur premier fils, Grégory, naîtra le 24 août 1980.

Monique Jacob avait six frères et cinq sœurs : l'une d'elles, Thérèse, épouse de Marcel Laroche, décéda en mettant au monde son premier enfant, Bernard. Pratiquement élevé par sa tante, celui-ci épousera Marie-Ange, troisième fille de Lucien, et Jeannine Bolle dont la cadette est Murielle.

Toutes ces grandes familles habitent des villages voisins et s'interpénètrent sans cesse : Michel Villemin épouse la sœur de l'ancien fiancé de Jacqueline, tué dans un accident ; Félix Mathieu, beau-frère de Lucien Bolle, se remariera, après son veuvage avec Gilberte Chatel lorsque celle-ci se retrouvera elle-même veuve du père de Christine...

Les enquêteurs

Tout d'abord les gendarmes de la brigade de Bruyères (adjudant Lamirand), de la compagnie d'Epinal (capitaine Sesmat) et de la section des recherches de Nancy (commandant Chailland, promu lieutenant-colonel début 1985).

Puis, à partir d'avril 1985, une petite équipe de quatre inspecteurs de la brigade des stupéfiants de la police judiciaire de Nancy dirigée par le commissaire Andrieux, directeur du SRPJ, et le

commissaire principal Corazzi, chef de la section criminelle.

Les magistrats

Si le juge Lambert est rapidement devenu, à son corps défendant, le magistrat le plus célèbre de France, il ne faut pas minimiser le rôle du procureur de la République d'Epinal, M. Lecomte, ni de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy, notamment de son président M. d'Alteroche, et de son avocat général, M. Renaud.

Le procureur général, M. Descharmes, est lui-même intervenu à plusieurs reprises pour des « *mises au point* ».

Les avocats

Treize avocats auront, au total, défilé dans cette affaire, certains de façon très fugitive, d'autres en prenant place parmi ses principaux protagonistes.

Le premier à entrer en lice fut Me Garaud, partie civile dès le 24 octobre pour les parents de Grégory avec sa collaboratrice, Me Chastant. Leurs représentants sur place seront Me Cousin, du barreau d'Epinal, puis Me Moser, du barreau de Colmar.

Défenseurs de Bernard Laroche du lendemain de son arrestation jusqu'à sa mort et, aujourd'hui, partie civile pour sa veuve, Mes Welzer, du barreau d'Epinal, et Prompt, du barreau de Paris, après une très brève collaboration avec Me Michel, du barreau de Nancy, s'ajoutent les services du nouveau bâtonnier de Paris, Me Stasi.

Lorsque le capitaine Sesmat fera l'objet de vives critiques à propos de son rôle personnel entre la libération et l'assassinat de Bernard Laroche, il prendra contact avec un avocat du barreau d'Epinal, Me Kopf, fait sans précédent dans les annales de la gendarmerie.

Pour se porter partie civile à leur tour, le 12 juillet, les grands-parents, oncles et tantes de Grégory choisiront Me Lombard, entouré de Mes Lagrange, du barreau de Nancy, et Bourdelle, du barreau d'Epinal.

Enfin, dernier arrivé sur cette scène encombrée, Me Teissonnière, du barreau de Bobigny, qui a pris plus spécialement en charge les intérêts de Murielle Bolle.

Les experts

Quatre collèges d'experts en écriture se sont successivement penchés sur l'écriture du « *corbeau* » et les dictées des suspects après le colonel Argoud contacté le premier à titre officieux.

Tout d'abord Mmes Jacquin-Keller,

de Colmar, et Berrichon-Seyden, de Paris, cette dernière étant plus précisément une graphologue. Puis Mme De Ricci et M. Bucquet, tous deux de Paris.

Puis MM. Glenisson et Laufer, également de Paris.

Enfin Mmes Gilles et Petit de Mirbeck, de Paris, et M. Ourliac, de Montpellier. L'autopsie du corps de Grégory a été pratiquée par le professeur De Ren, de Nancy, assisté du docteur Pagel.

Les cordelettes découvertes dans la maison de ses parents ont été analysées par le laboratoire de police scientifique du professeur Ceccaldi et par un laboratoire de Lyon dépendant de la direction centrale de la police judiciaire.

Les cassettes enregistrées du « *corbeau* » ont été soumises à MM. Mamouk, responsable du service audiométrique du laboratoire de la PJ à Paris, et Cantau, chef du laboratoire d'acoustique de l'aéroport d'Orly.

Le tachymètre du car de ramassage scolaire de Christian Claudon a été vérifié par M. Lévy, expert parisien agréé par les Ponts et Chaussées.

Enfin, Jean-Marie et Christine Villemin ont été examinés par deux psychiatres, les docteurs Brion et Leyrier, et deux médico-psychologues, Mme Schweich et M. Dubec. Me Garaud a pris, de son côté, l'initiative personnelle de faire visiter à plusieurs reprises Christine par le docteur Lavoine, médecin-chef des prisons du Nord, expert près la cour d'appel d'Amiens et secrétaire général de la Société française de criminologie.

Divers

Des hommes politiques locaux (dont MM. Seguin, député-maire d'Epinal, et Langloix, conseiller général du canton de Bruyères) sont intervenus publiquement pour défendre leur région qu'ils estimaient diffamée par certains reportages.

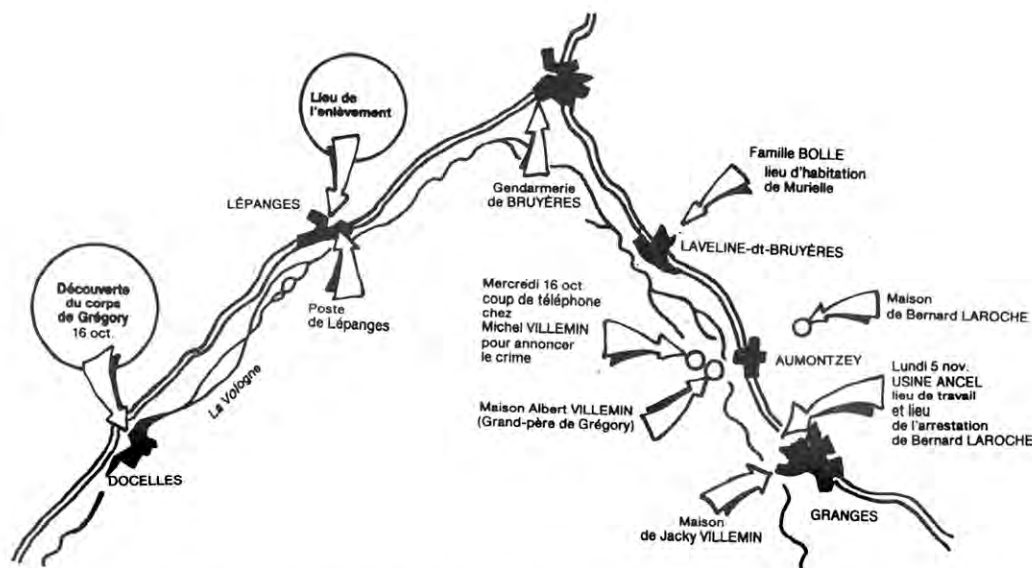
On a vu sortir de leur retraite d'anciens policiers au nom prestigieux (les commissaires Gévaudan et Ottavio) et Frédéric Pottecher, d'autant plus passionné par cette affaire qu'elle se déroule tout près de son Bussang natal.

Des écrivains en renom y sont également allés de leurs épanchements personnels : Marguerite Duras dans « *Libération* », Françoise Mallet-Joris et même Yann Queffelec (prix Goncourt 1985) dans « *Paris Match* ».

L'Eglise n'est pas restée étrangère à ce drame et s'est manifestée à deux reprises par des communiqués appelant à l'apaisement et au pardon.



Les décors



Sur les bords de la Vologne, les différents lieux-clés de l'enquête

LES grands décors de la tragédie se situent essentiellement dans les Vosges, mais des Vosges bien éloignées de la sinistre description qu'en ont faite certains envoyés spéciaux parisiens, sans doute déjà épouvantés à la seule idée de ne plus voir poindre la tour Eiffel à leur horizon. A les en croire, ils se sont brusquement trouvés plongés dans un univers étrange et effrayant, cadre tout trouvé, voire prédestiné, d'un drame hugolien.

Au pied du superbe massif si apprécié des touristes, hiver comme été (Gérardmer, La Bresse, la Schlucht...), la vallée de la Vologne n'a pourtant rien du sombre goulet hanté de terreurs ancestrales évoqué ici et là avec des frémissements dans la plume et dans la voix.

Certes, la crise du textile et le démantèlement de l'empire Boussac ont porté un rude coup à la prospérité de la région, mais sans faire de ces villages les amas de ruines parcourus par de grinçants fantômes qui ont surgi sous tant de plumes enfiévrées.

On notera par la suite que pratiquement tous les protagonistes de l'affaire, bien qu'ayant une moyenne d'âge d'à peine trente ans, ont leur maison et une voiture, parfois deux, ce qui n'est tout de même pas le signe d'un soudain retour à une misère moyenâgeuse.

Comme l'a fort judicieusement rappelé l'un de nos lecteurs, M. Jean-Claude Diedler, de Xamontarupt, « outre l'attrait touristique certain qu'elle offre, la vallée de la Vologne, aux eaux noires, glacées et tumultueuses, arrose une des régions où a commencé à battre le cœur de la France et de l'Europe. Montaigne, lui, ne s'y est pas trompé dans ses « Essais » que je vous invite à relire...

L'entrée sud de la vallée était gardée depuis 1473 par un château appelé le « Château-sur-Perle » car, le saviez-vous, ces eaux noires recelaient un coquillage aux perles très appréciées que ne déda-

gnaient pas les ducs de Lorraine et autres grands de cette époque ».

..

A défaut de perles et de philosophes on trouve aujourd'hui, en remontant la rivière, une succession de villages dont la réputation d'hospitalité ne doit pas être entachée par le fait que leur nom est, depuis ce 16 octobre 1984, et sans doute pour longtemps, attaché au drame :

Docelles, où fut découvert le corps de Grégory ;

Deycimont, où aboutissent les deux routes possibles pour aller de Lépanges à Docelles ;

Lépanges, où habitaient les parents de Grégory, où travaillait sa mère, où il allait à l'école maternelle et où a été postée la lettre revendiquant son enlèvement et son assassinat ;

Bruyères, siège de la brigade de gendarmerie ;

Laveline-devant-Bruyères, où habitent les parents Bolle et leurs enfants encore à leur charge, dont Murielle ;

Aumontzey, avec, à gauche sur les hauteurs, le chalet de Bernard et Marie-Ange Laroche, et à droite, derrière les cités, les pavillons d'Albert et Michel Villemine ;

Petitmont, où Christine s'est retirée chez sa grand-mère depuis l'arrestation de Jean-Marie, ne fait plus partie du département des Vosges mais appartient, géographiquement, tout comme Saverne où le meurtrier de Laroche fut détenu quelque temps, à cette grande zone montagneuse ou, tout au moins, à ses contreforts, comme son nom l'indique d'ailleurs clairement.

Granges-sur-Vologne, lieu de résidence de Jacky Villemine et de ses beaux-parents Jacquel, et d'implantation de l'usine Ancel-Set où travaillait Bernard Laroche et où il fut arrêté le 5 novembre 1984.

Plus haut encore, on arrive à **Gérardmer**, baptisée « la perle des Vosges » et où travaillait Marie-Ange Laroche.

Ce court (à peine trente kilomètres) périple ne donne nullement l'impression à l'automobiliste sans préjugé de traverser une région ravagée par la crise ni hantée par les forces des ténèbres.

..

Toujours dans les Vosges, mais au chef-lieu, cette fois, le palais de justice d'Epinal, entièrement rénové et considérablement agrandi depuis la guerre, n'a rien non plus de l'antré ténébreux aux dédales effrayants où rôderait l'ombre de moines inquisiteurs.

Le bureau du procureur Lecomte est vaste, clair, meublé de façon très moderne et décoré d'une tapisserie qui a peut-être donné à son occupant l'idée de la comparaison avec une « tapisserie de Pénélope » à propos de l'enquête.

Plus petit et à l'étage au-dessous, celui du juge Lambert est également très clair. Le portrait en pied d'un magistrat du début du siècle, port majestueux, oeil sévère et moustache guerrière, ne laisse pas d'intriguer les visiteurs mais le « petit juge » a toujours refusé jusque-là de révéler l'identité de celui qui surveille ainsi son travail.

De l'autre côté de la rue, les bureaux de Me Welzer sont tout aussi éloignés de l'image que l'on pourrait se faire d'un cabinet d'avocat, si on en est resté à Daumier.

Derniers décors, moins riants mais impossibles à ignorer : les prisons et les cimetières. Terriblement vétuste, la maison d'arrêt d'Epinal, dont la destruction et la reconstruction est à l'ordre du jour depuis des années, présente l'avantage de communiquer directement avec le palais de justice et c'est en raison de cette commodité que Jean-Marie Villemine y fut d'abord écroué avant d'être transféré à la prison Charles-III de Nancy, où il se trouve toujours après l'intermède estival de Saverne.

C'est à Charles-III également, vaste établissement très ancien mais considérablement rénové depuis une quinzaine d'années, que Bernard Laroche a passé l'intégralité de sa détention.

Christine Villemine, elle, a passé le plus triste de ses anniversaires à Metz-Queuleu, maison d'arrêt ultra-moderne, style Fleury-Mérogis, où tout est commandé électroniquement, mais où les détenus avouent avoir encore plus le cafard qu'ailleurs.

Quant aux cimetières, tous deux en lisière de forêt, ils sont comme tous ces petits cimetières de campagne où les châles noirs se glissent frileusement entre les tombes blanches : Grégory Villemine repose à celui de Lépanges et Bernard Laroche à celui de Jussarupt.



Pétionnet 54480
Villemin Christine

Le 05 Juillet 1985

Cher M^r Florentin,

Je vous remercie très sincèrement de votre soutien.
Cela me fait très plaisir et me redonne beaucoup
de courage. Mon mari et moi, nous ne laisserons
jamais les bras. Nous voulons savoir toute la
vérité sur l'assassinat de notre enfant.

Pourquoi ou pourquoi Laroche nous a-t-il
trahis?

Becare M^r Florentin mes sentiments les plus
profonds -

avec...

Christine Villemin



Les grandes

Christine Villemin :

« Je ne vois pas ce que ça m'aurait rapporté d'avoir fait ça » (23-11-84).

« Le juge tient vraiment à tout savoir » (12-12-84).

« Il y a des jours où j'ai envie d'aller rejoindre mon fils, mais cela ferait trop plaisir à certains » (16-12-84).

« J'ai dit aux gendarmes : si vous m'arrêtez, je vous suivrai, mais vous ne me passerez jamais les menottes ! » (21-12-84).

« Quand j'étais petite, je détestais les poupées : je les jetais dans la rivière ! » (24-1-85).

« Si on essaie de créer un climat pour me faire craquer, c'est peine perdue. Je ne craquerai pas » (19-3-85).

« Je ne suis pas une sorcière. Je ne me dédouble pas. Si le juge m'incolpe, ce sera l'erreur judiciaire du siècle » (15-4-85).

« L'assassinat de notre enfant est une mine d'or qui doit être exploitée tous les jours. Grégory est devenu une nouvelle forme de loto » (29-4-85).

« Si on me met en prison, je n'y resterai pas trois mois. J'en sortirai les pieds devant et tous les journalistes iront à mon enterrement ! » (12-6-85).
« Si j'étais inculpée, le juge en pren-

drait plein les oreilles et si j'allais en prison, je ferais la grève de la faim » (28-6-85).



Christine VILLEMIN.

Jean-Marie Villemin :

« Je connais le nom de celui qui a tué mon fils » (18-10-84).

« Si on ne peut pas faire confiance à un gars comme Laroche, on ne peut plus faire confiance à personne ! » (31-10-84).

« Il y a peut-être des clans ailleurs, mais nous, nous avons toujours formé une vraie famille, unie et chaleureuse » (2-11-84).

« Si la justice n'arrive pas à s'occuper du cas de Laroche, je vais m'en occuper moi-même » (23-11-84).

« On ne se contentera jamais de savoir qui est l'assassin : on veut savoir pourquoi il a fait ça. On dirait que ça gêne certains que nous voulions aller plus loin » (3-12-84).

« Il y a actuellement en liberté une femme qui sait tout ce qui s'est passé » (21-12-84).

« Laroche n'a pas à avoir peur de moi. Si je dois le rencontrer un de ces jours, il ne faudra pas me demander de lui faire un grand sourire mais, personnellement, je ne lui ferai pas de mal » (7-2-85, deux jours après la libération de Bernard Laroche).

« Les gendarmes ont fait du bon boulot. Il ne faut pas leur faire porter le chapeau » (18-2-85, jour du dessaisissement de la gendarmerie au profit de la P.J.).

« Heureusement que Christine et moi avons confiance l'un dans l'autre. C'est de là qu'on tire notre force de caractère » (19-3-85).

« Je t'aime, j'ai fait tout ça pour toi, j'espère que tu ne l'oublieras pas... » (31-3-85, à Christine en la quittant pour prendre le chemin de la prison).

« Je pense que le juge comprendra le jour où il sera marié et où il aura un gosse » (10-4-85, à son avocat).

« Je doute et, moi qui n'ai jamais prié, je me suis mis à prier » (23-6-1985, dans une lettre à sa mère).

M. Robert BADINTER, garde des Sceaux :

« Il faut opposer à la rumeur qui tue la précision qui tue la rumeur ». (1-4-85).

Bernard Laroche :

« J'ai été très sali par cette affaire. Je pense que ça me portera un certain préjudice à l'avenir » (2 novembre 1984, après sa première garde à vue).

« Murielle a été piégée. Je ne lui en veux pas, à la pauvre gosse. Je ne sais même pas si, quand je la reverrai, je lui ferai une bise ou si je lui donnerai une claque. Mais, en tout cas, ce sera une claque non-préméditée ! » (5 février 1985, le lendemain de sa libération).

« C'est incroyable que des histoires comme ça puissent arriver. Je pense à tous les pauvres types qui n'ont pas la chance d'avoir de bons avocats et qui en prennent pour vingt ans... » (ibid.).

« Le juge m'a demandé un jour ce que je pensais de lui. Je lui ai seulement répondu que je ne savais pas, qu'il faisait son boulot... » (ibid.).

Marie-Ange Laroche :



« Bernard n'est pas capable de tuer un lapin. Comment voulez-vous qu'il ait pu tuer un gosse ! » (6 novembre 1984).

« Il leur fallait un pauvre « con ». Ils ont pris mon Bernard qui était trop gentil pour se défendre et ils l'ont foutu en prison parce qu'ils devaient trouver un coupable coûte que coûte et le plus vite possible » (20 décembre 1984).

« Jean-Marie a été intoxiqué par le capitaine Sesmat qui lui répétait sans arrêt : « C'est Laroche, c'est lui, nous en sommes sûrs... » (30 mars 1985).

Le juge Jean-Michel Lambert :

« Nous sommes de plus en plus convaincus qu'il s'agit d'un couple, mais notre seule certitude absolue concerne l'endroit où l'enfant a été jeté à l'eau » (18 octobre 1984).

« Je m'y attendais un peu, mais je ne crois pas pour autant à l'erreur judiciaire » (7 novembre 1984, après la rétractation de Murielle).

« Il n'y a jamais de journée inintéressante dans une telle affaire » (22 novembre 1984).

« Il est impossible de savoir ce qui peut se passer dans la tête d'une jeune fille de 15 ans, au psychisme fragile, face à trois gendarmes qui lui posent de nombreuses questions » (4 février 1985, dans l'ordonnance de remise en liberté de Laroche).

« Le 5 novembre, je ne pouvais faire

autrement que de mettre Laroche en prison ; le 4 février, je ne pouvais faire autrement que de le remettre en liberté » (6 février 1985).

« Ma décision est plus difficile à prendre que celle d'un président de la République qui refuserait une grâce » (1er juillet 1985).

« Je n'ai absolument pas l'intention de demander mon dessaisissement » (16 juillet 1985, après la remise en liberté de Christine Villemin).

« Les grandes solitudes se méritent. Ce qui compte, c'est de tout faire pour conserver l'estime qu'on se porte à soi-même » (17 juillet 1985).

Le procureur Jean-Jacques Lecomte :

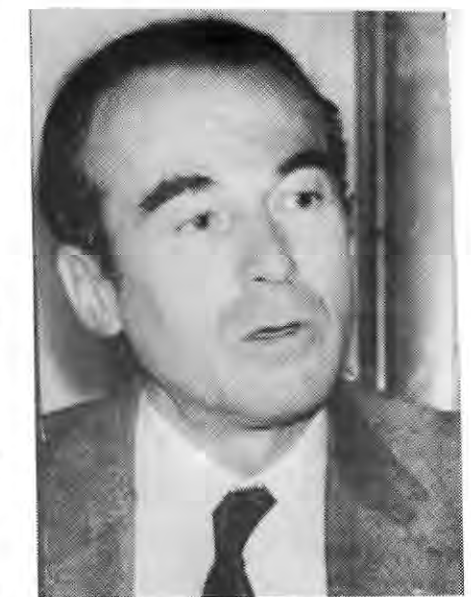
« Il semble qu'il y ait un certain nombre de cadavres dans les placards » (18 octobre 1984).

« Tout le monde, je dis bien tout le monde, est suspect » (19 octobre 1984).

« Cette enquête est une tapisserie de Pénélope. Tout ce qui s'y fait à un bout s'y défait aussitôt à l'autre et il faut tout reprendre au début » (24 octobre 1984).

« L'enquête de la gendarmerie a été menée d'une manière non seulement convenable mais exceptionnelle : c'est un travail de synthèse absolument formidable » (29 octobre 1984).

« Je pense qu'il y a eu une sorte de cristallisation de milliers de petits nuages qui a fini par éclater en un terrible orage » (ibid.).



M. Robert Badinter, garde des Sceaux

« Les lettres du corbeau sont à lire et à comprendre au second degré » (ibid.).

« Je me fais un devoir de mépriser toutes les calomnies et de ne pas y répondre » (12 mars 1985).

« J'ai toujours cru en la méchanceté humaine, mais je n'avais jamais cru qu'elle puisse aller jusqu'à tuer ainsi un enfant » (ibid.).

répliques



Le procureur général Roger Descharmes :

« Il n'est pas et il n'a jamais été question de dessaisir le juge Lambert de ce dossier » (17 décembre 1984).

« La liberté de la presse doit s'exercer dans le respect des droits et de la dignité des personnes et se concilier avec la nécessité de faire progresser dans la sérénité la difficile recherche de la vérité » (15 mars 1985).

L'avocat général Claude Renault :

« Laroche est un coupable possible ; j'en ferai un coupable probable et les expertises devraient en faire un coupable certain » (7.12.84, en ouverture de son réquisitoire devant la chambre d'accusation).

Albert Villemin :

« Parfois, la nuit, quand, n'arrivant pas à m'endormir, je réfléchis à toute cette méchanceté déversée sur nous, je me demande si mon pauvre petit Grégory n'est pas mieux là où il est... » (2-11-84).

Le capitaine Etienne Sesmat :

« On dirait que l'enfant est entré dans l'eau de lui-même, comme par jeu » (17.10.84, après l'autopsie de Grégory).

« Nous sommes dans une jungle où il y a un loup qui hurle et tant qu'il continuera de hurler, nous le suivrons et nous finirons bien par le débusquer ! » (18.10.84).

« C'est une histoire encore plus extraordinaire que vous ne pouvez l'imaginer. Vous serez effarés quand vous en connaîtrez le dénouement ! » (ibid).

« Des gens nous disent avec fierté qu'ici on est muet comme une tombe. Mais la tombe de Grégory, est-ce qu'ils y pensent ? » (23.10.84.)

« Ce qu'il faudrait arriver à briser, c'est cet esprit de clocher qui règne encore dans certains villages » (24.10.84).

« La mère ? Vous n'y pensez pas !... » (18.11.84.), à un interlocuteur s'étonnant qu'aucune perquisition n'ait été faite au domicile des Villemin).

« J'espère, Messieurs, que vous garderez la tête haute comme je la garde aujourd'hui en partant d'ici » (2.8.85, en prenant congé de la compagnie de gendarmerie d'Epinal).

Un gendarme de la brigade de Bruyères :

« Il est inadmissible qu'on nous donne ainsi en pâture, quelle que soit la façon

dont a été menée l'enquête ». (3.5.85), après la confrontation entre les parents de Grégory et les gendarmes au palais de justice d'Epinal).

Me Henri-René Garaud :

« Perdre un de ses enfants dépasse déjà l'entendement, mais le perdre dans de telles conditions relève de la tragédie antique ». (27.10.84).

« Le juge Lambert m'a tout de suite donné une impression de compétence et de sérieux » (14.11.84).

« Si on soupçonne Christine, il faut avoir le courage de le dire : il faut appeler un chat un chat ». (23.11.84).

« On ne peut pas parler d'échec en ce qui les concerne, disons qu'il n'y a pas eu de réussite ». (18.2.85, après le dessaisissement des gendarmes de l'enquête).

« Je veux donner des insomnies aux assassins de Grégory ». (20.2.85).

« Je pense que l'assassin doit se réjouir aujourd'hui. Il n'a plus besoin d'envoyer d'autres lettres anonymes pour torturer les parents de Grégory. C'est un beau résultat ! ». (25.3.85, après l'hospitalisation de Christine pour une hémorragie).

« La victime n'est pas le coupable et on n'a rien à cacher quand on n'a rien à se reprocher » (26.3.85).

« Le rôle des experts est de déposer des rapports et non de tenir des conférences de presse » (27.3.85).



Me LOMBARD.

« La colère des doux peut parfois mener à tout » (29.3.85, après l'assassinat de Bernard Laroche par Jean-Marie Villemin).

« Christine Villemin a été moralement torturée à mort. Certains atten-

dent même son suicide dans l'espoir d'un scoop de première classe » (21.4.85).

« Jean-Marie me perçoit un peu comme un second père et, personnellement, je le retrouve un peu plus à chaque fois comme mon enfant » (20.6.85).

« L'irréparable vient d'être commis » (5.7.85, après l'inculpation et l'incarcération de Christine Villemin).

« Il est écrit : « Tu quitteras ton père et ta mère ». A présent, c'est fait » (12.7.85), après la décision de Jean-Marie Villemin de ne pas recevoir ses parents en prison).

« Le dossier du juge me fait penser à ces autoroutes brésiliennes qui partent dans toutes les directions et qui s'arrêtent pile à la lisière de la forêt vierge ». (13.7.85).

« Le secret de l'instruction existe encore. Je serais, personnellement, assez partisan qu'il soit levé, mais, en attendant, je le respecte » (24.10.85).

Me Gérard Welzer :

« Je viens de voir un homme qui clame son innocence avec un accent de sincérité qui m'a surpris et frappé » (6.11.84), à sa sortie de la prison Charles-III à Nancy où il venait de rencontrer Laroche pour la première fois).

« On ne pouvait tout de même pas laisser cet homme en prison toute sa vie sous prétexte d'assurer sa sécurité ! » (29.3.85, après l'assassinat de Bernard Laroche par Jean-Marie Villemin).

Gilberte Blaise :

« De toute façon, la justice se fera toute seule ». (4-2-85, en apprenant la libération de Bernard Laroche).

Jacky Villemin :

« Jean-Marie a son caractère : il est comme l'eau qui dort ». (30-10-84).

Me Paul Prompt :

« Je ne me transformerai jamais, pour ma part, en détective ou en recruteur de témoins » (8.11.84).

« Il y a plus de quarante ans qu'en France on ne règle plus ses comptes à coups de fusil » (30.3.85, au lendemain de l'assassinat de Laroche).

« Le devoir d'un officier de gendarmerie est de tout dire au juge, et à lui seul, ou de se taire » (ibid.).

« L'assassinat de Bernard Laroche est le résultat d'un énorme gâchis policier et judiciaire » (ibid.).

Me Paul Lombard :

« Notre partie civile n'est, pour l'instant, dirigée contre personne » (12-7-85).

« L'intervention du grand-père et de la grand-mère de Grégory a contribué à

donner à cette tragédie une dignité qui lui faisait cruellement défaut ». (16-7-85).

« L'affaire Grégory signe l'acte de décès du secret de l'instruction. Il s'est brisé comme verre sur la ligne bleue des Vosges ». (1-8-85).

« Nous ne faisons ni déclaration de guerre, ni chasse aux sorcières. La partie civile ne se substituera pas davantage au ministère public qu'à la défense ». (1.9.85).

« Nous n'avons jamais revêtu la tenue de Sherlock Holmes ni brandi la pipe du commissaire Maigret ». (30-10-85).

Frédéric Pottecher :

« On ne tue pas de la même façon à Docelles qu'à Draguignan ». (20-11-84).



Me WELZER et Marie-Ange LAROCHE.

Me Jean Kopf :

« Il n'est pas davantage besoin d'être inculpé pour aller voir un avocat qu'il n'est nécessaire d'être malade pour aller voir un médecin : cela s'appelle de la prévention ». (2-5-85).

Le professeur De Ren :

« Pour moi, c'est un crime de femme ». (17-10-84).

Jacqueline Villemin :

« Le corbeau est toujours là, qui nous guette. Vous verrez qu'on ne le retrouvera jamais et qu'il en tuera d'autres ». (2-11-84).

Monique Villemin :

« C'est terrible, pour une mère, un fils qu'elle aime et qui refuse de la voir ». (12-9-85).

Le docteur Le Breton :

« Les moins bons sont toujours choisis pour ne pas faire de l'ombre aux patrons » (29-11-85).



LES GRANDES

Octobre 1984

MARDI 16 : Les pompiers de Docelles découvrent à 21 h 20, flottant à la surface de l'eau dans une retenue de la Vologne, en plein centre du village, le corps de Grégory Villemin, né le 24 août 1980. L'enfant vêtu d'un anorak bleu et d'un bonnet de même couleur rabattu sur son visage, avait les pieds et les mains liés par une cordelette aux noeuds très lâches. Sa disparition du village voisin de Lépanges, où habitent ses parents, avait été signalée vers 17 h 30 à la gendarmerie de Bruyères.

MERCREDI 17 : Les gendarmes récupèrent dans la boîte aux lettres des parents de l'enfant un message posté la veille avant la levée de 17 h 15 à Lépanges : *« J'espère que tu mourras de chagrin, le chef. Ce n'est pas ton argent qui pourra te redonner ton fils. Voilà ma vengeance, pauvre con »*.

L'autopsie du corps de Grégory est pratiquée à l'institut médico-légal de Nancy. Conclusions : l'enfant a été jeté vivant dans l'eau (il y a un peu d'eau dans ses poumons), il n'a subi aucune violence et ne s'est pas débattu (les liens n'ont pas laissé de traces sur sa peau), mais ses lèvres portent des traces de cyanose, comme si quelqu'un lui avait appuyé sur la bouche.

JEUDI 18 : Début de l'épreuve des « dictées » : pendant plusieurs jours, quelque cent-quarante membres ou proches de la famille Villemin vont se livrer à des pages d'écriture (notamment en recopiant le dernier message du « corbeau » sous le contrôle des gendarmes qui enverront leurs copies à un expert de Colmar, Mme Jacquin-Keller.

SAMEDI 20 : Obsèques de Grégory à l'église puis au cimetière de Lépanges. Littéralement portée par son mari, Christine hurle, lorsque le petit cercueil disparaît dans la fosse : *« Grégory chéri, reviens ! Non, je ne veux pas ! Pourquoi t'ont-ils fait ça ? »*

LUNDI 22 : Deux couples sont amenés en fin d'après-midi à la gendarmerie de Bruyères et relâchés au milieu de la nuit. Ils y avaient été précédés par une jeune femme blonde qui avait été elle-même entendue par les gendarmes avant de repartir avec son mari : personne ne sait alors qu'il s'agit de Marie-Ange et Bernard Laroche.

● Les enquêteurs diffusent le portrait-robot d'un homme soi-disant aperçu rôdant le soir du crime autour de la poste de Lépanges : 40 ans, 1,80 mètre, forte corpulence, lunettes, cheveux châtain mi-longs.

MERCREDI 24 : Jean-Marie et Christine Villemin se constituent partie civile, ce qui leur permettra d'avoir désormais accès au dossier. Ils prennent pour avocat Me Henri-René GARAUD « légitime défense ».

JEUDI 25 : Les gendarmes de Bruyères procèdent à une reconstitution avec un mannequin. Après plusieurs essais, ils concluent que l'enfant n'a pas été jeté à l'eau entre Deycimont et Docelles, là où des traces de pneu et de talon de femme avaient été relevées

le lendemain du crime, mais en plein centre du village, tout prêt de l'endroit où il avait été retrouvé.

VENDREDI 26 : Un homme se présente spontanément à la gendarmerie de Bruyères : c'est lui que le portrait-robot désigne et il n'a aucune peine à se disculper. Aussitôt, les gendarmes diffusent un second portrait-robot basé, celui-ci sur le témoignage d'un cafetier de Docelles, M. Michel CORNILLIE.

MARDI 30 : Réunion « au sommet » à la gendarmerie de Nancy entre les principaux responsables de l'enquête, l'expert en écritures qui a commencé d'analyser les « dictées » et une graphologue pari-

l'après-midi car tous deux ont pu fournir un alibi pour l'heure du crime : Marie-Ange travaillait à l'usine et Bernard se trouvait chez sa tante Louissette.

Cette dernière, handicapée mentale, ne peut guère confirmer valablement cet alibi, mais Murielle, une jeune soeur de Marie-Ange, témoigne qu'elle a bien vu son beau-frère devant la maison à cette heure-là en descendant du car de ramassage scolaire qui la ramenait de Bruyères.

VENDREDI 2 : Peu convaincus, les gendarmes vont retrouver Murielle chez ses parents et la ramènent à la brigade où elle passera trente-six heures en garde à vue. Après avoir d'abord confirmé son premier témoignage,

direction de l'usine Ancel-Set, où travaille Bernard Laroche, maîtres Gérard Welzer et Paul Prompt, avocats de la C.G.T. à Epinal et Paris, prennent en main la défense de l'inculpé.

● Murielle revient sur son témoignage devant le juge Lambert qui l'avait reconvoquée pour qu'elle signe sa déposition en présence de ses parents, ainsi que l'exige la loi s'agissant de mineurs : *« Mon beau-frère est innocent. Je l'ai bien vu ce soir-là devant chez Louissette. Ce sont les gendarmes qui m'ont obligée à dire le contraire en me menaçant de m'envoyer en maison de correction si je ne racontais pas ce qu'ils voulaient ! »*

VENDREDI 9 : Bernard Laroche est confronté dans le bureau du juge Lambert avec Murielle qui confirme sa rétractation. Ses avocats demandent aussitôt sa mise en liberté provisoire.

JEUDI 15 : Le juge Lambert refuse la mise en liberté de Laroche pour trois motifs : possible arrestation prochaine de coauteurs du crime, nécessité d'attendre les conclusions des experts, sécurité de l'inculpé lui-même dans l'actuel climat de tension régnant dans la région. Les avocats font appel devant la chambre d'accusation.

JEUDI 22 : Christine Villemin est confrontée dans le bureau du juge avec quatre collègues de travail qui affirment l'avoir vue le 16 octobre, en quittant l'usine un peu avant 17 heures, se diriger vers la poste de Lépanges, s'arrêter devant et y déposer une ou plusieurs lettres.

La mère de Grégory maintient qu'elles se trompent et qu'elles l'ont, en fait, vue la veille où elle a effectivement posté une commande et une réponse à un concours d'une maison de vente par correspondance du Nord.

DECEMBRE 1984

VENDREDI 14 : La chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy rend son arrêt : Laroche reste en prison. A l'annonce de ce refus, le prisonnier de Charles-III demande à être soumis au « sérum de vérité » comme l'ont réclamé quelques jours auparavant les parents de Grégory.

JEUDI 21 : A l'occasion d'une nouvelle convocation chez le juge Lambert, Laroche est, pour la première fois autorisé à embrasser sa femme. Il porte plainte contre les gendarmes pour faux, usage de faux et subornation de témoin.

JANVIER 1985

MARDI 8 : Maître Paul Prompt dépose une seconde demande de mise en liberté provisoire sur le bureau du juge Lambert qui la refusera, comme la première, le 14.

JEUDI 24 : Nouvelle « épreuve de la dictée » dans le bureau du juge en présence des deux experts par lui désignés : Mme de Ricci et M. Bucquet. Huit personnes seulement y sont soumises dont Bernard et Marie-Ange Laroche et Jean-Marie et Christine Villemin.



Mardi 16 octobre 1984 : les pompiers de Docelles découvrent le corps de Grégory

sienne dont c'est la première apparition dans l'affaire. L'expert déclare que ses premiers travaux lui donnent à penser que le « corbeau » pourrait être Bernard Laroche mais demande davantage de temps pour rendre ses conclusions définitives.

MERCREDI 31 : Les gendarmes passent outre cette recommandation et interpellent sans plus attendre Bernard Laroche à son domicile d'Aumontzey et Marie-Ange à son usine de Gérardmer. Tous deux sont conduits à Epinal et placés en garde à vue.

NOVEMBRE 1984

JEUDI 1er : Le couple est relâché dans

la très jeune (15 ans et demi) fille craquée : *« J'ai menti : ce soir-là, Laroche est venu me chercher en voiture au collège avec son fils Sébastien ; nous sommes allés à Lépanges où il a pris Grégory, puis à Docelles où il est parti avec lui et est revenu tout seul avant de me ramener chez moi »*.

LUNDI 5 : Bernard Laroche est arrêté à son usine à 12 heures 30 et présenté à 15 h 45 au palais de justice d'Epinal où le juge Lambert, que Murielle a conduit en fin de matinée sur les lieux du drame, l'inculpe d'assassinat. Il est aussitôt écroué à la prison Charles-III de Nancy où les autres détenus l'accueillent aux cris de *« Laroche à mort ! Laroche à la Vologne ! »*.

MARDI 6 : ● A la demande de la

DATES



MARDI 29 : Murielle est confrontée pendant près de quatre heures avec les gendarmes de Bruyères. Elle maintient farouchement que ce sont ceux-ci qui l'ont obligée à accuser son beau-frère.

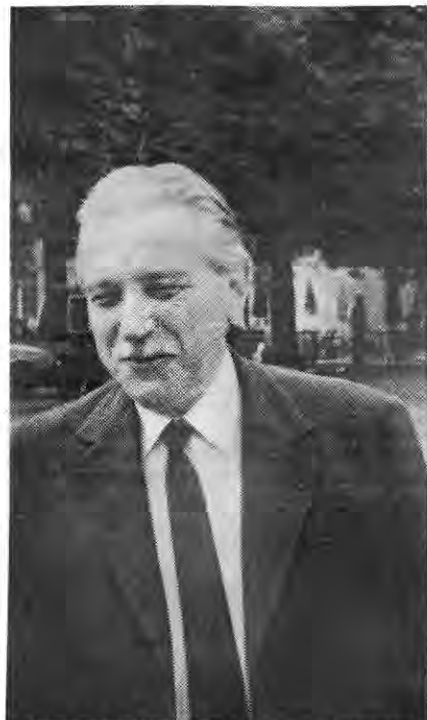
MERCREDI 30 : Troisième demande de mise en liberté déposée par les avocats de Laroche alors que la chambre d'accusation ne s'est pas encore prononcée sur la seconde.

Février 1985

LUNDI 4 : Bernard Laroche est remis en liberté mais demeure inculpé d'assassinat.

JEUDI 14 : Le juge confirme que Laroche ne serait pas le « corbeau » mais maintenant qu'il attend, pour le reste, les résultats complets des expertises.

LUNDI 18 : Le juge Lambert saisit la police judiciaire et reçoit longuement dans son bureau MM. Pierre Richard, sous-directeur du bureau des affaires criminelles à la PJ, qui prend personnellement l'affaire en main, et Gérard Andrieu, directeur du SRPJ de Nancy.



Me GARAUD : « Si on soupçonne Christine, il faut avoir le courage de le dire ».

Mars 1985

JEUDI 21 : Jean-Marie et Christine Villemmin sont entendus, tantôt ensemble, tantôt séparément, pendant près de neuf heures au SRPJ de Nancy.

LUNDI 25 : Victime d'une hémorragie, Christine Villemmin est transportée à 1 heure du matin par son mari à la clinique de la Roseraie à Epinal. A 15 h 30, elle y refait, dans son lit, une nouvelle épreuve de dictée.

VENDREDI 29 : 13 h 20 : Jean-Marie Villemmin abat Bernard Laroche, devant la porte de son garage, d'une décharge de chevrotines tirée à bout portant en pleine poitrine, en présence de sa femme, de son fils et d'un de ses beaux-frères. Il repart aussitôt à la clinique de la Roseraie d'où il se constitue prisonnier après avoir dit à Christine ce qu'il venait de faire.

SAMEDI 30 : Jean-Marie Villemmin est inculpé d'assassinat et écroué. Christine est placée quelques heures en garde à vue après une interview où elle met en cause les gendarmes pour le rôle qu'ils auraient joué dans la détermination criminelle de son mari.



Jean-Marie VILLEMIN est inculpé d'assassinat et écroué.

Avril 1985

MARDI 2 : Obsèques sans incident de Bernard Laroche à l'église puis au cimetière de Jussarupt. On apprend que le juge Lambert avait l'intention de rendre prochainement une ordonnance de non-lieu définitif à son égard et que Jean-Marie Villemmin projetait, après avoir tué son cousin, d'enlever sa femme et son fils pour obliger les enquêteurs à procéder à une nouvelle audition de Murielle.

MERCREDI 17 : Christine Villemmin est entendue pendant quatre heures par le juge Lambert à qui elle révèle qu'elle et son mari avaient projeté d'abattre Bernard Laroche dès le soir-même où celui-ci avait été libéré de la prison de Nancy.

Mai 1985

MARDI 28 : Jean-Marie Villemmin est transféré à la prison de Saverne. Raison officielle : le rapprocher de Petitmont où Christine s'est réfugiée début avril chez sa grand-mère. Raison officieuse formellement démentie par Me Garaud : il aurait manifesté des intentions suicidaires à la prison de Nancy.

Juin 1985

JEUDI 13 : Le capitaine Sesmat est muté « sur sa demande » à Berlin.

JEUDI 20 : Reconstitution du meurtre de Bernard Laroche devant son pavillon d'Aumontzey. Malgré un

impressionnant service d'ordre, la crainte d'une nouvelle « vendetta » est si forte que Jean-Marie Villemmin a été revêtu d'un gilet pare-balles.

Juillet 1985

VENDREDI 5 : Christine Villemmin est inculpée d'« assassinat » par le juge Lambert et écrouée au quartier des femmes de la prison de Metz-Queuleu, tandis que Jean-Marie est retransféré de la maison d'arrêt de Saverne à celle de Nancy. Elle refuse de signer le procès-verbal de son inculpation et entame aussitôt une grève de la faim tandis que ses avocats déposent une demande de mise en liberté provisoire.

LUNDI 8 : Le juge Lambert rejette la demande de mise en liberté provisoire de Christine Villemmin. Jean-Marie entame à son tour une grève de la faim et de la soif pour protester à la fois contre l'inculpation de son épouse et contre son transfert à Nancy.

JEUDI 11 : Christine, sur les pressants conseils de ses avocats qui lui font penser à l'enfant qu'elle porte et Jean-Marie cessent leur grève de la faim.

VENDREDI 12 : Six membres de la famille Villemmin (Albert, Monique, Jacky, Liliane, Michel et Ginette) se constituent partie civile. Ils choisissent comme avocats Mes Paul Lombard, Joël Lagrange et Denis Bourdelle. Christine reçoit dans sa prison la visite d'experts médico-psychologues et de psychiatres.

MARDI 16 : Saisie aussitôt après le refus du juge Lambert, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy rend son arrêt dans un délai dont la brièveté ne laisse pas d'étonner les habitués de cette juridiction d'ordinaire moins empressée. A 18 h 45, Christine, radieuse, sort de prison et regagne Petitmont dans la voiture de Me Garaud.



Christine, radieuse, sort de prison.

MARDI 23 : Pour la première fois depuis sa libération, Christine rend visite à son mari, toujours emprisonné à Nancy, après que le juge Lambert lui ait refusé son retour à Saverne.

Septembre 1985

LUNDI 2 : M. et Mme Bolle déposent, au nom de leur fille mineure Murielle, une plainte pour menaces de mort et

atteinte à la vie privée : ils ont reçu deux lettres anonymes et découvert un micro-émetteur sous l'armoire de leur chambre à coucher.

MERCREDI 4 : Les experts psychiatres et médico-psychologues remettent leurs conclusions au juge. Jean-Marie y est décrit comme « intolérant et tout d'une pièce », Christine comme « très complexe et à double niveau ».

VENDREDI 13 : Fâché avec ses parents depuis qu'ils se sont constitués partie civile, Jean-Marie Villemmin se jette dans leurs bras dans le bureau du juge Lambert mais demeure inébranlable dans sa conviction de l'innocence de Christine.

VENDREDI 20 : Me Thierry Moser demande la mise en liberté provisoire de Jean-Marie Villemmin, arguant, notamment, du fait que son épouse est sur le point d'accoucher.

MERCREDI 25 : Le juge Lambert refuse de remettre Jean-Marie Villemmin en liberté.

LUNDI 30 : Christine accouche à 22 h 10 d'un petit Julien, Jean-Marie, Gilbert à la maternité de Lunéville.

Octobre 1985

VENDREDI 11 : La chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy refuse à son tour la demande de mise en liberté provisoire de Jean-Marie Villemmin.

MARDI 22 : Nouvelle et interminable (près de neuf heures) confrontation générale dans le bureau du juge Lambert. Le « corbeau » semble cerné de plus en plus près, mais il n'est toujours pas possible de l'identifier avec certitude.

MERCREDI 30 : Reconstitution aux Hauts de Lépages. Chaque partie s'en déclare satisfaite, comme après une élection. Jean-Marie et Christine ont été laissés seuls pendant plus d'une heure dans ce qui fut leur maison et ils en sont ressortis la main dans la main.

Novembre 1985

VENDREDI 29 NOVEMBRE : Christine et Jean-Marie Villemmin déposent une plainte, avec constitution de partie civile, contre Murielle pour « complicité d'assassinat, non-dénonciation de crime et non-assistance à personne en danger ».

Le docteur Le Breton rend publique une lettre du 3 janvier dans laquelle il dénonce la « faute colossale » qu'aurait commise le professeur De Ren dans l'autopsie de Grégory.

Malgré les drames...



L E corps de Grégory a été retrouvé, le 16 octobre 1984, à 21 h 20, coincé par des pierres et des branches d'arbre dans une retenue d'eau de la Vologne.



BERNARD LAROCHE est mort le 29 mars 1985, à 13 heures 30, dans les bras de son beau-frère, Lucien Bolle, en répétant une dernière fois : « Je suis innocent... ».

... la vie continue



L E second fils (hélas posthume) de Bernard Laroche est né le 7 décembre 1985, à 17 h 40, à la maternité du centre hospitalier d'Epinal, dans la plus grande discrétion. Marie-Ange, qui voyait ainsi l'heureuse issue d'une grossesse particulièrement difficile, aurait souhaité qu'aucun organe de presse ne soit averti et qu'aucune photographie ne soit prise du bébé. Mais, réalisant l'inanité de son vœu, elle préféra prendre tout le monde de court en recevant dans sa chambre un seul photographe contre l'engagement de celui-ci à diffuser gratuitement ses clichés à quiconque lui en ferait la demande.



L E 30 septembre 1985, à 22 h 30, à la maternité de Lunéville, en état de siège, le fils de Christine Villemin fut déclaré sous quatre prénoms dénués de toute excentricité : Julien, Jean-Marie, Gilbert, sa mère s'étant ravisée au dernier moment. Auparavant, elle avait opté pour Jonathan.

A comme...

ALIBI

DANS toute affaire criminelle, les alibis des suspects constituent la plaque tournante de l'enquête.

C'est parce qu'il en avait un « en béton » (ou, plus exactement en tuiles puisqu'en l'occurrence il s'agissait de la réparation d'un toit) que Jacky Villemain, nommé désigné par Jean-Marie aussitôt après le crime, a pu être rapidement et définitivement mis hors de cause.

Celui de Bernard Laroche (sa présence à l'heure du drame chez sa tante Louissette, une handicapée mentale incapable de le confirmer ou de l'infirmer de façon valable)

était lié au témoignage de Murielle. Les variations de celle-ci, même si on ne peut décemment lui en tenir trop rigueur du fait de son extrême jeunesse et de son psychisme fragile, ont évidemment semé un trouble qu'il sera difficile de jamais dissiper complètement.

Christine Villemain n'a pas d'alibi, à proprement parler, puisqu'elle affirme avoir été seule, en train de repasser dans une pièce du fond de sa maison, au moment où Grégory a été enlevé. Le témoignage de Mme Claudon aurait pu, à la limite, en constituer un puisque, si elle avait effectivement rencontré la jeune femme à 17 h 20, celle-ci aurait difficilement pu accomplir, avant le périple meurtrier, Lépanges-Docelles et retour. Mais le tachygraphe du car de ramassage scolaire de son fils est venu le contredire.

ARGOUD (colonel Antoine)

L'ancien chef de l'O.A.S., retiré à Darney (Vosges) et reconverti dans la graphologie (il est expert agréé près la cour d'appel de Nancy) avait été contacté par les gendarmes aussitôt après la première série de dictées. Son optimisme laissait alors percer un certain espoir de voir le mystère du « corbeau » rapidement résolu. « Chaque personne a son écriture dont elle ne peut se défaire, même si elle la contrefait » nous avait-il alors déclaré sans, bien entendu, nous révéler quoi que ce soit au sujet de ses conclusions. Celles-ci furent rendues au bout de quarante-huit heures, mais elles désignaient une



personne qui, si elle faisait effectivement partie des premiers suspects, avait été formellement mise hors de cause entre-temps malgré l'affirmation catégorique du colonel. « Il n'y a que X qui puisse avoir écrit ces lettres », au terme de son rapport. Or, X avait un alibi.

ALTEROCHE



(président d')

Président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy, M. Jean d'Alteroche en a dirigé (avec une autorité mais aussi une compréhension auxquelles toutes les parties ont rendu hommage) tous les débats relatifs à l'affaire Grégory : le 8 décembre 1984, pour la première demande de mise en liberté provisoire de Laroche (refusée le 14), le 15 juillet 1985 pour celle de Christine (accordée le lendemain) et le 8 octobre pour celle de Jean-Marie (refusée le 11).

Il avait commencé à consigner un certain nombre de notes et de réflexions personnelles dans une chemise de carton rose marquée « Dossier Grégory » qui fut retrouvée le 25 février par des gendarmes sur une aire de stationnement de l'auto-route Besançon-Belfort. Voir VIGNES Christian).

AVANCEMENT

Si l'affaire Grégory a déjà brisé bien des vies, soit physiquement, soit moralement, elle n'a nuit à aucun avancement dans les rangs de ceux qui ont mené l'enquête. Le lieutenant-colonel Tanguy, commandant le groupement de gendarmerie des Vosges, et le commandant Chailland, commandant la section des recherches de Nancy, ont été nommés respectivement, comme prévu, colonel à cinq

galons « pleins » et lieutenant-colonel début 1985.

Et, si elles ne sont pas accompagnées de promotion, les nominations du capitaine Sesmat à Berlin et de l'adjudant Gillet à Nancy ne peuvent être considérées comme des sanctions, bien au contraire, tout comme celle du procureur Lecomte à Mayotte.

AUMONTZEY

450 habitants, à mi-chemin de Bruyères et de Granges-sur-Vologne.

A gauche, en venant de Bruyères, la colline qui monte vers le bois en lisière duquel Bernard Laroche avait fait construire sa maison et où Jean-Marie

Villemain s'était caché avant de l'assassiner devant son garage.

A droite, derrière des cités ouvrières qui descendent vers la vallée, les deux pavillons contigus d'Albert et de Michel Villemain.

AUTOPSIE

PRATIQUEE le lendemain de la découverte du corps à l'institut de médecine légale de Nancy par M. le Professeur De Ren assisté de Mlle le docteur Pagel, l'autopsie de Grégory avait abouti à cinq conclusions essentielles :

- 1 Aucune trace de coups, de violences, de griffures ou d'éraflures ; l'enfant n'a opposé aucune résistance à son ravisseur.
- 2 Les liens qui enserraient les chevilles et les poignets de l'enfant étaient très lâches et n'ont laissé aucune trace sur sa peau.
- 3 Ses poumons contiennent de l'eau mais en faible quantité. Il a donc été jeté vivant dans la rivière mais y a vraisemblablement succombé à une hydrocution presque immédiate (voir ce mot).
- 4 Il y a, dans son estomac, quelques débris de pomme mais, s'agissant d'un fruit très long à digérer, il n'est pas possible d'en

tirer des conclusions précises quant à l'heure exacte de la mort.

5 On relève sur le visage, au niveau de la bouche, des traces de « cyanose », c'est-à-dire une coloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation insuffisante du sang pouvant être provoquée par une forte pression exercée soit directement avec la main, soit avec un tampon.

Les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette autopsie, à laquelle le capitaine Sesmat aurait lui-même prématurément mis fin en affirmant : « Inutile de charcuter plus longtemps ce pauvre petit corps, nous savons qui a fait le coup » ont fait, plus d'un an plus tard, l'objet d'une retentissante polémique entre le professeur De Ren et le docteur Le Breton, ancien patron du laboratoire de toxicologie de la préfecture de police de Paris (voir ces deux noms).

ANALYSES

Les analyses commandées dans le cadre de l'affaire Grégory ont été presque aussi nombreuses que les expertises : eau contenue dans les poumons de l'enfant (afin de vérifier s'il n'aurait pas été noyé dans une baignoire avant d'être jeté à la rivière), sang de sa mère (pour déterminer si elle appartenait aux 20 % de personnes dont les traces de salive séchée au dos des timbres qu'elles collent sur les enveloppes de leur courrier sont inexploitable), cordelles saisies au domicile des Villemain et trempées dans l'eau de la Vologne pour être comparées avec celles qui entravaient les pieds et les mains de Grégory, etc.

Mais, bien que pratiquées par les laboratoires scientifiques les plus réputés, aucune n'a permis d'acquiescer des certitudes décisives pour l'orientation de l'enquête.

Le 29 octobre 1984, M. Lecomte, procureur de la République, avait pourtant exprimé son espoir dans ce recours systématique aux techniques les plus modernes et les plus poussées : « Le fait d'en être arrivé à ce point de méticulosité scientifique dément les accusations formulées depuis quelques jours contre les négligences dont aurait été parsemée l'enquête, en particulier sur le plan scientifique ».

AVOCATS

On a beaucoup reproché aux nombreux (treize au total) avocats mêlés à l'affaire d'avoir trop parlé et de s'être fait une publicité à bon compte en alimentant artificiellement, grâce à des informations soigneusement distillées, le courant déclenché d'entrée par les médias.

C'est faire peu de cas de la formidable activité que la plupart d'entre

eux ont déployée à cette occasion et des conditions difficiles dans lesquelles ils ont souvent été obligés de travailler. Le plus bel hommage leur a sans doute été rendu par Bernard Laroche lui-même, le lendemain de sa libération : « Je pense à tous les pauvres types qui n'ont pas la chance d'avoir de bons avocats et qui en prennent pour vingt ans... ».

A

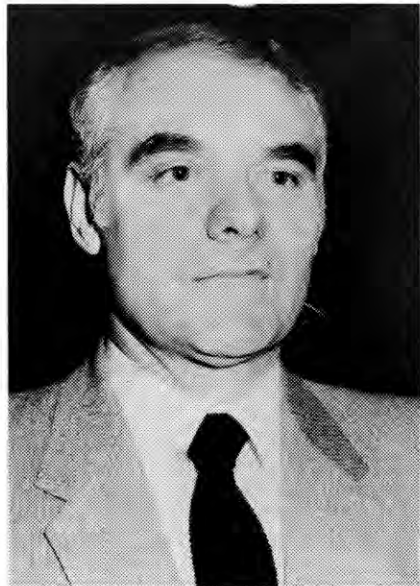
comme...

ALBERT (Villemin)

CELUI que l'on présente, au tout début de l'enquête, comme le « patriarche » du « clan Villemin », une sorte de père Dominici vosgien, inquiétant vieillard brandissant la foudre et faisant gronder le tonnerre sur une famille terrorisée, n'était, en fait, qu'un petit quinquagénaire barbichu, de santé fragile, dont la grande douceur n'empêchait cependant pas une étonnante volonté.

Les premiers journalistes à être admis à franchir le seuil de la maison d'Aumontzey ne purent retenir leur émotion devant sa dignité dans la douleur et sa modération dans le propos à une époque où l'outrance verbale et l'accusation sans preuve régnaient un peu partout. Mais, au mois de juillet, c'est lui qui, après l'inculpation de Christine, prit l'initiative de se constituer partie civile avec sa femme, deux de ses fils et leurs épouses. Il parle peu, mais observe beaucoup derrière ses grosses lunettes souvent embuées depuis que sa petite vie tranquille a brusquement basculé dans la tragédie permanente avec son petit-fils assassiné et son fils emprisonné.

ANDRIEU (commissaire Gérard)



A 50 ans, le commissaire divisionnaire Gérard Andrieu dirige le S.R.P.J. de Nancy depuis décembre 1981 après avoir été le chef de celui de Reims.

Bien que d'origine méridionale (il est né près de Toulouse et a fait ses débuts dans la police à Montpellier), c'est un homme d'abord froid, distant, presque rigide. Ennemi de toute publicité et refusant systématiquement tout contact avec la presse, ce juriste de formation, au « look » ultra-classique, ne connaît que la rigueur et l'exigence.

Ses hommes l'ont surnommé « Tonton ».

B

comme...

BERNARD (Laroche)

DE toute évidence, Bernard Laroche n'était pas né sous une bonne étoile : sa mère mourut en le mettant au monde le 23 mars 1955 à la maternité d'Epinal.

Elevé tant bien que mal par son père et par ses tantes (principalement Monique, la mère de Jean-Marie Villemin), il devient néanmoins un bon gros garçon, solide et travailleur, se marie avec une brave fille et, quand il hérite d'un peu de terrain à la mort de son père, il se fait construire un chalet au Bois du Creux, en haut de Aumontzey.

Première ombre à ce bonheur simple et modeste : leur fils Sébastien souffre d'une malformation du cerveau, à la naissance. Il faut l'opérer et il porte une valve dans le crâne. Mais, cette première frayeur passée, c'est un petit garçon comme les autres, vif et rieur.

Désigné dès le premier jour par Christine Villemin comme étant le seul homme à l'avoir importunée de ses assiduités depuis qu'elle connaît Jean-Marie, il ne cessera plus d'être dans le collimateur des gendarmes dont beaucoup sont encore persuadés aujourd'hui qu'il était bien le coupable.

Accueilli le soir de son arrestation à la prison de Nancy aux cris de « Laroche à mort ! Laroche à la Vologne ! », il avait réussi à s'attirer, au fil des semaines, la sympathie de beaucoup de ses gardiens et même de ses codétenus, impressionnés par

BERRICHON - SEYDEN (Mme) :

Graphologue et non expert en écriture (voir à ce dernier mot), cette spécialiste parisienne a découvert l'affaire le 30 octobre 1984 lors de la fameuse « réunion au sommet » à la gendarmerie de Nancy.

Avec une prudence bien compréhensible, mais hélas non suivie par ses interlocuteurs pressés d'en finir, elle déclarera seulement qu'« Il pourrait s'agir de Bernard Laroche » mais que « le seul poids de cette opinion personnelle serait bien léger s'il n'était pas confirmé par une étude plus affinée et par d'autres éléments de l'enquête ».

BONNETS

Le bonnet bleu marine à bandes blanches et bleu-roi que l'on trouva rabattu sur le visage de Grégory, tiré jusque sous le menton, constitue un élément important mais toujours controversé de l'enquête. Christine Villemin a affirmé avoir été le chercher à l'intérieur de la maison pour en coiffer l'enfant lorsqu'il manifesta le désir de rester jouer dehors tandis qu'elle repassait son linge.

Mais, selon certains, il est plus vraisemblable qu'il ait été rangé dans le sac ayant contenu le goûter du petit garçon par Mme Jacquot, la gardienne. Celle-ci, et on l'admet aisément, ne s'en souvient plus et peut seulement attester que Grégory était tête nue en montant dans la voiture.

Par ailleurs, Sébastien, fils de Bernard Laroche, portait ce jour-là un bonnet rouge vif que personne n'a remarqué alors qu'il était censé se trouver à l'arrière du véhicule qui aurait emmené Murielle à la sortie du collège.



sa placidité qui ne pouvait, selon eux, que refléter une bonne conscience.

Au juge Lambert qui lui demandait ce qu'il pensait de lui, il répondit simplement : « Je n'en sais trop rien... Vous faites votre boulot... », et comme le magistrat lui demandait, par la même occasion, son opinion sur un autre suspect : « Tout ce que je sais c'est qu'il est en liberté alors que moi je suis au trou... ».

Libéré après trois mois de détention, il ne cria jamais vengeance et se refusa jusqu'au bout à désigner un autre coupable : « Je n'y comprends rien. J'espère seulement que le juge trouvera un jour la vérité. Si je peux l'aider, je le ferai, bien sûr, mais je lui ai déjà dit tout ce que je savais sur cette affaire ».

A peine sorti de prison, il n'eut plus qu'une idée en tête : rentrer chez lui et reprendre son travail à l'usine où tout le monde lui avait fait confiance pendant sa terrible épreuve.

Dans la retraite forcée que lui imposèrent cependant pendant quelques jours ses avocats, il ne comprenait pas leurs inquiétudes : « Pourquoi voulez-vous que je me cache ? Je n'ai rien à craindre, puisque je n'ai rien fait... »

Le matin de son assassinat, il avait été élu à l'unanimité délégué du personnel de son entreprise.

Il est mort le 29 mars 1985 à 13 heures 30 dans les bras de son beau-frère, Lucien Bolle, en répétant une dernière fois : « Je suis innocent... ».

Il repose au cimetière de Jussaurupt car il n'y en a pas à Aumontzey.

BADINTER (Robert)

LE garde des Sceaux a reçu deux lettres : la première émanant des parents de Grégory, datée du 14 février 1985 lui demandant une audience personnelle ; la seconde signée quatre jours plus tard par leur avocat, Me Garaud, lui suggérant l'utilisation d'un procédé de « détecteur de mensonge » (voir à ce mot) paraît-il couramment utilisé aux Etats-Unis.

Il a répondu personnellement aux parents en leur expliquant pourquoi il ne pouvait les recevoir à son ministère : « Père moi-même, je mesure l'intensité de votre douleur et je vous exprime ma sympathie la plus émue, mais le garde des Sceaux ne peut recevoir la visite d'une partie dans une affaire que la justice instruit ».

C'est M. Bruno Cotte, directeur des affaires criminelles et des grâces, qui a répondu à Me Garaud par une double fin de non-recevoir en date du 26 février : « Le ministre s'est donné pour règle de ne jamais recevoir les parties à une procédure en cours... Il ne m'appartient pas d'inciter le juge d'instruction, maître de l'information dont il est saisi, à recourir à un procédé d'investigation que la loi française ne reconnaît pas et dont, au surplus, la fiabilité serait incertaine... ».

Enfin, invité à l'émission d'Antenne 2, « L'Heure de vérité », le 1er avril, veille des obsèques de Bernard Laroche, le ministre de la Justice a souhaité que soit opposée à « la rumeur qui tue, la précision qui tue la rumeur ».

BRUYERES



Chef-lieu de canton des Vosges, 4.061 habitants, siège de la brigade de gendarmerie où fut donnée l'alerte le 16 octobre 1984, du collège que fréquentait Murielle Bolle et du HLM de

Mme Gilberte Chatel chez qui Jean-Marie et Christine Villemin s'établirent en décembre 1984 jusqu'à l'assassinat de Bernard Laroche.

B

comme...

BALLAND (Marie-Line)

CETTE voisine de Christine Jacquot, la gardienne de Grégory, a longtemps hésité avant de venir témoigner, début décembre, devant le juge Lambert.

Elle affirme avoir vu de sa fenêtre, d'où elle suivait jusque-là les jeux des enfants dans la cour de l'HLM, une R5 sombre, toute semblable à celle de Christine Villemin, prendre la direction de Docelles, et non celle du

BOLLE (famille)

La famille Bolle est ce qu'il est convenu d'appeler une « **grande famille** » puisque pas moins de dix enfants sont nés de l'union de Lucien et Jeannine : dans l'ordre, Francine, Marie-Thérèse, Marie-Ange, Marie-Rose, Lucien, René, Isabelle, Joëlle, Murielle et Marie-Christine.

Une famille unie aussi, dont la cohésion dans le malheur fut toujours admirable même si elle se manifesta parfois, notamment après l'arrestation de Laroche, par une agressivité à l'égard de la presse que celle-ci ne méritait sans doute pas, même si certains enquêteurs ne firent rien, au contraire, pour la calmer.

BOUBOULE



Surnom peu flatteur par lequel Bernard Laroche, selon la seconde déposition de Murielle, aurait interpellé celle-ci alors qu'elle s'apprêtait à monter dans le car de ramassage scolaire.

Aucune de ses camarades ne l'a entendu.

BURGE (maladie de)

CHRISTINE Villemin a déclaré en novembre 1984 : « Mon père est mort d'une maladie des jambes, la maladie de Burge, et on avait dû l'amputer des deux jambes. J'ignore si je ne suis pas moi-même atteinte de cette maladie car il m'arrive que les vaisseaux de mes jambes se bouchent, alors cela me tire jusque dans le mollet et m'empêche de marcher. Depuis l'âge de 17 ans, j'ai des problèmes de jambes : à l'époque, j'avais fait une phlébite. Je souffre surtout la nuit. Je dois souvent me tenir la jambe gauche en l'air pour rétablir la circulation ».

centre de Lépages, quelques secondes après que la jeune femme ait quitté le parking avec son fils, disparaissant aussi brièvement de sa vue derrière les immeubles en contrebas.

Elle se déclare, certes, incapable de préciser qui conduisait cette voiture ni si un enfant se trouvait à son bord, mais elle avait été si frappée par cette coïncidence qu'elle en avait parlé le soir-même à son mari et le lendemain à son patron, qui l'avaient tous deux incitée à faire part de cette observation aux enquêteurs. Consciente de la fragilité de son témoignage, elle ne s'y était résolue que près de deux mois plus tard, après que plusieurs collègues de travail de Christine aient, de leur côté, affirmé qu'elles l'avaient vue devant la poste de Lépages.

Le juge Lambert prit ses déclarations tellement au sérieux qu'il se rendit chez elle quelques jours plus tard et resta un long moment à sa fenêtre pour vérifier ce qui pouvait effectivement en être vu.

BUCQUET (ALAIN)

L'un des deux experts en écriture désignés le 20 décembre 1984 par le juge Lambert après l'annulation des expertises de Mmes Jacquin-Keller et Berrichon-Seyden pour vice de procédure.

Sa méthode, dite « **des convergences et des divergences** », ne fait pas l'unanimité (voir à Garaud et à Lasserre).

BLAISE (famille)

Christine Villemin est née de l'union de Gilbert Chatel et de Lucien Blaise mort de la maladie de Burge (voir à ce mot) à 34 ans. Sa mère se remaria ensuite brièvement avec M. Félix Mathieu, lui-même veuf et père de famille, beau-frère de M. Lucien Bolle, le père de Marie-Ange et de Murielle.

C'est à Petitmont, berceau de la famille Blaise, que Christine s'est réfugiée, après l'inculpation et l'incarcération de Jean-Marie, chez sa grand-mère Jeanne et sous la protection, notamment, de son frère Alain et de sa belle-soeur Danielle.

BOIS DU CREUX

Petit hameau au-dessus de Aumontzey, en lisière de forêt, où Bernard Laroche avait fait construire son chalet et où il fut abattu par Jean-Marie Villemin.

Le même jour, elle déclara que, deux ans auparavant, au retour de vacances passées en Italie avec son mari, elle avait souffert de douleurs dans le dos et qu'elle avait passé une radio qui avait révélé qu'elle avait trois reins.

Fin mars 1985, elle affirma également qu'elle avait perdu un jumeau à l'occasion de l'hémorragie qui avait motivé son admission à la clinique de la Roseraie à Epinal, mais le gynécologue de cet établissement a formellement démenti un tel accident.

C

comme...

CHRISTINE (Villemin)



NÉE le 13 juillet 1960 à Petitmont (Meurthe-et-Moselle), Christine-Jeanne-Gilberte Blaise a perdu son père (voir à Burge — maladie de —) alors qu'elle n'avait que six ans.

Après un bref remariage avec le beau-frère de celui qui deviendra par la suite le beau-père de Bernard Laroche, sa mère divorce et s'installe dans les Vosges, à Laveline-devant-Bruyères.

Contrainte d'abandonner ses études en seconde pour ajouter un petit salaire au modeste budget familial, elle entre en 1978 à la Manufacture de confection vosgienne de Lépages-sur-Vologne où elle coud à la chaîne des épaulettes et des rabats sur des chemises destinées à l'administration, connaît une première et décevante aventure (voir à Magron), et rencontre Jean-Marie. Les deux jeunes gens se mettent, selon sa propre expression, « à la colle » et elle se retrouve enceinte alors qu'il est au service militaire. Elle se fait avorter puis ils se marient le 20 janvier 1979 et Grégory naît le 24 août 1980. Il ne s'agit donc pas d'un mariage « **forcé** » mais il est cependant célébré dans une intimité incongrue dans cette région où chaque union est l'occasion de grandes retrouvailles familiales et de joyeuses festivités : seuls y assistent les parents de Jean-Marie et la mère de Christine. Puis c'est la construction de la maison sur les hauteurs de Lépages et le drame.

Depuis, le personnage de Christine Villemin, qui a fasciné la France entière pendant plus d'une année, inspirant aussi bien amour que haine, horreur qu'admiration, s'est révélé d'une étonnante complexité, déroulant tous ceux qui ont essayé d'en saisir les multiples facettes.

D'abord impénétrable au point que l'on attribuera son mutisme obstiné aux calmants dont on a dû la gaver pour supporter le choc, elle se contente d'approuver de la tête, visage fermé, son mari qui, lui, s'épanche sans retenue devant les micros et les blocs-notes.

Puis, lorsqu'elle est mise en cause par ses collègues de travail qui prétendent l'avoir vue devant la poste

de Lépages, elle sort de sa réserve et se révèle d'une grande pugnacité, y compris vis-à-vis du juge lui-même. Après une nouvelle période de silence, jusqu'à la libération de Bernard Laroche (elle avait dit, en décembre : « **Il ne faut pas que je craque avant que Laroche avoue...** ») elle se lance ensuite dans une véritable frénésie d'interviews, n'hésitant pas à révéler à qui veut les entendre et les enregistrer tous les détails les plus intimes de sa vie privée jusqu'à la nouvelle de sa seconde grossesse dans l'espoir de laquelle elle avait ôté son stérilet trois semaines après la mort de Grégory. Après la mort de Laroche, elle insulte délibérément sa mémoire et traite sa femme de « **veuve joyeuse** ».

Mais elle sait que l'étau des soupçons se resserre sur elle et prend les devants en annonçant que, si jamais on la met en prison, elle fera la grève de la faim. Effectivement inculpée et écrouée le 5 juillet 1985, elle tient aussitôt parole et cette farouche détermination, qui met également en danger la vie de l'enfant qu'elle porte, n'est certainement pas étrangère à l'exceptionnelle rapidité avec laquelle la chambre d'accusation de Nancy décide de la remettre en liberté dès le 16.

Depuis, contrainte de se taire par le régime de contrôle judiciaire (voir ce mot) auquel elle demeure astreinte, elle se contente de lâcher, ici et là, assez fort cependant pour qu'une oreille complaisante l'entende, de petites « **piques** » d'un goût plus ou moins douteux, mais aussitôt dévotement rapportées par la cohorte de ceux qui veulent en faire une martyre avec la même passion que ceux qui voulaient en faire une sorcière (ce sont d'ailleurs parfois les mêmes).

Le juge Lambert en a tracé ce rapide portrait par lequel il révèle qu'il a été lui-même inconsciemment troublé : « **Dans la rue, je ne l'aurais sans doute jamais remarquée, mais aussitôt qu'on lui parle, on découvre les méandres de son caractère et elle fascine. Ce n'est pas la femme qui est troublante, mais ses comportements qui sont insolites...** ».



comme...

CASSATION

LA cour de cassation, notre juridiction suprême, a été saisie trois fois dans le cadre de l'affaire Grégory.

La première en décembre 1984, après le refus de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy d'accorder la liberté provisoire à Bernard Laroche. L'audience avait été fixée au 14 mars 1985 mais la procédure fut évidemment abandonnée quand le juge Lambert accorda lui-même cette liberté le 14 février.

La seconde intervention de la cour suprême eut pour objet de désigner une juridiction pour instruire la

plainte pour faux, usage de faux et subordination de témoins déposée par Bernard Laroche contre les gendarmes. Ceux-ci étant officiers de police judiciaire ne pouvaient, en effet, être entendus et, éventuellement, jugés dans leur circonscription. La cour désigna le tribunal de grande instance de Dijon où un juge d'instruction s'occupe actuellement de l'affaire.

Enfin, les défenseurs de Jean-Marie Villemin se sont également pourvus en cassation en octobre dernier après le refus de la chambre d'accusation de remettre leur client en liberté.

CASSETTES

A l'époque d'intense activité téléphonique du « corbeau », les gendarmes de la brigade de Corcieux (dont dépend Aumontzey), chargés de l'enquête après que plainte eut été déposée auprès du procureur de la République d'Epinal, avaient suggéré à ses victimes d'enregistrer ses appels sur magnétophone.

Quatre-vingt-sept appels furent ainsi enregistrés pendant cette

période, le dernier le 8 mars 1984 par Liliane Villemin, épouse de Jacky, seule à avoir laissé son appareil branché bien que le corbeau ne se soit plus manifesté depuis près d'un an.

Toutes les cassettes ont été confiées à des laboratoires spécialisés en audiométrie (voir Orly).

C.G.T.

C'est parce qu'ils étaient avocats de la C.G.T., le premier à Epinal et le second à Paris, que Mes Welzer et Prompt furent immédiatement contactés pour assurer la défense de Bernard Laroche. Celui-ci travaillait, en effet, à l'usine Ancel-Set de Granges-sur-Vologne, elle-même dépendant du groupe Esterel, sociétés étroitement liées à la grande centrale syndicale depuis leur restructuration après le démantèlement de l'empire Boussac.

Des militants de la C.G.T. assurèrent également (avec une efficacité remarquable) le service d'ordre des obsèques de Laroche, le 2 avril 1985, la présence de gendarmes à Jussarupt, après les accusations portées par des membres de la famille contre certains d'entre eux ayant risqué de provoquer des affrontements regrettables. Enfin, le matin même de sa mort, Bernard Laroche avait été élu à l'unanimité délégué du personnel de son usine, délégué C.G.T. évidemment.

CHAMBRE D'ACCUSATION

Les diverses chambres d'une cour d'appel constituent le recours dont disposent les justiciables mécontents de la décision prise à leur égard par la juridiction de première instance (tribunal correctionnel, civil ou de commerce, prud'hommes).

La chambre d'accusation, elle, est le deuxième degré de juridiction auquel on peut faire appel non pas après la condamnation mais pendant le cours même de l'instruction si l'on estime que le juge chargé de celle-ci ne la mène pas de façon convenable et équitable.

Celle de Nancy, présidée par M. d'Alteroche (voir à ce nom), a été saisie chaque fois que le juge Lambert a refusé une demande de mise en liberté provisoire à l'un des inculpés de l'affaire : d'abord Bernard Laroche, puis Christine et Jean-Marie Villemin.

Lorsque le dossier d'instruction est clos, c'est également elle qui décide du renvoi ou non de l'inculpé devant une cour d'assises.

CLANS

Encore marquée par l'affaire Domini et, de surcroît, encouragée dans cette voie, d'un passéisme toujours séduisant, par certains enquêteurs qui croyaient avoir tout compris d'entrée, une bonne partie de la presse a d'abord voulu voir dans cette affaire le dramatique dénouement d'un affrontement séculaire entre « clans ».

Une étude plus rigoureuse du tissu social de la région et une fréquentation quotidienne des individus et des familles lui ont permis de faire rapidement litière de cette trop romanesque vision des choses. Toutes les hypothèses sérieuses envisagées ont eut ceci de commun qu'elles reposaient essentiellement sur des rancœurs individuelles et remontant à quelques années seulement.

Dès le 2 novembre 1984, jour des morts, Jean-Marie précisait avec force devant chez lui : « Il y a peut-être des clans ailleurs mais, nous, nous avons toujours formé une vraie famille, unie et chaleureuse ».

Et s'il devait lui-même rompre plus tard avec elle, il est bien évident qu'il ne s'agissait pas d'une affaire de « clans » mais de divergences personnelles entre le fils et ses parents (voir « Partie civile » et Saint-Nicolas).

CLAUDE (Monsieur)

Les deux visites qu'a rendues le juge Lambert, courant décembre et début mars, à un certain « Monsieur Claude », voyant à Epinal, n'ont pas manqué de surprendre.

Que l'on se rassure, le magistrat n'espérait pas découvrir la solution de l'affaire dans une boule de cristal ou du marc de café !

Simplement, ayant appris que des membres de la famille de l'enfant avaient été le consulter, il voulait savoir quels éléments ils lui avaient fournis pour guider ses recherches.

CHASTANT (Me Marie-Christine)



COLLABORATRICE de Me Garaud, cette jolie jeune femme brune, révélée au grand public par ses énergiques interventions dans l'affaire Lionel Legras (le garagiste au transistor piégé) de Troyes) a hérité de son maître une vivacité d'expression et une vigueur de formule qui ne sont pas parfois sans choquer son auditoire.

C'est ainsi que, le 3 avril 1985, le lendemain des obsèques de Bernard Laroche, elle n'hésita pas à déclarer, en sortant du bureau du juge Lambert : « Je crois que Jean-Marie et Christine sont les seules victimes dans cette affaire... ».

Et, après la reconstitution du 30 octobre, elle affirmait que, désormais « l'hypothèse folle envisagée par le S.R.P.J. de Nancy », c'est-à-dire la culpabilité de Christine, était devenue « impossible ».

Toujours comme Me Garaud elle est, depuis le 19 janvier 1985, vice-présidente de « Légitime défense », chargée des conseils techniques.

CHRONOMETRAGES

LES seuls points absolument incontestables dans cette affaire sont l'heure à laquelle Grégory est parti vivant avec sa mère, celle avant laquelle a été postée la lettre revendiquant son assassinat et celle à laquelle un coup de téléphone à Michel Villemin a annoncé l'enlèvement.

Mais ils ne sont (fatalement) pas d'une extrême précision : « autour » de 17 h pour la première ; « avant » 17 h 15 pour la seconde ; « autour » de 17 h 30 pour la troisième.

A quelques minutes près, des théories absolument contradictoires et dont les conclusions seraient d'une terrible gravité, peuvent être échafaudées ou détruites. La puissance de

la voiture, l'habileté du conducteur, la densité de la circulation, le temps, le fait d'avoir ou non le soleil dans les yeux, l'état de la route, sont autant de facteurs qui, ajoutés, peuvent rendre possible ou impossible tel ou tel périple.

Les défenseurs de Laroche, comme ceux de Christine Villemin, se sont successivement attachés à démontrer l'impossibilité (« à moins de s'appeler Fangio », comme dit Me Garaud) pour leur client d'effectuer dans le temps requis le trajet qui ferait de lui un coupable possible. D'où le nombre de chronométrages effectués depuis le début tant par les gendarmes et les policiers que par le juge lui-même.

« CHEF »

LEITMOTIV du « corbeau » tant au téléphone que dans ses lettres et jusqu'au dernier appel à Michel Villemin annonçant la mort de Grégory (« J'ai pris le fils du chef, etc. ») le mot « chef » a joué un rôle central (encore que peut-être de simple diversion) dans la première partie de l'enquête. Il désignait évidemment Jean-Marie Villemin dont le caractère autoritaire et les allures de « rouleur de mécaniques », avant même qu'il soit effectivement nommé à un poste de maîtrise dans son usine,

ne manquaient pas d'irriter ses proches.

C'est parce que Roger Jacquell, vieux militant communiste, répétait volontiers qu'il ne pouvait pas « blairer les chefs » et que Ginette Villemin, épouse de Michel, aurait dit de lui : « Tu verras que le jour où il passera chef, il ne nous dira même plus bonjour » que le père de Grégory les a tour à tour soupçonnés d'être le « corbeau ».

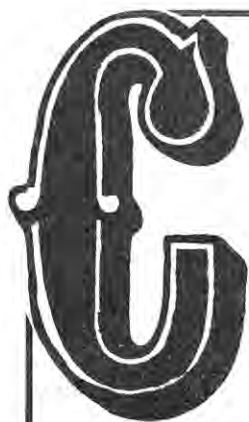
Un disque des « Charlots » intitulé « On boit un coup, chef ? » qui avait servi de fond musical à certaines communications du « corbeau », avait été offert par Bernard Laroche à l'un de ses oncles en 1983.

CLAUDEL (André)

Le maire de Lépages, l'un des premiers avertis de la disparition de Grégory, avait judicieusement orienté les recherches, le soir du 16 octobre : « Si le gosse est dans la Vologne, on le retrouvera dans une retenue d'eau, du côté de Docelles ».

Il montra par la suite une discrète mais efficace présence dans la terrible

épreuve traversée par les parents mais sans jamais céder à la passion aveugle : il refusa notamment, en novembre 1984, de s'associer à la pétition réclamant le rétablissement de la peine de mort qui circulait dans sa commune et y avait recueilli une quarantaine de signatures.



comme...

CORBEAU

SI VOUS VOULEZ
QUE JE M'ARRETE
JE VOUS PROPOSE UN
SOLUTION.
VOUS NE DEVEZ PLUS
FREQUENTER LE CHEF.

L'EXISTENCE d'un ou plusieurs « corbeaux » a beaucoup fait pour le retentissement médiatique de l'affaire.

Ce mystérieux personnage, tourmentant toute une famille pendant plus de deux ans, tant au téléphone que par lettres, puis se taisant pour ne plus réapparaître que le soir du crime et en revendiquant l'exécution, avait effectivement de quoi troubler et passionner.

● **Au téléphone**, sa première manifestation remonte à la fin de l'année 1980 et sa victime fut Ginette Villemin, épouse de Michel, traitée de « P... » par une voix féminine qui raccrocha aussitôt. Sa dernière, si l'on excepte la revendication du crime, du 8 mars 1984, jour où il déclara à Liliane Vil-

lemin, la femme de Jacky : « Je feral du mal au chef... Mais, moi, j'irai à l'enterrement et ce sera toi que les gendarmes iront chercher la première ».

Entre-temps, il y en a eu des centaines allant du canular macabre (commander un cercueil pour Albert aux pompes funèbres de Granges-sur-Vologne) aux menaces précises « Ton fils n'est pas là... Il a de la chance... la prochaine fois, je viendrai le prendre... » en passant par toute la gamme des injures, des sous-entendus, des faux rendez-vous, des allusions perfides, etc.

Tous ces appels témoignent d'une étonnante connaissance des faits et gestes quotidiens des personnes auxquelles ils s'adressent : un

achat de meubles, des travaux dans la maison, un incident au travail, une bagarre... Ils sont donnés d'une voix « déguisée » quand ils s'adressent à un membre de la famille et « naturelle » quand ils sont destinés à un étranger à ce cercle.

Pour essayer de l'identifier, Albert Villemin et son fils Michel avaient subtilement profité de leur voisinage : dès que le téléphone sonnait chez l'un, celui-ci prévenait l'autre qui faisait aussitôt la tournée des « suspects » pour vérifier ceux dont l'appareil était occupé. Christine Villemin a reconnu, lors de leur confrontation du 29 octobre, avoir agi de même avec deux collègues de travail qu'elle soupçonnait. Mais tous ces trésors d'ingéniosité ne suffirent jamais à le démasquer. En fait, il semble bien que, pris dans cette frénésie délirante, tout le monde ait, à un moment ou à un autre, plus ou moins « corbassé ». (Voir à « cassettes », « Jacky », « Jacquel », « liste rouge », « magnétophone », « Orly », « tableau de concordance » et « téléphone »).

● **Par lettres**, l'activité du « corbeau », toujours en excluant le message posté le soir du crime, s'est en fait résumée à trois envois : le premier, posté le 27 avril 1983 à Bruyères, adressé à M. et Mme Albert Villemin, et ne portant que quelques mots en grosses lettres capitales : « Je vous feral votre peau à la famille Villemin » ; la seconde plus longue, tou-

jours en lettres capitales, mais plus petites leur enjoignant de ne plus fréquenter le « chef », sinon il exécutera ses menaces contre lui et « sa petite famille », et se terminant par : « A vous de choisir : la vie ou la mort » ; la troisième beaucoup plus longue encore et rédigée, celle-ci en écriture cursive déguisée (sans doute un droitier d'habitude écrivant de la main gauche) où tous les membres de la famille sont passés en revue et insultés avant cette insolite conclusion : « Ma vengeance est faite... Ceci est ma dernière lettre et vous n'aurez plus aucune nouvelle de moi... Vous vous demanderez qui j'étais, mais vous ne me trouverez jamais... ».

..

Bien d'autres « corbeaux » se sont manifestés après la mort de Grégory, mais il ne s'agit, à l'évidence, plus du même, la plupart des lettres étant postées dans la région parisienne (notamment à Rosny-sous-Bois).

Deux jours avant son exécution, Bernard Laroche en avait reçu une, véritable torrent d'injures ainsi conclu : « Pour rien au monde je ne tuerais un animal, mais si j'avais une arme, je la déchargerais jusqu'au bout sur des êtres de votre espèce ».

Marie-Ange en a reçu plusieurs après l'assassinat de son mari, la menaçant de mort ainsi que sa soeur Murielle, ce qui provoqua le dépôt d'une plainte par celle-ci le 2 septembre 1985. Il y est question de quelqu'un qui « guette dans l'ombre ». Quant aux avocats, ils n'y prêtent même plus attention...

CORAZZI (Jacques)

CHEF de la section criminelle du SRPJ de Nancy, le commissaire principal Jacques Corazzi, 42 ans, est, au premier abord, le parfait contraire de son patron, le commissaire divisionnaire Andrieux.

Pourtant, sous des apparences plus décontractées, c'est, lui aussi, un enquêteur calme, méticuleux et tenace.

Corse d'origine, il a toujours été à bonne école puisque son père, ins-

pecteur divisionnaire, faisait partie de la brigade criminelle de la PJ de Marseille et enquêta notamment sur l'affaire Dominici.

Entré dans la police comme inspecteur, il travailla d'abord à la préfecture de police de Paris avant d'arriver à Nancy où, sous la direction du commissaire Bertrand, aujourd'hui à Montpellier, il traita sa première grande affaire : le meurtre d'un enfant de Dombasle par une bande de loubards.

lemin venait y rendre, comme tous les jours, visite à sa femme à 9 h 30. Il en repartait, très excité selon tous les témoins, à 10 h 30. Puis il y revenait à 13 h 45 pour lui annoncer qu'il venait de tuer Laroche et téléphoner au commissariat de police afin de se constituer prisonnier après avoir vainement essayé de joindre Me Garaud (déjà parti au palais) et le capitaine Sesmat.

Le lendemain, Christine y donnait, toujours de son lit, une interview à « Europe 1 » dans laquelle elle affirmait que Jean-Marie avait été provoqué par Laroche (« Il se moquait de lui et lui disait qu'il avait payé les experts ! »), ce dont le meurtrier n'a jamais fait mention ni dans ses dépositions, ni lors de la reconstitution.

Elle a quitté la clinique de la Roseraie le 30 mars à midi et demie, attendue par les policiers qui la conduisirent aussitôt au S.R.P.J. de Nancy où elle fut entendue, à partir de 16 heures, avant d'en ressortir libre en fin de soirée.

CORDELETTES

LES cordelettes qui liaient les poignets et les chevilles de Grégory lorsqu'il fut retrouvé dans la retenue d'eau de Docelles ont toujours posé un mystère : elles étaient nouées de façon si lâche qu'elles n'ont même pas laissé de traces sur la peau pourtant bien tendre d'un garçonnet de quatre ans, surtout à ces endroits. On s'est même demandé s'ils n'avaient pas été disposés ainsi qu'après la mort de l'enfant, uniquement pour bien prouver que celle-ci n'avait pas été accidentelle. Une controverse a opposé depuis le début de l'enquête ceux qui prétendaient qu'il s'agissait d'un modèle trop courant dans la région pour constituer un indice valable et ceux qui affirmaient, au contraire, que sa structure (trois « torons » enroulés sur une « âme » de laine) était fort peu répandue.

Le 22 avril 1985, les policiers du SRPJ découvraient trois morceaux d'une cordelette apparemment semblable au domicile des Villemin : l'un sous la gouttière d'un hangar en construction, un autre sur la cheminée et le troisième servant de lacet à une chaussure de travail de Jean-Marie. Aussitôt remis au juge, ils y étaient rejoints dans les jours suivants par d'autres échantillons trouvés, eux, chez la mère de Christine, Mme Gilberte Chatel, et chez une relation de la famille, M. Martial David, domicilié à Grandvillers, ainsi qu'une pelote entière et toute neuve (comme les liens de Grégory) saisie le 25, toujours chez les parents de l'enfant.

Toutes ces précieuses pièces à conviction étaient placées sous scellés et expédiées à Paris où les

experts du laboratoire de police scientifique du professeur Ceccaldi commençaient par les faire tremper deux heures et demie dans un échantillon d'eau de la Vologne avant de les transmettre à un laboratoire spécialisé de Lyon, dépendant de la direction centrale de la PJ. Interrogée sur la provenance de celles qui avaient été retrouvées chez elle, Christine Villemin s'était contentée de répondre qu'elle en ignorait l'existence : « Mon mari était le seul à s'occuper du matériel de bricolage à la maison... ». Quant à Jean-Marie, il affirma toujours que cette ficelle lui avait été donnée par son père, ce que ce dernier contesta formellement lors de leur confrontation du 12 septembre 1985.

En juillet, un industriel de la région avait indiqué aux enquêteurs que ce type de cordelette, dont la fabrication avait été arrêtée, était essentiellement utilisé par les maçons. Les policiers se souvenant que l'été précédant le crime, Jean-Marie avait construit un appentis à sa maison, visitèrent systématiquement tous les détaillants de la région et localisèrent finalement le magasin où avait été achetée la pelote retrouvée aux Hauts-de-Lépanges à Granges-sur-Vologne.

CORCIEUX

Siège de la brigade de gendarmerie dont dépend Aumontzey. Ce sont les gendarmes de Corcieux qui furent chargés, sur commission rogatoire, d'enquêter sur le « corbeau » en 1982-83 après qu'une plainte contre X ait été déposée au parquet d'Epinal.

CLINIQUE

A chambre 108 de la clinique de la Roseraie à Epinal s'est trouvée être le centre de gravité de l'affaire pendant cinq dramatiques journées.

C'est là que, le 25 mars 1985, à 1 heure du matin, Christine Villemin, victime d'une hémorragie en pleine nuit, à son troisième mois de grossesse, fut amenée en voiture par son mari complètement affolé. Ce même jour, à 16 heures, elle y recevait, en présence de M. Lecomte, procureur de la République, le juge Lambert qui lui notifiait les premières conclusions des nouveaux experts en écritures (très défavorables pour elle : elle s'y trouvait désignée à 95 % par la « méthode statistique » et à 80 % par la « méthode des concordances ») et lui demandait de se soumettre en leur présence à de nouvelles épreuves de dictée.

Elle s'y soumettait, avec le plein accord de Me Garaud, soutenue par deux oreillers. Le 29, Jean-Marie Vil-



comme...

LE 9 juillet 1985, alors que Christine Villemain entamait son cinquième jour de grève de la faim à la prison de Metz-Queuleu, une bouillante agricultrice des Hauts-de-Lépanges, Mme Claudon, dont la ferme se trouve à environ deux cents mètres du pavillon des Villemain, laissait éclater son indignation et même sa colère au sujet du peu de cas qui semblait avoir été fait par les enquêteurs de sa propre déposition, recueillie pourtant successivement par les gendarmes, le S.R.P.J. et le juge : « **Le 16 octobre. à 17 h 20, je ramenaï mon troupeau de bêtes en passant à proximité de la maison des Villemain lorsque j'ai vu Christine courir. Affolée, elle m'a demandé si je n'avais pas vu Grégory. Après quoi elle a pris sa voiture et est descendue vers Lépanges. Je l'ai revue qui remontait à 17 h 30, 17 h 20 et 17 h 30, c'est tout ce que j'ai à dire.** ».

Témoignage assurément capital car si Christine Villemain était effectivement sortie de chez elle à 17 h 20 (et non à 17 h 30 comme elle l'avait déclaré le premier jour), il était maté-



CLAUDON (mère et fils)

riellement impossible qu'elle se soit rendue à Docelles après avoir quitté Mme Jacquot.

La reconstitution du 30 octobre 1985 porta en grande partie sur ce problème d'horaire.

Or, Mme Claudon, invitée à se montrer très précise, tant chaque

minute est importante dans cette affaire, a affirmé qu'elle était partie à 17 h 15 de chez elle pour aller chercher ses vaches du paturage, qu'elle mettait entre douze et quinze minutes pour cette opération quotidienne et, surtout, que son fils, Christian, conducteur d'un car de ramassage scolaire, était déjà en train de se changer quand elle était rentrée à la ferme, d'où l'importance du « **mouchard** » (voir à tachygraphe) de ce car qui, retrouvé après bien des tribulations, indiquait une arrivée entre 17 h 36 et 17 h 38, ce qui, compte tenu du fait que Christian Claudon, après avoir arrêté son moteur, prend encore le temps de ranger les papiers du véhicule dans sa sacoche et de parcourir une dernière fois l'allée centrale pour vérifier qu'aucun élève n'a oublié quelque chose sur un siège, situe son retour à la maison aux alentours de 17 h 40 et celui de sa mère au moins une minute ou deux plus tard encore.

CONTROLE JUDICIAIRE

LE contrôle judiciaire est l'ensemble des dispositions restrictives dont est entourée la remise en liberté d'un inculpé (ou l'octroi du sursis à un condamné).

Toutes ont évidemment pour objet le maintien d'un lien étroit entre l'autorité judiciaire et celui qui y est astreint.

Les mesures les plus courantes sont l'assignation à résidence (pouvant aller jusqu'à la confiscation du permis de conduire et du passeport), l'obligation de se présenter périodiquement à une autorité locale, d'accepter de se soumettre à un traitement médical ou psychiatrique, de répondre immédiatement à toute convocation du juge, etc.

Pour des raisons de sécurité personnelle, sa vie étant menacée (et l'on ne pouvait encore savoir à quel point !) Bernard Laroche, à sa libération, avait été dispensé de venir « **pointer** » chaque semaine, comme c'est la règle habituelle.

Christine, elle, a dû s'engager à observer la plus grande réserve, s'abstenant notamment de toute interview ; à ne pas se déplacer hors des limites du département de Meurthe-et-Moselle (d'où le refus du juge de retransférer Jean-Marie dans une prison du Bas-Rhin) ; à répondre à toute convocation du magistrat ou d'une personne qualifiée désignée par lui ; à se soumettre à toute mesure d'examen ou de traitement, même sous le régime d'hospitalisation.

CONFRONTATIONS

Tant de témoins se sont manifestés dans cette affaire suivie par tant d'enquêteurs et où ont été suspectées tant de personnes que les confrontations organisées par le juge Lambert dans son bureau du palais de justice d'Epinal sont devenues un véritable feuilleton.

Aucune n'a finalement été décisive mais parmi les plus dramatiques nous retiendrons :

- 9 novembre 1984 : face-à-face Bernard Laroche - Murielle.
- 22 novembre 1984 : Christine Villemain et ses quatre collègues de travail.

● 29 janvier 1985 : Murielle face aux gendarmes qu'elle accuse de lui avoir dicté ses « **aveux** ».

● 3 mai 1985 : parents de Grégory et gendarmes.

● 12 septembre 1985 : réconciliation de Jean-Marie avec ses parents qu'il ne voulait plus voir depuis qu'ils s'étaient constitués partie civile.

● 22 octobre 1985 : Jean-Marie face à ses parents, Jacky, Michel et leurs épouses.

● 30 octobre 1985 : Christine Villemain de nouveau face à ses collègues de travail.

COLIN (Gilbert)

Ancien entrepreneur en menuiserie, M. Gilbert Colin promenait, comme tous les jours, son chien, un superbe dalmatien, ce soir du 16 octobre, sur la route qui monte vers la maison des Villemain. A hauteur des dernières habitations du village, il fut dépassé par la R 5 de Christine qu'il a reconnue, ainsi que son fils, placé à l'arrière.

Mais, quand il parvint au pavillon, en haut de la côte, il n'aperçut ni la voiture dans le garage, ni l'enfant et s'en étonna : « **Si Grégory avait été là, il**

serait certainement venu comme d'habitude à ma rencontre pour jouer avec le chien. ».

Il continua son chemin et passa devant la ferme de M. Méline, un peu plus haut, quand Christine Villemain interpella celui-ci pour lui demander s'il n'avait pas vu Grégory.

Selon la reconstitution du 30 octobre 1985, il met entre 30 et 35 minutes (34'49" exactement ce jour-là) pour parcourir cette distance avec son chien.

COLLEGUES DE TRAVAIL

C'EST incontestablement le témoignage de quatre collègues de travail de Christine Villemain, à la manufacture de confection vosgienne de Lépanges, qui a été déterminant dans la suspicion qui s'est mise à peser dès la mi-novembre sur la propre mère de Grégory.

Ces quatre jeunes femmes, Mme Maria Leite et Mlle Sandrine Loupes, Anne-Marie Texeira et Marie-Line Blondel avaient été étonnées, le 16 octobre, à la sortie de l'usine, de voir Christine Villemain sortir du parking non pas comme d'habitude en direction de Deycimont mais de Bruyères (l'une d'elles en avait déduit qu'elle allait y voir sa mère avant d'aller rechercher son fils), puis d'apercevoir sa voiture devant la poste du village et y faire demi-tour après avoir glissé « **une ou plusieurs lettres** » dans la boîte.

Christine Villemain a toujours maintenu qu'elles se trompaient de jour et qu'elles l'avaient, en fait, vue la veille : « **La preuve, c'est qu'elles me décrivent vêtue d'un blouson belge que je portais effectivement le 15 alors que le 16 je n'avais qu'une chemisette à carreaux sous une salopette en jean !** ».

Mais, tant lors de leur première (le 22 novembre 1984) que de leur dernière (30 octobre 1985) confrontation avec la mère de Grégory, elles ont été formelles, se référant à des événements bien précis qui n'avaient pu se dérouler que le 16 : une tasse de café prise chez la soeur de l'une, un coup de téléphone de la mère d'une autre, une conversation chez le boulanger, etc.

D'ailleurs, le matin du 17, une contremaîtresse de la M.C.V. les avait entendues en parler entre elles, s'étonnant que Christine, qu'elles avaient



toutes vue devant la poste la veille, à 17 heures, ait pu être de retour chez elle, après être passée prendre son fils chez la gardienne à 17 h 03 pour le début des « **Grosses têtes** ».

Deux autres ouvrières de la M.C.V. ont, par ailleurs, témoigné le 30 octobre 1985, qu'elles avaient été harcelées au téléphone en 1981 par un « **corbeau** » dont elles avaient des raisons très précises (heures d'appel, détails ne pouvant être connus de personne d'autre) qu'il s'agissait de Christine Villemain.

Celle-ci, après avoir haussé les épaules (« **Si vous croyez que je n'avais rien d'autre à faire que des blagues au téléphone !** ») a admis que, les soupçonnant elle-même, elle leur avait alors téléphoné à plusieurs reprises, sans se faire connaître, pour s'assurer simplement de leur présence à leur domicile.

COLLEGE JEAN-LURÇAT

C'est l'établissement scolaire de Bruyères (tout près de la brigade de gendarmerie) que fréquentait Murielle Bolle jusqu'au drame (elle n'y est plus jamais retournée et, de ce fait, n'a pas terminé sa scolarité).

Elle y était, selon le directeur, « **l'une des meilleures élèves de sa classe, la 3e S.E.S. (section d'éducation spécialisée), une classe d'un niveau, il est vrai, assez faible.** ».

Ses professeurs lui ont toujours trouvé un comportement normal.

L'un d'eux, cependant, avait remarqué les derniers temps chez elle une certaine préoccupation et lui en avait demandé les raisons : « **Elle me paraissait soucieuse ; j'ai essayé d'engager le dialogue avec elle mais elle ne m'a répondu que de façon très évasive...** ».

C

CORNILLIE (Michel)



LE 26 octobre 1984, après que la diffusion d'un premier portrait-robot (*Voir à ce mot*) se soit soldé par un fiasco, un second était aussitôt dressé d'après le témoignage d'un hôtelier de Docelles, le village où avait été découvert le corps de Grégory. Patron de l'hôtel de la Poste, M. Michel CORNILLIE avait déclaré : « Ce mardi 16 octobre, un client que je n'avais jamais vu est entré à 16 heures 35 et a commandé une bière. Il est resté cinq à six minutes puis est ressorti. Il est revenu vingt minutes plus tard, a recommandé une autre bière et est reparti à 17 heures 10. Pendant tout le temps qu'il a passé dans mon établissement, il n'a pas cessé de fixer la pendule. Il paraissait tendu et nerveux, comme s'il attendait quelque chose ou quelqu'un, mais personne n'est venu le rejoindre ni ne l'a demandé au téléphone. Il m'a paru assez athlétique, portait une moustache et de longs favoris remontant vers les pommettes ».

L'hôtelier avait déjà signalé cette présence insolite dès le lendemain du crime aux gendarmes, mais ceux-ci ne s'étaient décidés à y accorder quelque importance qu'après que soient venus s'y ajouter les témoignages d'habitants de Lépages ayant remarqué à divers moments de la journée du 15 et de la matinée du 16, dans les rues de leur village, les allées et venues d'un individu correspondant à ce signalement et dont l'allure leur avait paru suspecte.

M. Cornillie reçut, trois jours plus tard, un coup de téléphone dont l'auteur signalait l'embarquement dans le port de Dieppe, sur un ferry pour l'Angleterre, d'un homme, tout semblable au portrait-robot établi sur ses indications. Sans suite.

CADEAUX

Le jour de son vingt-cinquième anniversaire, le 13 juillet 1985, Christine Villemin, qui venait d'arrêter sa grève de la faim, reçut dans sa cellule de Metz-Queuleu un bouquet de 25 roses envoyé par son mari et un étonnant cadeau offert par un autre prisonnier de Charles-III : un cadre blasonné en bois sombre enserrant la photo sous verre de Grégory à l'âge d'un an, sur une couverture, à côté d'un gros tracteur orange en plastique. Plus tard, à Petitmont où elle s'était réfugiée chez sa grand-mère après sa libération, elle reçut de la France entière des cadeaux très divers, certains de valeur, telle une montre en or offerte par un bijoutier.

D

comme...

DE REN (professeur Gérard) :

LE professeur Gérard De Ren, médecin légiste depuis trente-deux ans à Nancy, a pratiqué les autopsies des victimes de toutes les grandes affaires criminelles survenues dans l'est de la France durant ce dernier quart de siècle (Patrick Henry, Dombasle, etc.).

Le 17 octobre 1984, en fin d'après-midi, il a procédé, assisté du docteur Pagel, à celle de Grégory (voir à « autopsie ») et on lui a prêté (sans être jamais démenti) cette phrase de conclusion : « Pour moi, c'est le crime d'une femme ».

Plus d'un an après (fin novembre 1985), le docteur Le Breton, directeur honoraire du laboratoire de toxicologie de l'institut médico-légal de Paris, a déclenché une retentissante polémique en rendant publique une lettre adressée par lui à l'époque au procureur général près la cour d'appel de Paris dans laquelle il dénonçait l'

qui commande l'autopsie et qui décide des prélèvements et des analyses toxicologiques utiles. Dans le cas de Grégory, il paraissait s'agir au départ d'une affaire relativement simple, le cercle des personnes pouvant être incriminées étant restreint. De ce fait, l'éventualité d'analyses toxicologiques n'a effectivement pas paru devoir s'imposer. M. Lambert assistait personnellement à cette autopsie et nous avons procédé aux prélèvements sur son ordre. Le rapport d'autopsie que nous lui avons remis il y a plus d'un an établissait nettement les causes de la mort de l'enfant et nous n'avons reçu depuis ni critiques ni demandes de précisions complémentaires des autorités judiciaires, seules habilitées à donner un avis autorisé sur la qualité de notre travail ».



« erreur colossale » commise par l'expert nancéen, une erreur à cause de laquelle « il ne sera jamais possible de savoir si le ou les ravisseurs de l'enfant ont employé une substance anesthésique, élément capital dans une affaire criminelle ».

Cette erreur, plus exactement cette négligence, aurait consisté à ne pas prélever les viscères de l'enfant et à n'avoir envoyé au laboratoire qu'une quantité de sang dérisoire (2,8 millilitres centrifugé à grande vitesse en tube ouvert) en tout cas tout à fait insuffisante pour une recherche sérieuse d'éther ou de chloroforme.

Le professeur De Ren a répliqué le 2 décembre : « Le médecin légiste n'est qu'un exécutant. C'est le juge

DURAS

C'est à la demande du quotidien « Libération » (qui l'a publiée le 17 juillet 1985 après l'avoir plusieurs fois différée) que la romancière Marguerite Duras, prix Goncourt 1984, est venue à son tour faire son enquête sur les rives de la Vologne.

Remarquable morceau d'écriture dont le titre (« Sublime, forcément sublime Christine V. ») est aussitôt passé à la postérité.

DOCELLES



Percera-t-on un jour le secret de la Vologne

Le village où le corps de Grégory a été retrouvé, le 16 octobre 1984 à 21 h 20, coïncé par des pierres et des branches d'arbre dans une retenue d'eau de la Vologne. C'est non loin de là, près de l'embouchure d'un petit ruisseau affluent, le Barba, et du local des sapeurs-pompiers, que, selon les expériences réalisées par les gen-

DE RICCI (Françoise)

EXPERT en écritures près la Cour d'appel de Paris, agréé par la cour de cassation, Mme Françoise de Ricci d'Arnoux, faisait partie, avec M. Alain Bucquet, du collège désigné par le juge Lambert pour examiner les messages du « corbeau » et les comparer avec les « dictées » des suspects après l'annulation pour vice de forme dans la procédure des rapports de Mmes Jacquin-Keller et Berrichon-Seyden.

Venue à Epinal en compagnie de M. Bucquet pour la dramatique journée du 25 mars 1985 (nouvelle dictée imposée à Christine Villemin dans la clinique où elle avait été admise la nuit précédente suite à une hémorragie), elle y avait fait sensation par sa blondeur et son élégance mais aussi par une déclaration à la sortie du palais de justice selon laquelle l'écriture de la mère de Grégory serait effectivement celle qui se rapprochait le plus de celle du « corbeau ». De retour à Paris et entendant ces propos sur une radio périphérique, Me Garaud, avocat de Christine, avait bondi : « Le rôle des experts est de déposer des rapports et non de tenir des conférences de presse ; en trahissant à l'évidence le secret de l'instruction, Mme de Ricci ne s'est pas montrée digne de la confiance que les magistrats lui avaient témoignée... »

darmes de Bruyères avec un mannequin (*voir à ce mot*) le corps aurait été jeté à la rivière.

Mais les traces de pneu et de talon relevées le lendemain du crime se trouvent à plusieurs centaines de mètres du village, derrière un passage à niveau non-gardé.

DICTEES

LE procédé miracle par lequel devait être rapidement démasqué le « corbeau de la Vologne » s'est révélé à l'usage beaucoup moins efficace et sûr qu'on ne le prévoyait, d'où un nombre impressionnant de remises de l'ouvrage sur le métier :

- Dès le 18 octobre 1984, surlendemain du crime, et les jours suivants, tous les membres et proches de la famille (soit, au total, quelque soixante-dix personnes) y sont soumis une première fois sous le contrôle des gendarmes ;
- Les premières expertises ayant été



annulées pour une erreur de procédure, nouvelle épreuve de dictée mais, cette fois, dans le bureau du juge et en présence des experts, le 25 janvier 1985. Dix personnes seulement y sont soumises : Bernard et Marie-Ange Laroche ; Jean-Marie, Christine, Jacky, Liliane, Ginette et Marie-Christine Villemin ; Roger Jacquel et André Jacob.

● Troisième test, encore plus réduit, exactement deux mois plus tard, le 25 mars. N'y sont plus conviés que Jean-Marie, Jacky, Liliane, Marie-Christine

(l'épouse de Gilbert) et Christine Villemin. Celle-ci le subira dans son lit de clinique. Elle sait qu'elle est déjà désignée à plus de 90 % comme le « corbeau » par M. Bucquet et Mme de Ricci mais cette dernière déclare : « On est très sûr de ce qu'on a dit, mais on n'est jamais assez sûr ».

● Christine Villemin est seule, le 18 juin, quand elle subit, pendant près de deux heures une quatrième épreuve que réclament cette fois les contre-experts, MM. Laufer et Glenisson, en présence du second : quatre nouvelles dictées, toutes de la main gauche.

● Le 14 novembre enfin, c'est le troisième collège d'experts (Mmes Gille et Petit de Mirbeck et M. Ourliac) qui réclament au juge de nouveaux spécimens de l'écriture de Christine Villemin et d'elle seule.

D

comme...

DETECTEUR DE MENSONGE

A PRES le refus par le président de la République de faire soumettre, comme ils le lui avaient demandé, Christine et Jean-Marie Villemain au « sérum de vérité », procédé non admis en France, leur avocat, Me Garaud, écrit au garde des Sceaux pour lui suggérer d'avoir recours à un « détecteur de mensonge » paraît-il couramment utilisé dans de nombreux Etats des USA et permettant de déterminer avec une grande certitude si un témoin dit ou non la vérité.

Il s'agit, selon Me Garaud, de deux appareils, le PSE (Psychological Stress Evaluator) et le polygraph qui, « sans l'utilisation de la moindre

drogue et sous réserve d'un certain nombre de garanties judiciaires, permettent à un observateur compétent d'apprécier avec une quasi-certitude la sincérité des déclarations ».

M. Bruno Cotte, directeur des affaires criminelles et des grâces à la chancellerie, lui répondit le 26 février 1985 par une prévisible fin de non-recevoir : « Il ne m'appartient pas d'inciter le juge d'instruction à recourir à un procédé d'investigation que la loi française ne reconnaît pas et dont, au surplus, la fiabilité serait incertaine ».

Mais Me Garaud n'a pas désarmé : le 12 décembre dernier encore, il déposait sur le bureau de M. Lambert toute une documentation sur les deux fameux appareils.

DESCHARMES (Roger)



son respect de l'indépendance du juge. Le 19 décembre 1984, après la décision de la chambre d'accusation d'annuler les premières expertises d'écriture et de voix, il avait tenu à bien préciser qu'il ne s'agissait pas d'un quelconque désaveu de l'instruction menée par le juge Lambert : « Celui-ci a travaillé depuis deux mois dans des conditions extrêmement difficiles, seul en poste avec plus de deux cents dossiers en cours. Il n'est pas, et il n'a jamais été question de le dessaisir de cette affaire ! ».

Le 15 mars 1985, il sortait à nouveau de sa réserve pour en demander davantage aux médias : « Devant la multiplication des rumeurs, le parquet général demande à la presse d'observer, dans toute la limite compatible avec les exigences de l'information, la réserve qu'impose une affaire particulièrement douloureuse... Liberté fondamentale, la liberté de la presse doit s'exercer dans le respect des droits et de la dignité des personnes ».

PROCUREUR général près la cour d'appel de Nancy, M. Roger Descharmes ne s'est manifesté qu'à deux reprises au cours de cette affaire, témoignant par cette discrétion de



L'église de Jussarupt.

DUVAL (abbé)

CURE de la petite paroisse de Jussarupt, l'abbé Duval a su, dans l'atmosphère terriblement tendue des obsèques de Bernard Laroche, le 2 avril 1985, trouver les mots qu'il fallait et qui ne pouvaient venir que du cœur. Entre un texte d'Isaïe et un passage de l'Evangile évoquant le silence du Christ face à Ponce Pilate, il a réclamé « l'instant de miséricorde qui fait reculer le désespoir et l'enchaînement du malheur et de l'erreur » et exprimé l'espoir que « ce drame qui nous déchire puisse aussi nous rassembler ».

DEYCIMONT

Village à la traversée particulièrement sinueuse, entre

Lépanges et Docelles, où aboutit la petite route permettant de se rendre dans la seconde localité sans repasser par le centre de la première.

E

comme...

ECOUTES TELEPHONIQUES

PARMI les nombreuses tentatives d'intoxication (voir à ce moment) dont a été victime la presse de ce qu'il est convenu d'appeler pudiquement « certains milieux proches de l'enquête », l'histoire des écoutes téléphoniques mérite d'être contée. Lorsque Laroche fut arrêté, le bruit courut que sa culpabilité avait été confirmée par une « écoute » révélant qu'il avait appelé

Murielle pour lui rappeler exactement ce qu'elle devait dire si les gendarmes l'interrogeaient. Dès le 7 novembre, le juge Lambert démentait formellement cette information fantaisiste : « Ce serait, hélas, beaucoup trop beau pour être vrai ! » et, le lendemain, les avocats de Laroche s'élevaient dans un communiqué officiel contre ce genre de procédé de désinformation.

ECRITURE (expertise en)

UNE confusion a été fréquemment faite, au début de l'affaire, entre « expertise en écriture » et « expertise graphologique ». La graphologie est une technique d'interprétation consistant à étudier une écriture afin de dépeindre et d'expliquer la personnalité de celui qui écrit : c'est pour y avoir recours que de plus en plus des chefs d'entreprise exigent un curriculum vitae manuscrit des candidats à un emploi.

L'expertise en écriture est exclusivement une technique d'identification consistant à rechercher l'authenticité d'un document anonyme en le confrontant avec des écrits connus : ce sont donc des experts en écriture, et non des graphologues, qui sont commis par des magistrats au cours d'une affaire judiciaire. Comme l'a expliqué Mme Berrichon-Seyden (in « Le Monde » du 3 novembre 1984) : « A partir du moment où il examine un document, l'expert n'a pas à se préoccuper de la personnalité de son

auteur ; il n'a pas non plus à être au courant des circonstances qui l'ont amené sur sa table de travail ».

En fait, on lui confie un dossier qui comporte, d'une part un écrit considéré comme litigieux, et d'autre part des spécimens de comparaison émanant de diverses autres personnes, et il examine le tout jusqu'à ce qu'il s'estime en mesure de répondre à la question : « Le scripteur de la pièce litigieuse peut-il être identifié à l'un des auteurs de comparaison et, si oui, lequel ? ».

Il n'existe en France que douze experts en écriture agréés sur le plan national et huit d'entre eux ont déjà été mis à contribution dans le cadre de l'affaire Grégory.

Me Lombard avait suggéré que soit fait appel à des experts francophones mais étrangers (belges, suisses, pourquoi pas canadiens) qui offriraient non pas un meilleur niveau de compétence mais une plus grande distanciation vis-à-vis du climat passionnel de l'affaire.

ENLEVEMENT (tentative d')



Le périmètre de la reconstitution protégé par cent cinquante hommes, gendarmes et gardes mobiles.

A PRES l'assassinat de Bernard Laroche, Jean-Marie Villemain a affirmé, au cours de sa garde à vue dans les locaux du S.R.P.J. de Nancy, qu'il avait l'intention, après avoir tué son cousin, de prendre Marie-Ange et Sébastien en otages pour « obliger les policiers à procéder à une nouvelle audition de Murielle et que seule l'arrivée inopinée de Lucien Bolle, beau-frère de sa vic-

time, l'avait empêché de réaliser la seconde partie de son plan.

Il l'a confirmé lors de la reconstitution du 20 juin, ajoutant seulement : « Je ne leur aurais pas fait de mal ». Les avocats de la famille Laroche ont alors demandé au juge qu'un supplément d'information soit ordonné afin que l'inculpation de Jean-Marie Villemain soit aggravée du chef de « tentative d'enlèvement ».

F comme...

FEUILLETON TELEVISE

LORSQUE Michel Villemain reçut, le 16 octobre 1984 en fin d'après-midi le coup de téléphone du « corbeau » qui déclencha le drame (« J'ai pris le fils du chef et je l'ai mis dans la Vologne »), il était en train de regarder, dans sa salle de séjour, le feuilleton télévisé de FR 3 : « Au bout du chemin ».

Il paraissait donc facile d'établir avec précision l'heure de l'appel en déterminant à partir de quelle scène le jeune homme s'était arrêté de regarder.

Invité une première fois à visionner ce feuilleton dans les studios de FR 3 Nancy, il indique celle où un homme jette sa bicyclette contre un mur, ce qui correspondrait à 17 h 27.

FICHES

Lorsque la police judiciaire fut saisie de l'affaire par le juge Lambert, le 18 février 1985, d'aucuns s'attendaient à voir une horde de « nouveaux flics », jeans, blouson de cuir et lunettes noires, investir la vallée de la Vologne comme un quartier chinois. Au lieu de cela, le commissaire Corazzi et ses hommes (sélectionnés dans la brigade des stupéfiants) s'enfermèrent pendant plus de trois semaines dans leurs bureaux du boulevard Lobau, à Nancy, pour s'y livrer tout d'abord à une besogne aussi ingrate que peu spectaculaire : classer systématiquement par fiches de couleurs différentes toutes les dépositions enregistrées au cours des quatre mois précédents de l'enquête. Une technique lente et fastidieuse mais qui aurait fait la démonstration de son efficacité durant ces dernières années, notamment lors du démantèlement des réseaux terroristes du FLB (Front de libération de la Bretagne).

FUGUE

LE 29 octobre 1984, un habitant d'Aumontzey, interrogé par les gendarmes sur d'anciennes relations avec la famille de la mère de Grégory, déclarait : « La seule chose défavorable que je puisse dire sur Christine est qu'en 1981, alors qu'ils étaient en pourparlers de construire, elle avait quitté son mari pour se rendre dans le Midi où son mari était venu la rechercher ».

Peu remarquée et nullement exploitée à l'époque, cette déposition fut exhumée et devint l'objet de nombreuses exégèses lors de l'inculpation de Christine : n'accréditait-elle pas, bien avant que personne ait osé seulement la formuler, la thèse selon laquelle la jeune femme aurait pris cette maison en grippe dès le début et en aurait conçu une véritable haine pour son mari auquel elle reprochait

Mais quand il retourne quelque temps plus tard et qu'on lui fait voir la suite, pour le cas où il se serait trompé, il se ravise effectivement et fait stopper le magnétoscope un peu plus loin, lorsqu'on voit une femme remplissant des pots de confiture : il aurait alors été 17 h 32.

Etant donné l'horaire extrêmement serré des événements de cette tragique soirée, ces cinq minutes d'écart peuvent être très importantes. Curieusement, l'arrêt de la chambre d'accusation remettant Christine Villemain en liberté provisoire le 16 juillet 1985 semble l'ignorer puisqu'il parle toujours de 17 h 27.

FINANCEMENT

Au début de l'enquête, alors que couraient les bruits les plus fantaisistes voire les plus insensés, le fait que Jean-Marie Villemain ait pu, si jeune et avec un si modeste salaire (8.000 F au total avec celui de sa femme) se faire construire une aussi belle maison ne laissa pas d'intriguer certains. N'allait-on pas jusqu'à parler d'un « coup » qu'il aurait réalisé avec des complices auxquels il n'aurait pas donné leur part et qui se seraient vengés en tuant son fils !

Le 2 novembre 1984, le père de Grégory tint à rétablir lui-même la vérité des chiffres : « Cette maison ne m'est pas revenue à 700.000 F, comme on le prétend, mais à 300.000. J'ai fait des emprunts et, surtout, tout le monde dans la famille m'a donné un coup de main ».

Il oublia d'ajouter qu'après ses heures de travail à l'usine, il démarrait dans la région pour des sociétés de construction de maisons individuelles ce qui lui permettait, outre d'arrondir ses fins de mois, d'obtenir des conditions intéressantes pour l'achat de ses matériaux.

d'y sacrifier distractions, sorties et vacances ?

Tous deux ont toujours formellement démenti cette fugue née, selon eux, de la malveillante imagination de ce témoin.

Dans une interview à « Elle », Christine a donné une toute autre version de l'incident : « Une seule fois, tout au début de notre mariage, il m'a gifflé pour une bêtise... Je me suis enfuie chez ma mère. Le soir, quand il est arrivé chez elle, j'étais cachée dans une chambre. Elle n'a rien dit, lui a raconté qu'elle ne m'avait pas vue et, toute la nuit, il a fait le tour de la famille pour me retrouver. Je suis rentrée le lendemain matin ; j'ai inventé que j'étais partie pour Nice mais qu'au milieu du voyage, je m'étais ravisée et j'avais fait demi-tour. Il a voulu voir le ticket de train ; je lui ai dit que je l'avais perdu et, finalement, je lui ai tout raconté et nous nous sommes réconciliés ! ».

Dans une région de chasse comme les Vosges, il est évidemment peu de foyers où ne traîne pas au moins un fusil. Après l'assassinat de Bernard Laroche et sur les instances de Marie-Ange elle-même qui redoutait une vendetta générale, son avocat, Me Welzer, prit la responsabilité personnelle de rendre visite à tous les membres de la proche famille et de leur confisquer leurs armes !

Courageuse initiative qui a peut-être évité un bain de sang mais qui aurait pu être prise avant par les responsables officiels de l'ordre et de la sécurité dans la région...

FUSIL

C'est le 10 novembre 1984, soit cinq jours après l'arrestation de Bernard Laroche, que Jean-Marie et Christine Villemain se sont rendus chez un armurier de Saint-Dié et y ont acheté un fusil de type « Riot Gun », calibre 12 mm à cinq coups.

Christine a rempli et signé elle-même le chèque de 2.990 F réglant cet achat.

..

G comme...

GARAUD (Me Henri-René)

L'ENTREE en lice de Me Henri-René Garaud, le 24 octobre 1984, comme conseil des parents de Grégory dans la partie civile qu'ils avaient décidé de constituer pour avoir accès au dossier, ne manqua pas d'intriguer. Certes, un certain nombre d'affaires retentissantes, telle celle de Lionel Legras, le « garagiste au transistor piégé » de Troyes, avaient, depuis quelques années, mis au premier plan de l'actualité le bouillant avocat de « légitime défense ».

Mais, précisément, on voyait mal le rapport pouvant exister entre ce genre d'affaire et le drame de Lépanges.

Apparemment ravi de cet effet de surprise, Me Garaud se contentait de déclarer, mi-mystérieux mi-amusé : « Il faut croire qu'on commence à savoir un peu partout en France que je sais, à l'occasion, faire preuve d'une certaine pugnacité et que, comme on me l'a d'ailleurs parfois reproché, je n'hésite pas à ne pas faire dans la dentelle ! ».

Avec son oeil pétillant de malice, ses cheveux plus sel que poivre toujours parfaitement coiffés, sa petite moustache en brosse, et sa voix de baryton légèrement contrariée, il manifeste en toute occasion, y compris à l'égard de ses propres convictions, un humour que l'on ne rencontre pas à tous les coins de rues hantés par les gros bras de « légitime défense » (voir à ce mot).

Préférant certes, en matière de petit livre rouge les codes Dalloz aux pensées de Mao, il est homme de droit avant d'être homme de droite : lorsque des excités réclament le rétablissement de la peine de mort pour Laroche, il leur rappelle, lui qui en est pourtant farouchement partisan, que la loi française n'étant pas rétroactive, l'assassin de Grégory, quel qu'il soit, échapperait de toute façon au châtiement suprême. Lorsque les soupçons commencent à se détourner du pri-

GARDE A VUE

La garde à vue, temps pendant lequel les enquêteurs ont le droit d'interroger un suspect dans leurs locaux avant de soit le relâcher soit le présenter au parquet, est, en France, de vingt-quatre heures renouvelables une fois sur autorisation du magistrat qui suit l'enquête.

C'est parce que cette autorisation de prolongation n'avait pas été accordée dans les règles au cours de l'interrogatoire de Murielle que les avocats de Bernard Laroche ont demandé l'annulation pure et simple de sa déposition et son retrait du dossier.

GAI CHAMP (le)

Cité HLM à la sortie de Lépanges, direction Epinal, où les parents de Grégory habitaient de leur mariage à leur entrée dans leur maison au-dessus du village. C'est là que Christine Villemain se lia d'amitié avec Christine Jacquot au point de lui confier son fils entre sa sortie de l'école et le moment où elle-même quittait l'usine.

Et c'est en quittant la cour dans la voiture de sa mère que Grégory a été vu vivant pour la dernière fois.



sonnier de Charles III pour se porter sur sa cliente, il se hérissait comme un gros matou en colère et sort ses griffes : « Il n'y a rien contre cette femme qu'on torture à mort pour ne pas avouer son impuissance à découvrir l'assassin ; elle est partie civile et la partie civile est la victime ; la victime n'est pas le coupable ! ». Il est le premier à demander que l'enquête soit retirée aux gendarmes et confiée à la police judiciaire, ne se doutant évidemment pas à l'époque de la tournure que les événements allaient prendre quand ses vœux seraient réalisés.

Quand Christine est inculpée, le 5 juillet 1985, il se trouve dans une situation sans précédent qui relève de l'imbroglio juridique : à la fois partie civile et défenseur ! « Il est comme un boxeur qui devrait se rouer de coups lui-même ! », ironise un de ses confrères pas mécontent de le voir en difficulté. Mais il ne s'embarrasse pas de ce genre de subtilités, se bat comme un beau diable pour obtenir la libération de Christine, y parvient en un temps record, ne s'en contente pas et se déclare prêt à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au non-lieu, malgré l'orientation rien moins que favorable pour sa cliente prise par l'instruction. Il est en même temps le défenseur chaleureux, presque paternel (« Il me perçoit un peu un second père et, personnellement, je le retrouve un peu plus à chaque fois comme mon enfant ») de Jean-Marie, et il fut le premier étranger à la famille à se pencher sur le berceau du petit Julien.

Dix ans après l'affaire Legras, l'affaire Grégory marque le second grand tournant de la carrière de cet avocat qui semble rajeunir aux approches de la soixantaine et dont l'accent, qu'il éclate sur les rives de la Seine ou sur celles de la Vologne, charrie toujours tous les galets des gaves des ses Pyrénées natales.

GILET PARE-BALLES

La tension régnant dans la vallée était encore telle, le 20 juin 1985 lors de la reconstitution de l'assassinat de Bernard Laroche, que, malgré l'impressionnant dispositif policier bouclant Aumontzey, les responsables de la sécurité avaient fait revêtir un gilet pare-balles à Jean-Marie Villemain avant qu'il ne refasse les gestes avec lesquels il commit l'irréparable.



comme...

GOUT (mauvais)

Il serait sans doute exagéré de prétendre que les médias ont toujours agi dans cette affaire avec tout le tact et la délicatesse souhaitables.

Mais la peu enviable palme du mauvais goût revient incontestablement à ce groupe d'étudiants en médecine de Nancy qui, en octobre 1985, ont imaginé, dessiné et publié un « jeu du corbeau » inspiré du jeu de l'oie. Les plaisanteries « carabins » de jadis étaient plus drôles.

GRANGES-SUR-VOLOGNE



La Vologne, où avait été découvert le corps de Grégory

Gros bourg à mi-chemin de Bruyères et Gérardmer, siège des tissages Ancel-Set où travaillait Bernard Laroche et où il fut arrêté le 5 novembre 1984.

GROSJEAN (fromage)

Dans sa déposition du 18 octobre 1984, Christine Villemin a déclaré : « Vers 17 h 30, je me suis dit qu'il était temps que j'aille chercher Grégory ; je suis allée éteindre la chaîne ; il me semble qu'à ce moment-là, RTL passait une publicité pour le fromage Grosjean ».

Vérification faite auprès de la direction de la station (qui est diffusée toute la journée en sourdine à la MCV), il n'y a pas eu de publicité Grosjean ce jour-là après 16 h 12.

GINETTE (Villemin)

EPOUSE de Michel et donc belle-soeur de Jean-Marie et Christine Villemin, Ginette fut la première victime téléphonique du « corbeau » de la Vologne : « C'était fin 1980 ou début 1981 ; nous rentrions d'un mariage ; le téléphone a sonné ; une voix de femme m'a traitée de putain et on a raccroché aussitôt... ».

Le 20 décembre 1984, Jean-Marie les a nommément désignés tous les deux comme complices de Bernard Laroche, en tout cas comme instigateurs de son crime qu'il n'aurait fait qu'exécuter pour eux : « Quand nous étions enfants, je ne m'entendais déjà pas très bien avec Michel ; quant à

Ginette, elle nous a toujours jaloués parce que j'avais mieux réussi que son mari. C'est devenu une véritable obsession au fil des années et je crois bien qu'à peine né, notre petit Grégory était déjà leur cible. D'ailleurs, quand j'ai porté plainte contre X au printemps 1982, c'était déjà à eux que je pensais. Je demande à la justice d'établir ce qu'il peut y avoir entre eux et Laroche. Je suis sûr que c'est celui-ci qui a tué, mais il a pu être manipulé. Il y a actuellement en liberté une femme qui n'était peut-être pas forcément avec lui ce jour-là mais qui sait tout ce qui s'est passé... »

GALMICHE (Jean-Marie)

Chauffeur intérimaire du car de ramassage scolaire Bruyères-Granges-sur-Vologne, M. Jean-Marie Galmiche, de service le mardi 16 octobre 1984, avait affirmé être sûr de l'absence de Murielle Bolle ce jour-là parce qu'il avait au contraire, remarqué de nouveau sa présence le mardi suivant, 23 octobre, alors qu'il pensait qu'elle avait quitté la région. Il était cette double certitude sur le fait que la jeune fille avait un physique particulièrement reconnaissable avec son abondante chevelure rousse. Or Murielle n'est pas allée au collège ce mardi 23 octobre ni les jours suivants...

GROSSES TÊTES

Toujours dans sa première déposition, la mère de Grégory affirmait avoir allumé sa chaîne hi-fi en rentrant chez elle et avoir aussitôt entendu la speakerine de RTL lancer : « A vous Nicole et les Grosses Têtes », ce qui, toujours après vérification au studio, situe ce retour à 17 h 03.



comme...

HOMONYMIE

Les noms des principaux protagonistes du drame étant, pour la plupart, très répandus dans les Vosges, les journaux régionaux furent littéralement inondés, dans les jours suivants, de lettres d'homonymes précisant qu'ils n'avaient rien à voir avec les suspects. A la grande époque téléphonique du « corbeau » déjà, un malheureux habitant du secteur souffrant des vertèbres avait fait le numéro de Jean-Marie Villemin en croyant appeler un rebouteux du même nom et s'était fait copieusement injurier !

GUYOT (Josyane)

Le 16 octobre 1984, un peu avant 17 h 30, donc à la nuit tombante, une habitante de Docelles, Mme Josyane Guyot, qui ramenait sa fille du catéchisme, a traversé la Vologne sur la passerelle, en plein centre du village, tout près de l'endroit où le corps de Grégory devait être repêché quatre heures plus tard.

Et c'est précisément à cet endroit qu'elle a aperçu « une forme bleue » que, dans la lumière déclinante, elle a prise pour un sac-poubelle jeté là par un passant peu soucieux de la propriété de la rivière. Ayant appris le drame dans le courant de la soirée, elle était venue, à tout hasard apporter ce témoignage à la gendarmerie. Ramenée sur les lieux, elle avait indiqué le point exact où Grégory venait en effet d'être retiré de l'eau par les pompiers.

Ainsi, à moins d'une extraordinaire coïncidence (mais toutes les recherches entreprises les jours suivants pour vérifier si un tel sac n'avait pas pu se décrocher du barrage et s'échouer plus loin en aval, s'avèrent négatives), la preuve était établie que le crime avait été commis dans la demi-heure suivant la disparition de l'enfant.

HOMMES-GRENOUILLES

Le 31 octobre 1984, en début d'après-midi, au moment même où les gendarmes interpellaient une première fois Bernard Laroche à son domicile d'Aumontzey, des hommes-grenouilles exploraient la Vologne à Docelles, suscitant aussitôt des attroupements de curieux (beaucoup ont pensé à l'époque qu'il s'agissait d'une simple manœuvre de diversion !).

Ils y retournaient le lendemain, se refusant toujours à préciser l'objet de leurs recherches. L'hypothèse généralement retenue fut qu'il s'agissait d'un jouet ayant appartenu à Grégory. De toute façon, rien ne fut jamais retrouvé.

HYDROCUTION

L'hydrocution est une mort presque instantanée provoquée par le contact brutal d'un corps avec une eau très froide.

Le fait que très peu d'eau ait été retrouvée dans les poumons de Grégory, lors de l'autopsie, semble indiquer qu'il a succombé à une hydrocution et non à une noyade « classique », auquel cas il aurait avalé beaucoup plus de liquide.

GREVE DE LA FAIM

LE 28 juin 1985, Christine Villemin déclarait au micro d'« Europe 1 » : « Si j'allais en prison, je ferais la grève de la faim ». Inculpée et écrouée une semaine plus tard, elle a tenu parole avec une détermination impressionnante, refusant tout aliment dès que se furent refermées sur elle les portes de la prison de Metz-Queuleu.

Me Garaud dut déployer des trésors de persuasion pour qu'elle accepte au moins de boire afin de ne pas mettre en péril la vie de l'enfant qu'elle portait.

Le lendemain, Jean-Marie, transféré la veille de la prison de Saverne à la maison d'arrêt de Nancy, entamait de son côté une grève de la faim et de la soif par « solidarité » avec sa femme.

Tous deux suspendaient toutefois cette forme de protestation muette le 10 juillet : Christine (qui avait déjà perdu près de cinq kilos et se trouvait dans un état de faiblesse extrême) à midi et Jean-Marie à 18 h. Ils avaient pris cette décision en apprenant que la chambre d'accusation se réunirait dès le lundi suivant mais se déclaraient prêts à reprendre la grève si elle refusait de mettre la jeune femme en liberté.

Bernard Laroche, lui, n'avait jamais envisagé ce mode d'action pour protester contre sa détention et proclamer son innocence : il avait considérablement grossi en sortant de prison et reconnu que « quand il y avait du rab, c'était toujours pour moi ! »

GRANDIDIER (Adrienne)

Le 16 octobre 1984, un peu après 17 heures, Mme Adrienne Grandidier était sur le pas de la porte (elle habite l'une des dernières maisons de la cité avant la longue montée à découvert vers le plateau de Parimont) en train de discuter avec un officier de gendarmerie en vacances dans la région.

Elle a vu passer, comme tous les jours, la R 5 bleu marine avec Christine au volant et Grégory à l'arrière, debout derrière le siège du conducteur.

Elle n'a remarqué aucun autre véhicule suspect montant ou redescendant aussitôt avant ou après.

GRIVEL (abbé)

Curé de la paroisse de Lépages, l'abbé Grivel a célébré le 20 octobre 1984 les obsèques de Grégory.

Après l'arrestation de Bernard Laroche, il a participé à la rédaction d'un communiqué commun des prêtres du secteur Bruyères-Lépages : « Dans nos villages, le climat est devenu tellement trouble et passionnel ! Quand donc cesseront les jugements hâtifs, les paroles incontrôlées qui font mal, les soupçons qui sapent la confiance, détruisent les personnes et risquent d'empoisonner pour longtemps les relations entre nous ? Il est temps de se ressaisir... »

I

comme...

INSTRUCTION (secret de l')

LE 11 novembre 1984, Philippe Seguin, député-maire d'Épinal, déclarait : « Bobigny avait posé le problème de l'avortement ; Patrick Henry, celui de la peine de mort ; je crois qu'après cette affaire de Lépanges, il ne sera plus possible d'éviter le problème des rapports de la justice et des médias dans la phase de l'instruction ».

Bien plus catégorique, Me Paul Lombard affirmait, le 1er août 1985 : « Cette affaire signe l'acte de décès du secret de l'instruction ; il s'y est brisé comme verre sur la ligne bleue des Vosges ».

Et le juge Lambert émettait le vœu que soit trouvé « un intermédiaire entre une publicité aboutissant à un vedettariat détestable et à un mustisme total permettant toutes les interprétations ».

Quant à Me Garaud, il disait seulement le 22 octobre : « Le secret de l'instruction existe encore... Je serais, personnellement, assez partisan qu'il soit levé, mais, en attendant, je le respecte ».

Le ministre de la Justice lui-même, M. Robert Badinter, a reconnu, dans son « Heures de vérité » du 1er avril, qu'il était souhaitable que la justice maîtrise mieux la communication ». Et il a demandé aux procureurs de publier désormais des communiqués « dans un style moins abstrait qu'auparavant » lorsqu'il s'agit de faire le point sur certaines affaires très importantes.

Mais le résultat concret de ces bonnes dispositions de principe se fait toujours attendre.

INSULINE

Deux jours après la mort de Grégory, le garde champêtre de Docelles avait découvert, pas très loin de l'endroit où avait été retrouvé le petit corps sans vie, un sachet en plastique contenant une seringue à insuline dosée pour diabétique et une ampoule vide de ce médicament destiné à régulariser le taux de sucre dans le sang. Il l'avait remis aux gendarmes qui, déjà sur la piste Laroche, se rendirent aussitôt chez sa belle-mère, Mme Bolle, dont ils savaient qu'elle souffrait du diabète. Mais l'insuline qu'ils y découvrirent était, heureusement pour elle, d'une autre marque et les recherches s'arrêtèrent là.

INTOXICATION

L'envers de la noble médaille du secret de l'instruction est le danger d'intoxication des journalistes et, au-delà d'eux, de l'opinion publique, par les multiples canaux parallèles qui se créent fatalement entre eux et les sources d'information qui leur sont officiellement refusées. L'affaire Grégory, avec sa formidable mobilisation médiatique, a, sans doute, battu tous les records en ce domaine.

Même la très sérieuse agence AFP en a été victime : elle annonça, par une dépêche datée du 31 octobre, à 16 h 57, l'inculpation d'assassinat de Bernard Laroche par le juge Lambert qui ne la prononça que le 5 novembre suivant, à 16 heures.

(Voir aussi à « Ecoutes téléphoniques »)

J

comme...

JACQUEL (Roger et Paulette)



LES beaux-parents de Jacky étaient les autres victimes désignées de la vindicte de Jean-Marie le soir de la disparition de Grégory.

Roger souffre d'une maladie de la gorge. Or le « corbeau » a souvent une voix rauque et sifflante au téléphone, comme un vieil homme souffrant des bronches et, après avoir proféré son lot d'insultes et de menaces, il ajoute parfois, avant de raccrocher : « De toute façon, je n'ai plus rien à perdre, je suis foutu... »

De surcroît, militant communiste acharné, il répète volontiers qu'il ne peut « pas blairer les chefs » et il s'est d'ailleurs battu plusieurs fois avec certains d'entre eux à l'usine avant d'être mis en arrêt de longue maladie.

Heureusement que sa femme et lui avaient aussi de solides alibis...

JACQUIN-KELLER (Mme)

EXPERT en écriture agréé près la cour d'appel de Colmar, Mme Jacquin-Keller constitua avec Mme Berrichon-Seyden (voir à ce nom) le premier collège d'experts désigné par les gendarmes et dont les travaux furent annulés parce que ça aurait été au juge et non aux enquêteurs de procéder à cette désignation. Elle s'est plainte à plusieurs reprises du harcèlement quasi quotidien auquel l'avaient aussitôt soumise les gendarmes dans leur impatience de la voir « sortir » le nom qu'ils attendaient.

Lors de la fameuse « réunion au sommet » à la gendarmerie de Nancy, le 30 octobre 1984, elle reconnaît que les deux premiers noms qui ressortent jusqu'à présent de ses travaux sont, dans l'ordre, ceux de Bernard Laroche, puis de Christine Villemin, mais elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas encore de conclusions formelles et qu'il lui faudra encore beaucoup de temps pour afficher une réelle certitude. Mais les gendarmes, qui ont enfin le nom qu'ils voulaient, ne voudront pas attendre...

En septembre 1985, Mes Garaud et Moser ont demandé à ce qu'elle soit de nouveau désignée, régulièrement cette fois, afin qu'une aussi banale erreur de procédure (la non-application involontaire d'un article du Code) n'aboutisse pas à « une situation absolument choquante tant sur le plan moral que sur celui du bon sens ».

JACKY (VILLEMIN)

UNE bonne action n'est jamais perdue : si Jacky Villemin n'avait pas passé l'après-midi du 16 octobre 1984 à aider un voisin, qui lui avait rendu le même service quelque temps auparavant, à réparer son toit, c'est sans doute lui qui aurait connu le tragique destin de Bernard Laroche.

Jacky est l'enfant qu'avait déjà Monique Jacob quand elle épousa Albert Villemin. Celui-ci, brave homme, le reconnut, lui permettant ainsi de porter son nom et d'être traité dans la famille sur le même pied que ses autres garçons.

C'est un jeune homme sec et nerveux, ressemblant étonnamment à l'acteur Philippe Léotard, qui fume cigarette sur cigarette et paraît incapable de rester en place où que ce soit, pendant plus de trois minutes.

Pendant des années, il a été doublement victime du « corbeau » : directement comme tout le monde puisqu'il n'a cessé d'être harcelé au téléphone pendant deux ans ; indirectement...

JACQUELINE (VILLEMIN)

LA seule fille d'Albert et Monique Villemin n'apparaît, dans cette affaire, que parce que c'est à son mariage avec Bernard Noël (dit « Nonoché ») le 11 juin 1977, que Bernard Laroche aurait fait du pied sous la table à Christine, alors fiancée à Jean-Marie qui faisait son service militaire.

C'est ce souvenir, curieusement vivace dans la mémoire de la jeune femme, qui, plus de sept ans après, a conduit d'emblée les gendarmes sur la « piste Laroche » dont ils ne devaient plus déborder.

JONCTION DES DOSSIERS

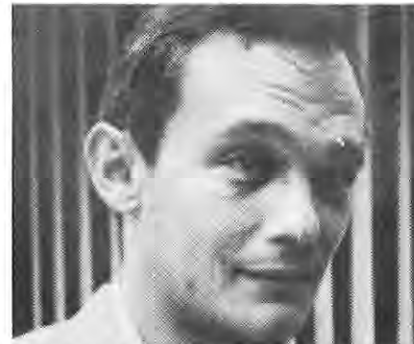
SIMPLE, trop simple hélas, l'instruction de l'affaire du meurtre de Bernard Laroche est pratiquement terminée depuis le 20 juin, jour de la reconstitution du crime devant le chalet d'Aumontzey.

Mais le procès de Jean-Marie Villemin aura-t-il lieu pour autant très prochainement ? Rien n'est moins sûr car, dès le lendemain 21 juin, les avocats de Marie-Ange Laroche ont demandé au juge Lambert, outre un supplément d'information (voir à « Enlèvement »), la jonction de ce dossier et de celui de l'assassinat de Grégory.

Ils justifient cette requête par le fait que Jean-Marie lui-même n'explique son geste que par sa conviction que son cousin était bien l'assassin de son fils.

Officiellement déposée sur le bureau du juge, le 8 juillet, cette requête a été repoussée le 21, conformément aux réquisitions du parquet : « Il n'apparaît pas qu'une telle jonction puisse représenter en l'état un avantage pour la bonne administration de la justice... Il convient, dans un souci de clarté, de les conduire de manière autonome. »

Les avocats de la famille de Jean-Marie Villemin (ses grands-parents, frères et belles-sœurs) ont déposé une requête similaire le 4 septembre, également repoussée par le juge le 17.



tement de surcroît car les lettres qui reprochaient à sa famille de préférer le « chef » au « bâtard » (de toute évidence, Jean-Marie à lui-même) étaient visiblement rédigées pour donner à penser que c'était lui qui les avait écrites ou, à tout le moins, inspirées.

Quand les tissages Ancel (où il avait connu sa femme Liliane et où travaillait également Bernard Laroche) ont fermé leurs portes (avant de les rouvrir quelques mois plus tard sous forme de coopérative ouvrière avec des effectifs sensiblement réduits), les maisons de la cité Louise Seitz ont été mises en vente. Il en a racheté une et l'a retapée petit à petit en profitant de ses loisirs forcés : après une longue période de chômage, il a été réembauché comme « VSD », c'est-à-dire qu'en ne travaillant que le vendredi, le samedi et le dimanche, il gagne le salaire d'une semaine, grâce au jeu des heures supplémentaires du week-end.

La terrible suspicion de Jean-Marie à son égard l'a empêché d'assister aux obsèques de Grégory mais, quand Bernard Laroche a été arrêté, ce qui aurait dû le remplir d'un énorme soulagement, il a eu la pudeur de ne pas hurler avec les loups et l'élégance d'accepter sans réticence les excuses de celui qui voulait l'abattre sans explications trois semaines plus tôt.

JUMELLES

PARMI les trop rares témoignages recueillis par les gendarmes durant les premiers jours de l'enquête, figurait celui d'un postier qui, se trouvant à la chasse dans le secteur le 16 octobre, avait remarqué le manège d'un couple habillé de sombre (l'homme portant, semble-t-il, un pull-over bordeaux) qu'il avait aperçu vers 14 heures sur les Hauts-de-Lépanges, puis, vers 17 heures, le long de la route entre Lépanges et Deycimont. L'une des deux personnes avait, en bandoulière, un étui dont le chasseur avait pensé sur le moment qu'il contenait un appareil photo mais qui, à la réflexion, aurait tout aussi bien pu renfermer des jumelles.

Un appel à témoins fut donc diffusé le 19 octobre : « Toute personne ayant remarqué le manège d'un homme porteur de jumelles dans le secteur de Lépanges et de Prey est invitée à prendre contact avec les enquêteurs. » Mais le couple ne devait jamais être retrouvé et aucun autre témoignage ne fut recueilli par la suite dans ce sens.

Lorsque Bernard Laroche fut arrêté, le bruit courut qu'une paire de jumelles avait été saisie à son domicile. Il s'agissait, en fait, d'une vieille longue-vue achetée quinze ans plus tôt.

J comme...

PARADOXALEMENT, ce personnage tout d'une pièce est double : d'un côté, le père déchiré, atrocement malheureux, pitoyable au-delà de tout ce que l'on peut imaginer ; de l'autre, l'assassin froid et buté à qui une première erreur de victime évitée de justesse n'a pas servi de leçon et qui croit trouver la paix en tuant à son tour.

Ce joli garçon aux traits fins mais aux allures de matamore (il a fait un peu de culturisme et de karaté au club d'arts martiaux de Bruyères) avait sans doute à la fois de quoi irriter son entourage (son surnom de « chef » date de bien avant sa nomination à l'usine) et séduire les filles (Christine n'a jamais caché que leur première rencontre fut un véritable coup de foudre).

Au fil des années, l'adolescent ombrageux est devenu un adulte précoce. S'il fait moins rouler ses muscles, c'est pour mieux afficher son argent (autre thème obsessionnel du « corbeau »).

Oh, certes, ce n'est pourtant pas la fortune, c'en est même très loin : 8.000 F par mois environ avec les deux salaires réunis.

Mais, pour ce genre de personnage à la charnière de deux générations et, presque, de deux civilisations, celle de Boussac et celle de Trigano, il est essentiel de « paraître » et l'argent c'est un peu comme la cul-

JEAN-MARIE (VILLEMIN)

ture et la confiture : moins on en a, plus on l'étale.

Personne n'a le droit (ni d'ailleurs la possibilité) d'ignorer ce qu'il fait, ce qu'il gagne, ce qu'il achète : lui qui fréquentait peu Laroche l'invite à boire l'apéritif chez lui pour lui montrer sa dernière acquisition, un salon « payé cash ».

Mais, plus que de son grade, plus que de ses meubles, plus que de ses deux voitures, plus même que de sa maison toute neuve, au sommet de la colline, d'où il domine la vallée comme un jeune suzerain son fief, c'est de son fils qu'il est fier. Fou de fierté. Et c'est vrai qu'il est beau Grégory, qu'il est fort, drôle, intelligent, rayonnant de santé.

Dur au travail, cassant avec ses collègues, autoritaire avec sa femme, Jean-Marie fond de tendresse et d'indulgence pour son « Titi » : il s'extasie devant chacun de ses gestes, s'étouffe de rire à la moindre de ses pitiétés, ferme les yeux sur ses plus grosses bêtises.

C'est évidemment pour lui, pour qu'il s'épanouisse mieux encore au grand air, qu'il a fait construire cette maison sur la colline : pour lui qu'il a acheté cette moto sur laquelle il l'em-mène promener en cachette de

maman qu'il ne faut pas inquiéter. Alors, qu'on ait touché, seulement touché, à cet enfant le rend fou : quand il part à Granges avec sa carabine sur les genoux, il ne sait même pas (personne ne sait à cette heure-là) si Grégory est mort, s'il a réellement été enlevé, si on ne l'a pas retrouvé entre-temps.

Pour Jean-Marie Villemin, que n'effleurent que des idées simples auxquelles il a tôt fait de trouver des solutions radicales (« Pour moi, c'est l'auditeur-type de Michel Sardou », dira bien plus tard de lui le juge Lambert qui aura eu le temps d'apprendre à le connaître), aucun doute n'est jamais permis : le « corbeau » a enlevé Grégory, or le « corbeau » c'est Jacques, donc il va descendre Jacques et peut-être bien aussi Jacky, par la même occasion, puisque ces deux-là ont toujours eu partie liée contre lui.

Mêmes terribles certitudes plus tard quand, ayant enfin admis son erreur face à l'évidence, il désigne Laroche « manipulé » par Michel et Ginette.

Le soir du drame, avant de s'effondrer de colère impuissante, il avait donné un si terrible coup de poing dans un mur de sa chère maison qu'il s'était foulé le poignet.



En fait, toute sa vie, il n'a fait que se cogner la tête contre les murs. Mais aujourd'hui, ce sont ceux d'une prison.

JACQUOT (CHRISTINE)

FRELE et jolie petite rousse aux longs cheveux ondulés, au nez mutin et aux yeux bleus, Mme Jacquot a le même prénom, Christine, et le même âge, 24 ans, que la mère de Grégory. Celle-ci était devenue son amie quand elle habitait, comme elle, aux HLM du « Gai



Champ », et c'est tout naturellement à elle que, lorsqu'elle avait dû reprendre son travail après la naissance de Grégory, elle avait demandé de s'occuper du petit en son absence, puis d'aller le chercher à l'école maternelle en même temps que ses propres enfants, puisqu'elle-même ne sortait qu'une demi-heure plus tard de l'usine. Son témoignage est capital à la fois sur le plan horaire et sur le plan psychologique :

Sur les heures, elle a déclaré que Christine Villemin était revenue une vingtaine de minutes après être partie avec Grégory, très rapidement, sous prétexte d'une pile de linge à repasser : « Je suis affirmative. Je suis restée devant chez moi avec quelques voisins du moment où elle est partie, jusqu'au moment où elle est revenue en me signalant la disparition de son fils. Il devait être 17 h 20, il faisait encore jour. Elle roulait très vite. Elle m'a demandé si je n'avais pas vu son fils. Je lui ai répondu que non et elle est repartie aussitôt ». Ces indications contredisent totalement l'horaire indiqué par la mère de l'enfant qui dit n'avoir constaté sa disparition qu'à 17 h 30. Certes, Mme Jacquot ne porte jamais de montre à son poignet, mais se tromper de vingt minutes sur quarante...

Sur le plan psychologique, deux de ses réflexions sont importantes.

La première a trait au comportement de Christine Villemin lors de son second passage : « Elle était complètement affolée et elle pleurait ; elle m'a dit « Ma pauvre Christine, si tu savais tout ce que j'ai enduré depuis cinq ans... Si c'est lui qui me l'a pris, je ne reverrai jamais mon Titi... » mais elle ne m'a pas précisé qui elle entendait par « lui » et elle ne m'avait jamais parlé de ses tourments auparavant ».

La seconde vise la personnalité de l'enfant lui-même : « Grégory était un petit garçon adorable mais déjà

extrêmement fort et nerveux pour son âge. Il se débattait avec une force incroyable dès qu'on essayait de l'attraper. Ni moi ni sa mère n'y arrivions quand il avait décidé de nous échapper. Quant à l'attirer avec un bonbon ou une friandise quelconque, pas question non plus : il n'était pas sauvage mais très indépendant, déjà très petit homme, et il n'admettait pas de se faire avoir comme un bébé. Non, vraiment, je ne peux pas concevoir qu'il se soit laissé attraper comme ça et emmener sans rien dire... »

Par la suite, Christine Jacquot devint, par un singulier et tragique hasard, « celle qu'on a vue la dernière » : après avoir été, ce 16 octobre 1984, la dernière personne avec qui Christine Villemin discute avant la disparition de son fils, elle sera encore, le 29 mars 1985, la dernière que rencontre Jean-Marie (dans les couloirs de la clinique de la Roseraie où elle était venue rendre visite à son amie) avant qu'il n'aille abattre Laroche. Aussi a-t-elle été entendue par les enquêteurs à maintes reprises dont l'une parfaitement rocambolesque : le 16 avril, pour la soustraire à la curiosité des journalistes, son beau-frère la fit sortir de chez elle dans... le coffre-arrière de sa voiture, où elle logeait largement tant elle est menue, et la conduisit ainsi au discret rendez-vous fixé avec les inspecteurs de la PJ !

JUSSARUPT



EPANGES n'ayant pas de cimetière, c'est à celui du village voisin de Jussarupt, que fut inhumé Bernard Laroche, le 2 avril 1985.

JULIEN (Villemin)

LORSQUE Christine Villemin révéla, le 20 février 1985, au « Parisien Libéré » qu'elle était de nouveau enceinte, elle précisa :

« Si c'est un garçon, nous l'appellerons Jonathan, si c'est une fille, Fallon : nous avons un faible pour les prénoms peu courants... »

Pourtant, lorsque le bébé vit le jour avec deux semaines d'avance, le

30 septembre à 22 h 30, à la maternité de Lunéville, en état de siège, il fut déclaré sous quatre prénoms dénués de toute excentricité : Julien, Jean-Marie, Gilbert, sa mère s'étant ravisée au dernier moment.

Vu le pont d'or que lui a fait « Paris-Match » pour l'exclusivité des photos du nouveau-né, elle aurait pu ajouter Daniel...

L

comme...

Le juge Jean-Michel Lambert est devenu en quelques mois le magistrat le plus célèbre de France, une gloire un peu suspecte et sans doute éphémère dont il se serait, en tout cas, volontiers passé.

Harcelé par les journalistes, tiraillé par les avocats, encouragé par les uns, désavoué par les autres, il n'a pratiquement pas connu un jour de vrai repos depuis ce soir du 17 octobre 1984 où un bref communiqué du substitut Violette annonça qu'il était désigné pour instruire l'affaire Grégory, une désignation qui n'avait pas posé beaucoup de problèmes de conscience au procureur Lecomte puisque aussi bien depuis le début de l'été, il était seul en poste à Epinal...

Ainsi, pendant les trois premiers mois de l'enquête, les plus importants,

LAMBERT (Jean-Michel)

ce juge de 32 ans, dont c'est le premier poste, va-t-il devoir mener de front cette affaire hors du commun et l'instruction des quelque deux cents dossiers qu'il avait déjà en cours lorsque le drame éclata et auxquels s'ajoutera quotidiennement l'habituel cortège des vols, viols, bagarres et agressions qui, s'ils ne défraieront pas la chronique n'en occuperont pas moins une grande partie de son temps.

Né à Jarnac, comme François Mitterrand, le petit Jean-Michel usa ses premières culottes sur les bancs du CEG puis du lycée d'Amiens (où son père dirigeait une agence de publicité) avant d'aller faire son droit à Paris.

Un moment tenté par le journalisme, il choisit finalement la magistrature. A sa sortie de l'école de Bordeaux, deux postes lui sont offerts : substitut à Abbeville ou juge d'instruction à Epinal. Il choisit le second parce qu'il pense qu'il lui permettra davantage de contact humain avec les gens et aussi parce que les Vosges toutes proches lui permettront de satisfaire sa grande passion : de longues marches solitaires, équipé de pied en cap comme un véritable montagnard, à travers les forêts de sapins.

On lui a beaucoup reproché sa jeunesse, voire son célibat (« Il ne pourra nous comprendre que le jour



où il sera marié et où il aura un gosse » a déclaré Jean-Marie Villemain après qu'il l'ait eu inculqué du meurtre de Laroche). Mais les mêmes n'auraient-ils pas critiqué avec autant de virulence le choix d'un magistrat chenu et égotant ?

On l'a également accusé d'avoir trop parlé et il n'a pas oublié la « petite phrase » de son collègue de Poitiers, le juge Hovaert, au tout début de l'affaire Diallo-Archambeau : « Ici, on n'est pas à Epinal ? » Mais que peut-on retenir de concret à l'appui de cette attaque toute gratuite ? D'avoir prononcé le prénom de Murielle, en principe protégée par sa minorité, le soir de l'inculpation de Laroche ? Tout le monde le connaissait et, de toute façon, la jeune fille devait aller beaucoup plus loin, trois jours plus tard, en

s'exprimant longuement et à visage découvert devant les caméras de télévision. D'avoir accepté de dîner un soir avec quelques journalistes dans un restaurant d'Epinal ? Il venait d'apprendre la rétractation de Murielle, justement, et tous ceux qui ont participé à ce repas peuvent témoigner (non sans quelque dépit d'ailleurs !) que rien dans ses paroles ni dans son attitude n'y trahit jamais sa préoccupation essentielle du moment. D'avoir laissé échapper dans le courant de la conversation quelques confidences personnelles sur sa vie privée aussitôt reprises dans une certaine presse ? Légèreté, excès de confiance, imprudence même si l'on veut, mais rien qui ait à voir avec la trahison du secret de l'instruction.

En fait, la seule chose, et c'est, malheureusement pour lui, l'essentielle, qu'on puisse lui reprocher est de n'avoir toujours pas abouti et de s'être déjà trompé au moins une fois.

Mais du moins a-t-il eu le courage pas si fréquent de reconnaître publiquement son erreur : « Le 5 novembre, je ne pouvais pas faire autrement que de mettre Laroche en prison, et, le 4 février, je ne pouvais pas faire autrement que de le remettre en liberté ». Jean-Michel Lambert n'a sans doute pas toutes les qualités, mais il en possède au moins une et au plus haut degré : l'honnêteté.

LAMIRAND (adjudant)

La rondeur et la bonhomie de l'adjudant Lamirand, chef de la brigade de Bruyères, ont fait pendant plusieurs semaines le régal des journalistes dont certains, n'eût été la gravité des circonstances, se seraient facilement senti naître une vocation de scénariste pour faire prendre au « gendarme de Bruyères » le relais du « gendarme de Saint-Tropez ».

Le brave homme avait pourtant bien du mérite à garder un peu de bonne humeur en ces jours sombres : sa femme était entrée en clinique la veille du crime et voilà qu'il n'avait même plus le temps d'aller la voir.

Aussi fier de ses origines meusiennes que de son embonpoint généreux et de sa rousseur incendiaire, il eut son heure de gloire le 25 octobre 1984 quand, illustrant à l'aide d'un mannequin une théorie que son expérience de pêcheur lui avait soufflé dès le premier jour, il crut avoir démontré que Grégory avait été jeté à l'eau non pas là où l'on avait retrouvé des traces de talon et de pneu, mais en plein centre de Docelles, tout près de l'endroit où il avait été retrouvé. (Voir à « mannequin »).

Depuis, on semble être revenu sur cette thèse.

LAVELINE-DEVANT-BRUYERES

VILLAGE entre Bruyères et Aumontzey où vit la famille Bolle dans un pavillon de la rue du Maroc. C'est également là qu'habitent les frères Hollard (voir à Michel Daniel) et que vint s'établir Gilberte Blaise avec ses enfants

(dont Christine) après son veuvage puis son mariage raté avec Félix Mathieu.

C'est encore dans la traversée de cette localité (alors en travaux) que Jean-Marie croisa Michel le soir de la disparition de Grégory, lui demanda si la voix du « corbeau » était bien toujours la même et poursuivit sa route vers Granges dans l'intention d'abattre Roger Jacquelin.

LASSERRE (Pierre)

TOUJOURS soupçonneux à l'égard des experts officiels, Me Garaud, sachant que les conclusions du second colloège (Mme de Ricci et M. Bucquet) étaient particulièrement défavorables à sa cliente, demanda personnellement une analyse à un autre spécialiste, M. Pierre Lasserre, connu notamment à Paris pour contester la fiabilité des méthodes employées par M. Bucquet. L'avocat versa au dossier, le 29 avril 1985, cette analyse accompagnée d'une note au juge : « Si ces critiques sont confirmées, elles enlèvent toute valeur probante aux travaux de M. Bucquet et Mme de Ricci dont l'originalité s'apparente à la fantaisie la plus débridée ».

LOUISETTE (Jacob)

SOEUR handicapée mentale de Monique Villemain dont Bernard Laroche s'occupait quotidiennement (ainsi que de sa fille, Chantal, handicapée elle aussi) avec un dévouement auquel tout le monde rendait hommage à Aumontzey : en prison, il s'inquiétait presque autant de leur sort que de celui de sa propre famille.

C'est chez ces deux femmes que Laroche a toujours prétendu s'être trouvé au jour et à l'heure du crime (Voir à « raviols ») mais, comme elles ne savent même pas lire l'heure, ni l'une ni l'autre, il ne faut évidemment pas compter sur elles pour obtenir un témoignage crédible, d'où l'importance déterminante de celui de Murielle.

K

comme...

KOPF (Me Jean)

FIN avril 1984, en proie à des attaques tous azimuts (Christine Villemain et Marie-Ange Laroche avaient toutes les deux laissé entendre, chacune à leur manière, qu'il portait une lourde responsabilité morale dans l'assassinat de Bernard par Jean-Marie), le capitaine Etienne Sesmat, commandant la compagnie de gendarmerie d'Epinal, décide, bien qu'il ne soit ni inculqué ni partie civile, de prendre un avocat « pour défendre son honneur et celui de l'arme qu'il sert ».

C'est une démarche sans précédent dans les annales de la gendarmerie et qu'il a effectuée en plein accord avec sa hiérarchie lasse, elle aussi, des attaques incessantes dont la « Grande Muette » est l'objet depuis un mois.

Cet avocat est Me Jean Kopf, 35 ans, un des jeunes talents du barreau spinalien, associé au bâtonnier Bertrand Haemmerlé. Fils de commerçants locaux, Me Kopf avait abandonné quelques années plus tôt la robe d'avocat pour celle de moine et s'était retiré dans un monastère de bénédictins du sud-ouest de la France. A son retour à Epinal, il avait seulement expliqué qu'« Il faut parfois savoir s'arrêter et réfléchir sur sa vie ».

Après que le capitaine Sesmat l'eut contacté, il déclara : « Je vais essayer d'être droit et transparent comme il l'a toujours été lui-même ».

Et, le 3 mai 1985, à l'issue de la dramatique confrontation entre l'officier et les parents de Grégory, il se contenta de constater : « L'abcès est vidé, l'estime, dans laquelle est généralement tenue la gendarmerie, a été une fois de plus démontrée comme totalement fondée ».

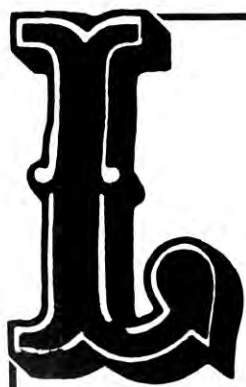
LACHAUSSEE (gendarme)

DE permanence à la brigade de Bruyères ce 16 octobre 1984 après-midi, le gendarme Lachaussee a reçu vers 17 h 30 - 17 h 35 le premier appel de Monique Villemain signalant la disparition de Grégory et vers 17 h 55 celui de Christine le confirmant et ajoutant qu'il fallait tout de suite aller à Granges-sur-Vologne car son mari y était parti avec un fusil dès qu'il avait appris les événements. Mais, comme il n'y avait ni main-courante ni cahier de permanence à la gendarmerie de Bruyères, ces heures n'ont pas pu être notées avec précision (alors que chaque minute, voire chaque seconde, compte dans cette affaire) et, dans son premier rapport de synthèse, le capitaine Sesmat lui-même s'y est trompé, attribuant le premier appel à Christine !

LAMBOLEY (Jean-Claude)



BEAU-FRERE de Bernard Laroche et l'un des premiers arrivés sur les lieux du drame d'Aumontzey, le 29 mars 1985, Jean-Claude Lamboley a eu des mots très durs pour les gendarmes qui savaient, selon lui, que Jean-Marie Villemain était armé : « Bernard ne se méfiait pas car il savait qu'il n'avait rien à se reprocher, mais eux savaient qu'il était menacé et ils n'ont rien voulu faire ! ».



comme...

LAVOINE (docteur Jean-René)



AU printemps, Me Garaud avait produit les conclusions de son propre expert en écriture (voir à Lasserre) qui contredisaient celles, très défavorables à Christine Villemin, du collègue désigné par le juge Lambert. C'est un peu avant l'automne, très exactement le 4 septembre, à l'occasion de la notification aux parties par le juge Lambert des conclusions des experts psychiatres et médico-psychologiques ayant examiné les parents de Grégory, que l'avocat parisien avait sorti de sa manche, décidément inépuisable, son « spécialiste maison » en la matière, à savoir le docteur Jean-René Lavoine, psychiatre, médecin-chef des prisons du Nord, expert près la cour d'Amiens et secrétaire général de la Société française de criminalologie (Association proche de « **Légitime défense** »).

Me Garaud avait expliqué cette nouvelle initiative, sans précédent dans les annales judiciaires françaises, à sa façon habituelle, simple et directe : « **Je voyais arriver l'article 64** (l'article du Code pénal qui précise les conditions de démente au moment des faits) gros comme une maison ; ça aurait été trop facile et ça aurait arrangé trop de monde ; alors j'ai pris les devants ! ». Le docteur Lavoine a visité Christine Villemin six fois au total, notamment au moment de son accouchement, et avait déclaré le 4 novembre : « **Mon sentiment est qu'on veut faire d'elle un bouc émissaire ; il faut y prendre garde car souvent, par lassitude et découragement, le bouc émissaire finit par se mouler dans l'image qu'on veut donner de lui...** ».

Mais, à peine de retour à Lille, il était inculqué à son tour pour détournement de tampons officiels et fabrication de faux documents administratifs : les tampons qui provenaient de la maison d'arrêt de Cambrai avaient été découverts chez un petit cambrioleur qui avoua les avoir volés dans la voiture du docteur Lavoine.

Une perquisition au domicile de ce dernier permit de découvrir d'autres tampons, des formulaires administratifs, des armes prohibées et des photocopies de pièces du dossier Grégory.

Le docteur Lavoine est provisoirement suspendu et interdit d'exercer.

LE BRETON (docteur Roger)

EN rendant publique, fin novembre, une lettre qu'il avait adressée le 3 janvier 1985 au procureur général Bouchery, le docteur Roger Le Breton, directeur honoraire du laboratoire de toxicologie de l'institut médico-légal de Paris, a violemment pris à partie le professeur De Ren (voir à ce nom), le médecin légiste qui avait réalisé l'autopsie de Grégory le lendemain du crime, lui reprochant notamment d'avoir omis de prélever les vis-

cères et de ne lui avoir fait envoyer qu'une quantité insuffisante de sang, il prétend qu'il a commis là les mêmes erreurs que dix ans plus tôt dans l'affaire Patrick Henry et pour lesquelles il s'était « **fait engueuler** » par le président (ce que le praticien nancéien conteste formellement) et conclut ainsi sa diatribe : « **Du moment où on a le titre de professeur, on peut faire toutes les erreurs ; les moins bons sont toujours choisis pour ne pas faire de l'ombre aux patrons !** ».

« LEGITIME DEFENSE »

Ombien présente dès le 24 octobre, c'est-à-dire exactement huit jours après le crime, par la voix de son avocat attitré (et vice-président depuis le 19 janvier 1985), Me Henri-René Garaud, l'association « **Légitime défense** » semble avoir longuement hésité avant de s'engager ouvertement dans cette affaire qui ne rentrerait d'ailleurs guère dans ses schémas habituels.

Elle s'y est finalement résolue le 19 mai 1985, avec un communiqué assez vague (« **Cette situation est intolérable, elle ne peut plus durer et il est impossible que toute la lumière ne soit pas faite sur ce crime monstrueux** ») et, un mois plus tard, lors de la reconstitution du meurtre de Bernard Laroche, on pouvait remarquer, dans la voiture qui amenait Me Garaud sur les lieux, la présence de Maurice Lamour et de Max Florentin, respectivement secrétaire général et trésorier de l'association. Ce n'est que le 13 août que « **Légitime défense** » a définitivement franchi le pas en parrainant la création officielle d'un « **Comité de soutien en faveur de Jean-Marie et Christine Villemin** ».

LILIANE (Villemin)



CETTE jeune femme fine et douce s'est trouvée pendant quelques jours dans la plus inconfortable des situations : son mari, Jacky Villemin, et son père, Roger Jacquelin, étaient les deux hommes que Jean-Marie accusait ouvertement d'être les « **corbeaux** » et d'avoir tué son fils ! Heureusement, tous deux avaient de solides alibis (voir à leurs noms), comme elle-même, d'ailleurs, qui se trouvait à la succursale du Crédit Agricole de Granges-sur-Vologne.

LECOMTE (Jean-Jacques)



PENDANT les premiers jours de l'enquête, quand les journalistes, débarqués des quatre coins de la France, n'étaient pas encore familiarisés avec les noms des personnages qui surgissaient à tous ses détours, le procureur de la République d'Epinal fut, pour tout le monde, « **l'homme au noeud papillon** ».

Mais ce robuste Lyonnais, arrivé un an plus tôt dans la Cité des Images, après quatre années passées à Verdun, n'avait pas que ce détail vestimentaire à offrir pour retenir l'attention.

Sa disponibilité, sa cordialité et son sens de la formule-choc (« **Il y a des cadavres dans les placards...** » « **Tout le monde, je dis bien tout le monde est suspect...** » « **Cette enquête est une tapisserie de Pénélope.** ») en firent, au contraire, l'interlocuteur le plus apprécié de la presse jusqu'à ce soir du 30 octobre où une dépêche, un peu prématurée sans doute, mais qualifiée par lui de « **parfaitement infondée** », qui annonçait l'identification d'un couple considéré comme coupable de l'enlèvement et du meurtre, provoqua le « **clash** » irrémédiable.

M. Lecomte ne devait plus reprendre publiquement la parole qu'à une seule occasion, le 12 mars 1985, pour répliquer à un tir de barrage des avocats de Bernard Laroche : « **Soit les avocats se trompent, soit ils veulent tromper l'opinion publique... Le parquet n'a aucun pouvoir de décision... Si les défenseurs l'ignorent, c'est de la désinformation, s'ils le savent, c'est une manoeuvre... Je me fais un devoir de mépriser toutes les calomnies et de ne pas y répondre.** »

On a seulement appris (mais pas par lui) qu'il n'était pas d'accord avec la remise en liberté de Bernard Laroche (contre laquelle il n'avait pourtant pas fait appel) ni avec l'incarcération de Christine Villemin (dont il approuvait, en revanche, l'inculpation).

Nommé à Mayotte à la fin de l'année, il ne connaîtra pas la fin de son cinquième hiver lorrain. Le regrette-t-il ?

LEPANGES-SUR-VOLOGNE



le tas de gravillons où jouait Grégory,

1.050 habitants essaimés le long d'une rue centrale qui n'en finit pas, comme l'affaire qui en a fait le village le plus tristement célèbre de France.

C'est là qu'habitaient Jean-Marie et Christine Villemin et que travaillait cette dernière ; là qu'habite toujours

Christine Jacquot. On n'en oubliera jamais la poste où fut glissée la lettre revendiquant l'assassinat de Grégory, ni surtout le cimetière où repose à jamais l'enfant victime de la haine des adultes.

L

comme...

LOMBARD (Me Paul)



plus de forces pour crier son innocence bafouée.

Aussi les journalistes qui avaient préféré rester à Epinal se félicitaient d'avoir fait le bon choix et se réjouissaient-ils d'avance à l'idée de la cascade de coups de théâtre, d'incidents de procédure et de déclarations fracassantes qui n'allait pas tarder à suivre l'irruption du « **monstre sacré** » dans l'« **affaire du siècle** ». Ils en furent pour leurs frais.

A la sortie du bureau du juge, trois petits quarts d'heure plus tard, un simple communiqué dont chaque terme avait été, de toute évidence, mûrement pesé : « **Cette partie civile n'est, pour l'instant dirigée contre personne...** »

C'est évidemment le « **pour l'instant** » que tout le monde a retenu et brûlé de voir davantage explicité, mais Maître Lombard n'en dira qu'à peine plus : « **Lorsque nous connaîtrons le dossier et son évolution, quelle que soit la vérité, nous ferons face** ». Point final...

Et, de fait, il se met aussitôt au travail avec les deux associés qu'il s'est choisis dans cette affaire, Joël Lagrange, de Nancy, et Denis Bourdelle, de Remiremont, et avec lesquels il ne cessera plus de collaborer de façon aussi étroite que discrète. De ces trois nouveaux mousquetaires, on attendait qu'il soit Athos, il préfère être Aramis.

Pas de commentaire lorsque Christine Villemin est libérée, sinon pour rappeler que « **La partie civile ne s'y était pas opposée lors du débat devant la chambre d'accusation** ». Le 18 juillet, les trois avocats présentent de concert la stratégie en vingt points qu'ils vont proposer au juge : rien que des investigations purement techniques et, là encore, aucun commentaire. Et, depuis la rentrée, on a beau guetter chaque « **petite phrase** », on n'arrive pas à y découvrir le brûlot tant attendu : « **Qu'on ne compte pas sur nous pour une déclaration de guerre ou une chasse aux sorcières... Il faut se garder des déclarations fracassantes... Nous n'avons jamais voulu revêtir la tenue de Sherlock Holmes ni brandir la pipe de Maigret...** ».

Si les journalistes (du moins ceux qui le connaissent mal) ont été déçus, le juge Lambert, lui, a été impressionné : il s'est aussitôt plongé dans la lecture de « **l'intime conviction** », un livre de l'écrivain Paul Lombard où il est beaucoup question d'un certain juge Pascal.

LUCIEN (Bolle)

AINE des frères de Marie-Ange, Lucien Bolle, 23 ans, restait en permanence en faction dans la maison de sa sœur et de Bernard Laroche depuis que ce dernier, négligeant tous les conseils de prudence qui avaient pu lui être dispensés, avait décidé de revenir y habiter.

Il a tenté de s'interposer lors du drame du 29 mars mais n'a réussi qu'à empêcher Jean-Marie Villemin de réaligner jusqu'au bout son plan qui comprenait encore, selon ses propres déclarations l'enlèvement de Marie-Ange et Sébastien.

C'est dans ses bras que Bernard Laroche est mort en affirmant une dernière fois son innocence.



M

comme...

MANNEQUIN

LE 25 octobre 1984, un peu après 14 h, l'adjudant Lamirand, commandant la brigade de Bruyères, quittait la gendarmerie avec deux de ses hommes portant un mannequin de la taille de Grégory et se rendait sur les bords de la Vologne à l'endroit où avaient été relevées des traces de talon et de pneu et où il était donc communément admis jusque là que l'enfant avait été jeté à l'eau. L'adjudant désirait faire cette expérience depuis longtemps car, connaissant bien la rivière, il était tracassé par le fait que le corps et les vêtements de l'enfant ne portaient aucune griffure, ce qui aurait dû être le cas étant donné le nombre de branchages et objets divers traînant dans le courant.

De fait, lorsqu'ils lancèrent le mannequin de cet endroit, les gendarmes le virent aller se bloquer contre un petit barrage, puis, après qu'ils l'e-

rent dégagé avec une gaffe, filer tout droit, bien au large de l'endroit où Grégory avait été retrouvé.

Se rendant alors dans le village de Docelles même, ils recommencèrent l'expérience de différents points de la rive, n'arrivant à faire s'échouer le mannequin à l'endroit voulu qu'en le lâchant à moins de cinquante mètres de là, tout près d'un café où des clients avaient consommé et joué aux cartes jusqu'à 19 h 30, sortant même fréquemment pour satisfaire un besoin naturel, l'établissement n'étant pas doté de toilettes !

Les avocats de Bernard Laroche ont toujours contesté cette expérience qui n'a d'ailleurs jamais fait l'objet d'un procès-verbal figurant au dossier et ont regretté qu'il n'ait jamais été procédé à une étude sérieuse de flottaison ou de dérivation d'un objet réellement comparable, par son volume, son poids et sa densité, au corps de l'enfant (voir aussi « **météorologie** »).

MARIE-ANGE (Laroche)

L'ITINÉRAIRE de Marie-Ange Laroche tout au long de cette tragédie, dont elle n'est pas la moindre victime, est des plus surprenants et des plus émouvants. Sa première apparition dans l'affaire n'est guère à son honneur. On sait bien que le capitaine Sesmat qui, à force d'entendre parler de son « **allure de séminariste** », a fini par se sentir pousser une âme de théologien, vient d'absoudre le péché de délation (« **Bien sûr que ce n'est pas un sentiment très noble mais cela vaut mieux que la couverture d'un crime** »), mais tout de même : aller dénoncer comme ça deux couples sur de simples impressions (voir à Michel Daniel), cela a piètre figure et, d'ailleurs, elle cache la sienne en sortant aussi furtivement qu'elle peut de la gendarmerie de Bruyères ce soir du 22 octobre 1984.

Et puis il y eut la cascade d'épreuves qui projeta cette jeune femme, promise à la plus banale des destinées, dans une tragédie exceptionnelle et qui la transfigura littéralement en quelques semaines.

Nous avons tous été frappés, pendant les trois mois de détention de Bernard Laroche par la stupéfiante évolution du personnage. Moralement, la tigresse des premiers jours, prête à arracher les yeux au monde entier tant elle ne pouvait s'empêcher de le rendre responsable de son malheur, était devenue peu à peu l'épouse sobrement pathétique dont la déchirante sincérité touchait même ceux qui demeuraient persuadés de la culpabilité de son mari.

Certes, elle avait gardé son franc-parler, mais quand elle disait : « **Il leur fallait un pauvre con et ils ont pris mon Bernard qui était trop gentil** », on ne pouvait se défendre d'une émotion profonde.

Et, physiquement, elle avait curieusement suivi le même processus évolutif : la grosse fille mal attifée et pas trop soignée des débuts était devenue non pas coquette, ni à proprement parler jolie, mais tout simplement belle.

Nous n'oublierons jamais sa sortie, au bras de « **son** » Bernard, le soir du 25 mars, du palais de justice d'Epinal où le juge Lambert venait de leur signifier officiellement qu'ils étaient définitivement mis hors de cause tous les deux en tant que « **cor-**



beaux ». Elle rayonnait littéralement d'une espèce de lumière intérieure et, dans son discret ensemble pied-de-poule qu'elle n'aurait seulement jamais osé porter sans doute six mois plus tôt, elle était, mais oui, d'une fabuleuse élégance qui lui venait sans doute autant du cœur que de la boutique de prêt-à-porter.

Et puis, il y eut le drame qui pétrifia toute la France d'horreur.

Comme n'importe quelle épouse dont on a assassiné l'être aimé, elle hurla, sanglota, se tordit de douleur. Mais, très vite, elle réagit et ses premières paroles, quand elle eut surmonté non pas son chagrin mais la folie de son chagrin, furent pour appeler au calme ceux qui n'avaient pas recouvré la même sérénité qu'elle et criaient encore vengeance : « **Arrêtez le carnage, il faut que tout ça s'arrête, sinon on n'en finira plus !** ».

Sa grossesse ne fut pas révélée en exclusivité à un quotidien parisien mais apprise par une indiscretion qu'elle n'avait pas souhaitée.

Elle fut difficile, ce que l'on conçoit aisément dans un tel contexte : plus de mari, plus de travail, même plus de logement car elle avait renoncé à vivre chez ses parents sous le même toit que Murielle, sans pour autant se résoudre à retourner au chalet tragique d'Aumontzey. Bien que jamais aucune campagne spectaculaire n'ait été lancée en sa faveur, elle recevait pourtant, elle aussi, de nombreuses lettres, certaines accompagnées de chèques : elle répondait aux premières mais retournait les seconds.

Le 7 décembre dernier, dans une discrétion à laquelle elle avait tenu jusqu'au bout, elle a mis au monde Jean-Bernard, l'enfant qui ne dira jamais « **Papa !...** ».

M comme...

M. MAGRON (Bruno)

Le premier petit ami de Christine : une brève étreinte sylvestre dont elle affirme n'avoir pas gardé le meilleur souvenir. Plus tard, il se mariera avec une certaine Marie-Claude dont la mère, ouvrière à la MCV, comme Christine, sera curieusement importunée au téléphone par le « corbeau ». Elle a témoigné à ce sujet devant le juge Lambert le 30 octobre 1985.

MONIQUE (Villemin)



La mère de Jean-Marie Villemin est aussi la femme qui avait pratiquement élevé Bernard Laroche, orphelin à sa naissance, mais c'est surtout, dans cette affaire, la grand-mère de Grégory et c'est parce qu'elle veut savoir la vérité sur la mort de son petit-fils qu'elle s'est résolue, après bien des hésitations, à se constituer partie civile, au risque de se brouiller avec son fils, ce qui fut d'ailleurs le cas.

Elle s'est toujours défendue d'avoir nourri la moindre animosité jadis ni de concevoir le moindre soupçon aujourd'hui contre sa bru : « Christine est arrivée à la maison quand elle n'avait que quinze ans. C'était une gamine. Je me suis occupée d'elle. Je lui ai trouvé du travail. Il n'y a jamais eu de préférence chez nous entre nos belles-filles. D'ailleurs, quand elle était en prison à Metz, je lui ai écrit pour lui dire de ne pas faire la grève de la faim, qu'elle ne fasse pas de bêtises pour l'amour de Jean-Marie. Tout ce que je souhaite, c'est que tous deux soient de nouveau réunis et heureux ensemble avec leur fils... ».

MICHEL (Villemin)

Le frère que Jean-Marie n'aimait pas... En fait, son souffre-douleur si l'on en croit d'autres membres de la famille. Parce qu'il avait fait des convulsions très jeunes, parce qu'il était de constitution plutôt malingre, sa mère était sans doute plus indulgente pour lui que pour les autres et cela agaçait prodigieusement Jean-Marie, le « balèze », le « chef » déjà qui, lui, faisait du culturisme et du karaté : « Un jour, je l'ai jeté à l'eau avec un seul bras ! » se vantait-il volontiers.

Alors Michel s'est réfugié dans l'amitié de Bernard Laroche, son cousin, presque son demi-frère puisque c'était sa mère qui l'avait pratiquement élevé. Laroche était calme, discret, un peu taciturne même, comme lui. Mais il était terriblement costaud et quand il était avec lui, Michel savait que personne ne viendrait l'embêter. Alors, dans l'esprit enfiévré de Jean-Marie est née, après l'abandon forcé de la piste Jacquell-Jacky, l'idée d'une complicité entre les deux amis pour le détruire en assassinant son fils.



MEDIAS

La dénonciation du rôle des médias a été l'une des constantes de l'affaire Grégory, procédé classique pour détourner l'attention des vrais responsables quand une enquête ne tourne pas rond.

Il faut pourtant, comme en toute chose, savoir raison garder.

S'il est vrai que des procédés tels que le vol d'albums de photos, l'effraction, l'usurpation d'identité ou de fonction, sont condamnables et d'ailleurs condamnés par la grande majorité des journalistes, ce ne sont pas ceux-ci qui, exemple entre autres, sont responsables de ce que Bernard Laroche ait été présenté comme un monstrueux assassin, mais bien, qu'on le veuille ou non, les gendarmes qui l'avaient arrêté et le juge qui l'avait inculqué et fait écrouer.

De même que les énormes sommes versées par certains magazines pour s'assurer l'exclusivité de photos ne l'ont été qu'à ceux et à celles qui ont bien voulu les accepter : Marie-Ange Laroche, elle, a refusé tout marché de

MELINE (Gilbert)

Voisin des Villemin (il habite la seule ferme de ce petit lotissement ou se sont construits par la suite trois pavillons), M. Gilbert Meline connaissait bien Grégory qui, comme tous les gosses, aimait bien venir rôder autour de lui quand il taillait ses arbres ou soignait ses bêtes. Il ne l'a pas vu le soir du 16 octobre. C'est à lui que Christine s'est adressée en premier lieu quand elle est sortie de sa maison. Il était alors en train de balayer la route à la « patte d'oie » et lui a conseillé d'aller voir sa femme pour plus de sûreté. C'est à ce moment précis que passait M. Colin promenant son chien. Ni l'un ni l'autre n'avaient vu ou entendu l'enfant !

METEOROLOGIE

Il aura été fait appel à toutes les sciences au cours de cette enquête ! Le 23 juillet 1985, Me Lagrange a suggéré au juge Lambert de demander aux services de la Météorologie nationale « un point précis d'évaluation de l'étage de la Vologne au soir du 16 octobre » pour reconstituer en laboratoire une étude de flottaison appliquée à un mannequin possédant les exactes caractéristiques anatomiques de Grégory.

Rien n'est jamais venu étayer cette thèse à laquelle il se raccroche pourtant obstinément et que soutient évidemment aussi Christine.



ce genre quand elle a mis son bébé au monde.

Plus choquante peut-être apparaît encore aujourd'hui, avec le recul, la description qu'ont faite de la région, au tout début de l'affaire, certains envoyés spéciaux de la presse parisienne (« ces godelureaux, fulminait alors Frédéric Pottecher, qui me téléphonaient pour me demander l'heure de l'avion pour Epinal ! ») dont on arrivait à se demander s'ils étaient jamais sortis de leur arrondissement natal.

Il est certain que des phrases telles que « cette tragédie paysanne fait brusquement remonter du fond des âges les séquelles d'un passé qui vit toujours dans les têtes, pas toujours bien faites, de ces montagnards mosellans aux cheveux filasse hérités des anciens Burgondes et où les filles emploient un langage à faire rougir un légionnaire ivre » ne dénotaient pas, pour le moins, une observation très attentive ni une analyse très fine d'une société vosgienne qui est tout de même sortie depuis quelque temps de l'âge de pierre !

Ceci dit, il est certain que jamais sans doute événement de ce genre n'a déplacé autant d'organes de presse aussi divers et venus d'aussi loin : même le très sérieux « Wall Street Journal », le plus grand quotidien financier américain, a envoyé un « spécial », Thomas Kamm, non pas pour refaire lui aussi l'enquête, mais pour essayer de comprendre comment un pays tout entier pouvait s'intéresser au meurtre d'un enfant victime d'une querelle de famille...

MURIELLE (Bolle)

ENCORE une existence détruite par cette affaire. Quoi qu'elle ait dit, quoi qu'elle ait fait, Murielle Bolle ne pourra jamais oublier et ne sera sans doute jamais une jeune fille comme les autres.

Pour échapper à la curiosité malsaine de ses camarades, elle n'est jamais retournée au collège et ne terminera donc jamais une scolarité qui ne s'annonçait certes pas particulièrement brillante mais qui lui aurait au moins permis d'atteindre ses seize ans dans un milieu formateur. Au lieu de cela, elle ne sort plus, ne joue plus, ne s'occupe plus de sa petite chèvre, rousse comme elle.

Avachie toute la journée devant la télévision qu'elle ne regarde même pas vraiment, elle laisse s'égrenier les heures qui la séparent de son cauchemar sans l'en délivrer.

Elle a même fait couper sa luxuriante chevelure de cuivre mais ses

MICRO

Mme JEANNINE BOLLE, la mère de Murielle, devant entrer en clinique le samedi 10 août, elle décida, le mercredi précédent, de faire un « grand ménage » dans sa maison. L'aspirateur ne pouvant se glisser sous l'armoire de sa chambre, elle demanda à Murielle de lui passer une brosse au bout de laquelle elle retira un fil de dessous le meuble.

Pensant que c'était sa fille qui avait laissé traîner son walkman, elle lui

MICHEL (Daniel)



Le 22 octobre 1984, deux couples sont amenés en début de soirée à la gendarmerie de Bruyères d'où vient de sortir « une mystérieuse jeune femme blonde » dont on ne saura que bien plus tard qu'il s'agissait de Marie-Ange Laroche.

Il s'agit des frères Daniel et Claude Holland et de leurs épouses, lointains cousins des Villemin (la mère d'Albert s'appelait Jeanne Holland), demeurant à Laveline-devant-Bruyères.

Le procureur Lecomte, arrivé en trombe d'Epinal, reconnaît que « l'un des individus interrogés peut effectivement correspondre au portrait-robot » et l'interrogatoire se prolonge de façon inquiétante. Mais un grand jeune homme, sec et moustachu, pénètre à son tour dans la gendarmerie et vient confirmer l'alibi de Daniel (celui de Claude avait déjà pu être vérifié) : il était avec lui et sa femme en train de cueillir des pommes le soir du crime.

Les Holland ressortent libres à 1 h 30 du matin. Ils doivent une fière chandelle à leur ami Daniel Michel dont la chronique de l'époque a surtout retenu le singulier surnom : « la belette ».



mèches perdues ne lui rendront pas sa joie de vivre.

Qui saura jamais ce qui lui est passé par l'esprit pendant ces terribles journées de l'automne 1984 où elle a tour à tour innocenté, puis accusé, puis innocenté de nouveau son beau-frère pour, finalement, l'envoyer à la mort ?

Qui saura jamais à quoi elle pense maintenant ?

Qui saura jamais Murielle ?

ordonna de le retirer et de le ranger. Mais Murielle, au lieu de cela, découvrit une petite boîte noire d'environ 10 x 5 cm qui se révéla être un micro-émetteur à piles assez sophistiqué d'une valeur de 1.890 F, ayant une autonomie de 150 heures.

Les soupçons se sont aussitôt portés sur un « journaliste indépendant » ayant enquêté sur l'affaire et qui, d'après Mme Bolle, est la seule personne étrangère à la famille qui soit jamais restée seule quelques instants dans cette pièce. Les parents de Murielle ont porté plainte pour atteinte à la vie privée.

N comme...

« NOUNOURS »

Surnom de Jean-Marie à la maison : « Comme Christine, Grégory m'appelait Nounours ». Sur certaines cassettes enregistrées du « corbeau », on entend une voix d'enfant crier : « C'est Nounours ! C'est Nounours ! »

Selon Jean-Marie et Christine, on reconnaît distinctement la voix de Daniel, le fils de Michel ; mais pour d'autres, ce serait celle de Grégory lui-même.

L'expertise audiométrique des cassettes (voir à Orly) a en bonne partie tourné autour de ce quipro quo.

NULLITES de PROCEDURE

Le terrain purement juridique sur lequel se sont d'abord battus les avocats de Bernard Laroche a quelque peu dérouté les profanes en matière de droit.

Il faut savoir que, dans une procédure judiciaire, aucune pièce ne peut être considérée comme valable si elle n'a pas été recueillie de façon strictement conforme aux articles du Code la concernant.

Il s'agit d'une question de forme et non de fond.

Le fait que les premiers experts en écriture aient été désignés par les gendarmes (alors que c'était au juge de la faire) et qu'une partie du témoignage de Murielle ait été enregistrée alors que son délai de garde à vue était dépassé, constituait à lui seul une série d'irrégularités de forme suffisantes pour que les avocats demandent (et obtiennent d'ailleurs partiellement) la nullité de la procédure engagée contre Laroche sans qu'il soit besoin d'apprécier au fond la valeur réelle de ces expertises et de ce témoignage.

Cela peut surprendre mais, si l'on y réfléchit, le respect des règles est la base nécessaire d'un « Etat de droit » ; s'y soustraire ouvrirait la porte à tous les arbitraires.



ORLY

C'est au service d'audiométrie du laboratoire d'acoustique de l'aéroport d'Orly, dirigé par M. Cantau, qu'ont été expertisées, conjointement avec le laboratoire de M. Mamouk à la Police judiciaire de Paris, les cassettes des enregistrements téléphoniques de la voix du « corbeau » effectués par ses victimes fin 1981, courant 1982 et début 1983.

OTTAVIOLI (commissaire)

Les enquêteurs du SRPJ de Nancy ont eu la surprise, début avril, de rencontrer sur les lieux de la double tragédie, leur ex-confrère, le commissaire Ottavioli, ancien patron de la brigade criminelle de la Police judiciaire, qui, à la retraite depuis déjà quelque temps, « enquêtait » pour le compte du journal « Le Meilleur ».

Il semble que les retrouvailles aient été très fraîches...

P comme...

PROMPT (Me Paul)

Rien, a priori, ne destinait Me Paul Prompt, l'un des plus réputés spécialistes parisiens du droit social, à entrer dans cette affaire de larmes et de sang.

Mais, en fait, tout l'y prédisposait : sa femme est Vosgienne ; Laroche est à la CGT dont il est l'un des avocats nationaux, et Me Garaud est pour ainsi dire son ennemi personnel depuis qu'il a fait condamner son neveu dans un procès de « manif' gauchiste » où il défendait un certain brigadier de police nommé, ça ne s'invente pas, Kaiser !

La triple perspective de retrouver la douce ambiance de sa belle-famille (et de faire, par la même occasion, plaisir à sa femme), de défendre un militant CGT ailleurs que devant les prud'-hommes, et de planter quelques banderilles dans l'échine du maître à penser de « Légitime Défense », suffit

PARTIES CIVILES

La constitution de partie civile a un double aspect de représentation de la victime dans une affaire judiciaire. Lorsque le coupable est connu, elle permet d'intervenir à son procès et d'y défendre ses intérêts moraux ou financiers.

Lorsque ce n'est pas encore le cas, il s'agit d'une « partie civile d'investigation » qui est cependant loin d'être de pure forme puisqu'elle permet de :

- se tenir informé de l'évolution de l'instruction ;
- Faire ajouter des notes au dossier ;
- Donner son point de vue sur le cours de l'instruction.

Pour l'instant, seule Marie-Ange Laroche (en son nom propre et en celui de ses enfants) est partie civile contre Jean-Marie Villemain. Toutes les autres parties civiles enregistrées depuis le début de l'affaire (les parents de Grégory d'abord ; puis ses grands-parents paternels, oncles et tantes du côté de Jean-Marie ; et, enfin, sa grand-mère maternelle) sont des « parties civiles d'investigation ».

« POPOF »

Une rumeur persistante a longtemps fait état du fait que Grégory aurait volontiers appelé Bernard Laroche « Popof ».

Un après-midi du mois d'août 1984, alors que les Villemain prenaient l'apéritif sur la terrasse de leur nouvelle maison, Laroche se serait notamment arrêté en bas du chemin y conduisant et Grégory aurait couru à son devant en criant : « Tiens, voilà Popof avec sa deudeuche ! »

Or Murielle, dans son témoignage accusateur, aurait, toujours selon cette rumeur, indiqué le même endroit de stationnement pour la voiture de Laroche et la même phrase, ou presque, de l'enfant : « Tiens, voilà Popof et Sébastien ! »

Mais cette phrase ne figure nulle part dans les procès-verbaux des déclarations de la jeune fille recueillies tant par les gendarmes que par le juge d'instruction.

à décider ce subtil procédurier à abandonner pour quelque temps ses gros dossiers économiques (dont celui de Montefibre) et cet amateur éclairé d'art moderne à mettre le cap sur la Cité des Images.

Son arrivée n'y passe pas inaperçue : d'entrée, le 8 novembre 1984 ; il déclare que « toute cette affaire est manipulée par la partie civile » et accuse Me Garaud de se transformer en « détective et recruteur de témoins » ! Lors de l'audience de la chambre d'accusation, le 7 décembre à Nancy, on frôle l'incident entre les deux hommes.

À la fin de l'année, les avocats de Laroche, estimant avoir obtenu un premier résultat non négligeable avec l'annulation de toutes les expertises, se séparent pour prendre quelques jours d'un repos bien mérité et conviennent de se retrouver à l'issue de ce nécessaire intermède de décompression pour décider ensemble des nouvelles actions à mener. Mais Me Prompt ne prend pas de vacances : il pioche fiévreusement le dossier, le décortique, le presse, en tire un remarquable document de synthèse (« Les invraisemblances et les contradictions de la partie civile ») et ne résiste pas à la tentation de le déposer dès le 8 janvier sur le bureau du juge, assorti d'une nouvelle demande de mise en liberté provisoire, sans attendre le retour de ses confrères qui l'apprennent l'un sur les plages ensoleillées de la Martinique et l'autre sur les pistes enneigées des Alpes !

Les retrouvailles sont un peu orageuses mais qu'importe puisque trois



semaines plus tard, Laroche est libéré. Même si sa précipitation n'y a finalement été pour rien, c'est sans doute un aussi beau jour pour Paul Prompt que pour le prisonnier de Charles III : au repas du lendemain, dans un grand restaurant de Dijon, sa joie est presque aussi émouvante que celle de Marie-Ange et de Sébastien... Puis c'est le drame du 29 mars : là encore Paul Prompt ressent l'événement dans sa chair comme s'il était de la famille. Il crie sa douleur et son indignation, tempête, accuse, est parfois injuste... Du moins les larmes que lui, le communiste convaincu, versera le jour des obsèques dans la petite église de Jusurapt, ne seront-elles pas des larmes de crocodile.

On a pu lui reprocher d'en avoir trop fait, mais son code à lui ne réprime pas les élans du cœur.

PEINE DE MORT

Le jour de la première confrontation de Bernard Laroche avec Murielle dans le bureau du juge Lambert, le 9 novembre 1984, un rival malheureux de M. Defferre aux dernières élections municipales de Marseille battait l'estrade devant le palais de justice d'Epinal, pour faire signer une pétition réclamant le rétablissement de la peine de mort et, le soir, quand le fourgon cellulaire ramena l'inculpé à la prison de Nancy, quelques dizaines d'excités (que l'on devait retrouver le jeudi suivant au premier rang du meeting de Le Pen) braillaient « À mort ! À mort ! » et menaçaient Marie-Ange.

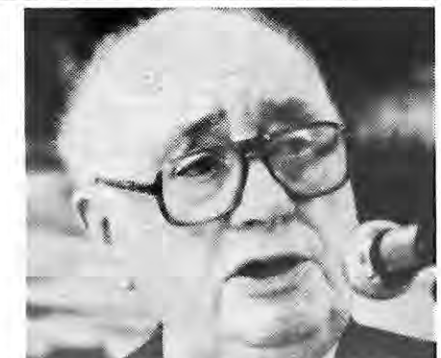
En apprenant ces détestables incidents, Me Garaud avait aussitôt tenu à affirmer sa position personnelle :

« Tout le monde sait que j'étais un adversaire résolu de l'abolition de la peine de mort, mais celle-ci a été votée de façon tout à fait régulière par le Parlement. Je demeure partisan de son rétablissement, mais nous vivons dans un pays où règne depuis des siècles le principe de la non-rétroactivité des lois, ce qui signifie, en clair, que même si le châtiment suprême était rétabli aujourd'hui, il ne serait en aucune façon applicable à l'assassin de Grégory même si sa culpabilité venait à être démontrée de façon évidente ! »

POTTECHER (Frédéric)

Toujours prêt à donner son sentiment sur tout si on le lui demande (et même parfois si on ne le lui demande pas) le célèbre chroniqueur judiciaire s'est déchaîné à propos de l'affaire Grégory, d'autant plus qu'elle se déroulait tout près de son fief de Bussang.

De passage à Verdun le 20 novembre 1984, il avait eu la phrase demeurée célèbre : « On ne tue pas à Docelles de la même façon qu'à Dranguan ! » et, surtout, il avait eu le flair, à une époque où la culpabilité de Laroche ne faisait encore guère de doute pour personne, de souligner la



minceur du dossier : « Le juge est allé trop vite. Il y a nombre d'invraisemblances : comme si Laroche s'était encombré de son gosse et d'une gamine pour aller perpétrer son forfait ! Ça ne tient pas debout ! Il y aura d'autres inculpations... »

P comme...

PSYCHIATRES ET PSYCHOLOGUES

Si invraisemblable que cela puisse paraître, Bernard Laroche, de même qu'il n'a jamais été interrogé sur le fond de l'affaire, n'a jamais fait l'objet d'une expertise psychiatrique et médico-psychologique !

Christine et Jean-Marie Villemin ont, par contre, reçu à plusieurs reprises dans leur prison respective la visite de deux psychiatres, le professeur Serge Brion et le docteur Jacques Leyrie, et de deux psychologues, les docteurs Jacqueline Schweich et Michel Dubec.

Leurs conclusions ont été notifiées le 4 septembre 1985 par le juge Lambert à toutes les parties concernées.

Jean-Marie y serait décrit comme un étonnant mélange de complexes

de supériorité (passion des armes et des sports de combat, goût affiché de la bagarre et de la provocation) et d'infériorité (au point de se croire perpétuellement persécuté) dont l'intelligence, par ailleurs normale, est essentiellement axée sur la possession des biens matériels et ne l'empêche pas d'être très influençable, son apparente rigueur ne faisant que masquer un profond désarroi. Christine, pour sa part, présenterait une structure psychologique extrêmement complexe « à double niveau », c'est-à-dire capable d'être absolument charmante tant qu'elle ne se heurte à aucun problème et terriblement agressive dès que quelque chose vient la troubler et la contrarier.

PORTRAITS-ROBOTS

Deux portraits-robots du ravisseur-assassin présumé de Grégory furent diffusés au début de l'enquête.

Le premier, établi d'après le témoignage de plusieurs personnes ayant remarqué un individu d'allure suspecte rôdant aux alentours de la poste de Lépanges le soir du crime, fut diffusé le 22 octobre : « **homme d'une quarantaine d'années, assez grand (1 m 80 environ), de forte corpulence, portant des lunettes à verres clairs, cheveux châtain mi-longs, vêtu d'un pull bordeaux et chaussé de bottes** ». Quatre jours plus tard, un conducteur de travaux de la région répondant exactement à ce signalement se présentait spontanément : il avait effectivement fait les cent pas un soir devant la poste de Lépanges où il avait rendez-vous avec un copain, mais c'était une semaine avant le crime et, pour ce jour-là, il avait tous les alibis souhaitables ...



Le deuxième portrait-robot fut exécuté sur les indications du patron de l'hôtel de la Poste à Docelles, M. Michel Cornillie (voir à ce nom) : « **30 à 35 ans ; 1 m 75 à 1 m 80 ; type européen ; corpulence sportive ; cheveux châtain mi-longs et ondulés ; yeux marrons ; moustache et favoris** ».

A cause de la moustache et des favoris, certains firent le rapprochement lors de l'arrestation de Laroche mais jamais M. Cornillie (qui trouvait d'ailleurs ce portrait-robot « **pas très conforme** » !) ne reconnut en lui son mystérieux client du 16 octobre.

PARIMONT (plateau de)

Dominant Lépanges au bout de la côte de la rue des Champs et en lisière de la forêt, le plateau de Parimont est le site à la vue imprenable mais à l'aspect plutôt austère où Jean-Marie Villemin avait choisi de faire construire sa maison.

PARUX

La semaine précédant son assassinat, Bernard Laroche avait fêté ses trente ans en famille à Parux, près de Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle), non loin, curieusement, de Petitmont, le village natal de Christine. Un oncle de Bernard, M. Thierry Corette, dont la femme, Marcelle, fêtait également son anniversaire, avait été frappé par sa décontraction : « **Avant que nous passions à table, il avait bien précisé qu'il ne voulait pas entendre un seul mot sur l'affaire ; il disait que nous étions ici pour nous amuser et que tout le reste était l'affaire de la justice à laquelle il fallait faire confiance !** »

PETITIONS

Outre celle réclamant le rétablissement de la peine de mort (voir à ce mot), deux pétitions ont circulé à propos de l'affaire Grégory.

La première fut lancée le 5 décembre 1984 en faveur de Bernard Laroche et signée par soixante-quatorze de ses collègues de travail, soit la quasi-totalité du personnel de l'usine Ancel-Set : « **Dans la mesure où sa culpabilité ne peut être établie, les signataires de la présente pétition demandent la mise en liberté de leur camarade Bernard Laroche. Ils souhaitent en outre que la lumière totale soit enfin faite sur ce crime horrible afin que leur camarade ne puisse être victime d'un climat de doute et de suspicion** ».

L'initiative de la seconde, en faveur de Christine Villemin, fut prise par M. Bernard Freismuth, maire de Petitmont, avec l'accord de son conseil municipal, fin juin 1985 : « **Il est inadmissible qu'il puisse être porté atteinte à la liberté essentielle d'une personne en l'empêchant de vivre normalement dans son village calme et paisible. Tout doit être mis en oeuvre pour que la justice fasse, dans la sérénité, toute la lumière sur la mort tragique du petit Grégory** ».

PETITMONT



Tous les Français, enfin tous ceux qui avaient eu le bonheur de voir « **Le Prussien** » de Jean L'hôte à la télévision, connaissaient Petitmont, mais si aucun n'avait pu oublier le film, tous ne se rappelaient peut-être pas le nom du petit village lorrain où en avaient été tournées les admirables images.

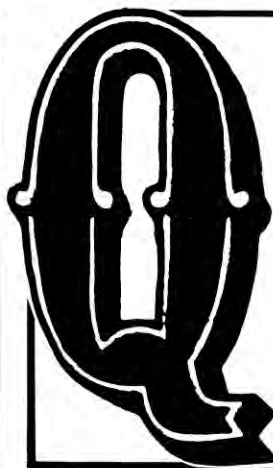
L'ont-ils reconnu lorsque d'autres caméras, mais des Actualités celles-ci, s'y sont transportées au début du mois d'avril sur la « **piste** » de Christine dont la fameuse « **destination inconnue** » après l'incarcération de son mari s'était vite révélée être tout simplement son village natal, la

maison de sa grand-mère Jeanne, la chaude protection de ses frères et soeurs ?

Seule certitude, les 494 habitants de Petitmont se seraient aisément contentés du premier passage de leur village sur le petit écran ...

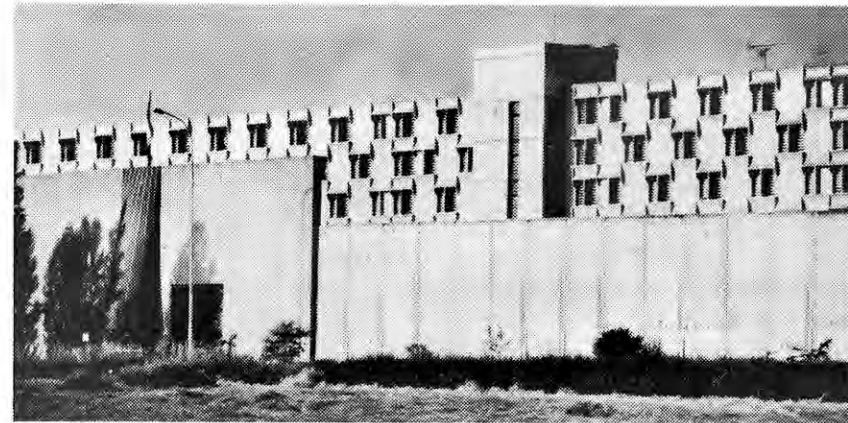
PREY

Petit village juste en face de Lépanges, sur l'autre versant de la vallée de la Vologne. Avec des jumelles, on pouvait y observer tout à loisir le plateau de Parimont et la maison des Villemin.



comme...

QUEULEU (prison de Metz)



Maison d'arrêt ultra-moderne et hypercafardeuse, style Fleury-Mérogis, de la banlieue de Metz.

Christine Villemin y fut détenue onze jours (du 5 au 16 juillet 1985) dont cinq où elle fit la grève de la faim (**voir à ce mot**). Elle y avait pour compagnes de cellule une femme qui, maltraitée par son mari, avait étouffé son bébé dans un moment de désespoir, et une autre inculpée de vol à main armée.

QUEFFELEC (Yann)

Après Marguerite Duras, lauréate 1984, dans « **Libération** », Yann Queffelec, couronné en 1985, s'est lancé à son tour dans les vertiges du drame Villemin, mais dans « **Paris-Match** ».

Si l'on ne s'en tient qu'à ces deux textes, les Goncourt se suivent mais ne se ressemblent pas.

R

comme...

Renauld (Claude)



Avocat général de la chambre d'accusation à toutes les audiences où fut évoquée l'affaire Grégory, M. Claude Renauld était aussi un peu le « régional de l'étape », puisqu'avant d'être nommé à la cour d'appel de Nancy, il avait été pendant de longues années substitut du procureur au tribunal de grande instance d'Epinal. Fidèle à la ligne générale du parquet tout au long de cette affaire, il requit avec conviction contre la remise en liberté de Bernard Laroche (« C'est un coupable possible, j'en ferai un coupable probable et les expertises devraient en faire un coupable certain »), mais ne s'opposa pas à celle de Christine Villemin (« Des charges sérieuses ont été relevées contre elle, mais rien ne permet d'entrevoir le motif qui aurait pu l'amener au geste criminel pour lequel elle est inculpée »). M. Renauld avait appris le matin-même de cette dernière audience qu'il venait d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

Réveil



Marcel Jacob, le plus jeune oncle (ils n'avaient que dix ans de différence) et le plus proche voisin de Bernard Laroche, avait découvert, peu après l'assassinat de son neveu, une bouteille contenant encore un peu de vin et un réveil en état de marche, au pied d'une butte à une quinzaine de mètres de la maison d'où l'on pouvait suivre toutes les allées et venues de ses habitants.

Craignant que ce réveil ne soit relié à une bombe, il n'osa pas y toucher et alerta les policiers qui s'en saisirent avec d'innies précautions. En fait, c'était tout simplement Jean-Marie Villemin qui, ne portant jamais de montre à son poignet, l'avait amené et oublié là !

Raviolis

On sait que les témoignages de Louissette (voir à ce prénom) JACOB et de sa fille Chantal, toutes deux handicapées mentales, ne peuvent malheureusement être crédités d'aucune valeur alors qu'ils auraient pu constituer un alibi incontestable pour Bernard Laroche.

Elle ont pourtant été entendues, comme tout le monde, le 9 novembre 1984, dans le bureau du juge Lambert et celui-ci a été frappé par un détail : Laroche, dans sa première déposition, avait affirmé leur avoir conseillé, en les quittant, de s'acheter une boîte de raviolis pour leur dîner ; cette déclaration n'avait jamais été reproduite dans la presse ; or, lorsqu'on demanda aux deux femmes ce qu'elles avaient mangé ce soir-là, elles répondirent en chœur : « Des raviolis ! »

Reconstitution

Deux reconstitutions ont été organisées par le juge Lambert : celle de l'assassinat de Bernard Laroche, le 20 juin 1985, et celle des faits et gestes de Christine Villemin autour de sa maison le soir de la disparition de Grégory, le 30 octobre.

Toutes deux n'ont abouti qu'à préciser des points de détail, ce qui a ensuite permis aux avocats de chaque partie, d'afficher une satisfaction digne de leaders politiques un soir d'élection à la télévision.

Répétitions

Le 17 avril 1985, Christine Villemin révélait que son mari et elle avaient décidé d'abattre Laroche le soir-même de sa libération et que Jean-Marie s'était posté à proximité du chalet d'Aumontzey, bien décidé à faire usage du fusil (voir à ce mot) acheté cinq mois plus tôt, après qu'elle lui ait dit : « Il faut que tu le fasses ! »

Et elle ajoutait que deux autres tentatives, tout aussi vaines du fait de l'intervention de tierces personnes, avaient été effectuées dans le courant du mois précédant le crime.

Curieusement, dans leur rapport, les psychologues qui ont examiné Jean-Marie Villemin estiment qu'il n'a pu commettre cet acte délibérément de sang-froid, mais qu'il a dû lui falloir plusieurs élans passionnels (« disons des répétitions ») avant de passer à l'exécution.

Richard (Pierre)

L'annonce, à la mi-février, que M. Pierre Richard, numéro deux de la Direction centrale des affaires judiciaires, allait prendre personnellement l'affaire en main, mit en émoi quelques salles de rédaction, même si elle suscita quelques sourires dans certains commissariats.

On allait voir ce qu'on allait voir ! Las, le « super-flic » fut nommé préfet de police de Marseille au début du mois suivant, et sa contribution à l'affaire se sera limitée à deux apparitions à l'hôtel de police du boulevard Lobau à Nancy et à un déjeuner avec le juge Lambert dans une auberge de campagne...

S

comme...

SEGUIN (Philippe)

QUAND Philippe Séguin, député-maire d'Epinal, a vu, lu et entendu tout ce qui pouvait se filmer, s'écrire et se dire sur la région au début de l'affaire, son sang de pied-noir n'a fait qu'un tour et il s'est soudain senti plus vosgien qu'un schlitteur de derrière La Schlucht.

Il adressa notamment à Michèle Cotta, présidente de la Haute autorité de l'audiovisuel, une lettre protestant vigoureusement contre une mission de TF1 diffusée le soir de la Toussaint et, fort de son prestige de vice-président de l'Assemblée nationale, il multiplia les interventions dénonçant « une représentation caricaturale qui porte un très grave préjudice au



département et à la Région en donnant aux Vosgiens une désagréable impression de culpabilité collective ».

SEBASTIEN (Laroche)

Le soir où Bernard Laroche fut arrêté et inculpé, l'une des nombreuses explications officielles (voir à « Intoxication ») qui furent fournies de son crime, était l'atroce jalousie qu'il aurait



conçu d'avoir un fils débile alors que Grégory rayonnait d'intelligence et de santé. Mis en présence du petit Sébastien, tout le monde put constater que le tableau, avait été quelque peu noirci pour la cause : certes, souffrant d'une malformation du cerveau à la naissance, il a subi une opération de neurochirurgie à l'âge de sept mois et il porte toujours une petite valve dans le crâne, mais son état est si peu préoccupant que le médecin qui le suit se contente d'une visite de contrôle tous les six mois.

Sébastien joue, court, fait du vélo et va à l'école comme tous les enfants de son âge !

Lorsqu'il sortit de prison, Bernard Laroche, pourtant prêt à toutes les indulgences pour ceux qui l'y avaient fait croupir pendant trois mois, déclara : « Je n'en veux vraiment qu'à ceux qui ont essayé de faire passer mon fils pour un débile ; c'est ça qui m'a fait le plus de mal ».

SERUM DE VERITE

Le 13 décembre 1984, la veille de la prise de décision de la chambre d'accusation sur la première demande de mise en liberté provisoire de Bernard Laroche, Jean-Marie et Christine Villemin se rendaient à la poste de Bruyères pour y dicter un long et pathétique télégramme à M. François Mitterrand : « Nous faisons appel à vous pour mettre fin à toutes les calomnies qui nous torturent ; nous vous demandons l'autorisation de nous soumettre au sérum de vérité, comme cela se pratique en Amérique ».

Cinq semaines plus tard, le président de la République lui faisait répondre par l'une de ses plus proches collaboratrices, Mme Paule Dayan : « Le chef de l'Etat comprend et compatit à votre douleur. Vous pouvez être assurés que tous les moyens sont mis en oeuvre par la Justice afin que l'information, qui suit son cours, soit particulièrement approfondie et conduite dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la question que vous soulevez pour un problème de procédure n'entre pas dans la compétence du président de la République ».

SAVERNE (prison de)

À en juger par l'obstination de Jean-Marie Villemin à y aller puis à vouloir y retourner, on pourrait croire que la prison de Saverne est un véritable petit paradis carcéral sur terre.

En fait, sa demande, exaucée le 28 juin 1985, s'appuyait sur deux motifs bien précis :

— De dimensions plus réduites que Charles III et donc, a priori, plus « humaine », la maison d'arrêt de Saverne offre par ailleurs davantage de possibilités de travail à ses détenus ;

— La ville même est plus proche et plus facile d'accès par la route que

Nancy, depuis Petitmont où Christine a trouvé refuge chez sa grand-mère.

Ramené à Nancy le soir de l'arrestation de sa femme, Jean-Marie n'a cessé de réclamer son retour en Alsace. Mais le juge Lambert s'y est toujours opposé, non pas par sadisme mais au contraire pour permettre à sa femme, sous contrôle judiciaire et donc astreinte à ne pas se déplacer hors des limites de la Meurthe-et-Moselle, de lui rendre visite régulièrement, ce qui lui serait impossible dans le département du Bas-Rhin.

S

comme...

SESMAT (capitaine Etienne)

LORSQUE les journalistes, accourus des quatre coins de la France au début de l'affaire Grégory, découvrirent le capitaine Etienne Sesmat après le juge Jean-Michel Lambert, certains ne purent s'empêcher de s'écrier : « **Décidément, il n'y a que des premiers communisants dans cette enquête !** »

Et c'est vrai que le capitaine de gendarmerie, comme le magistrat instructeur, faisaient encore plus jeunes que leur âge, pourtant déjà rien moins que canonique, et que le visage de l'un comme de l'autre semblait plus empreint de naïf angélisme que du machiavélisme endurci auquel l'imagerie populaire attache volontiers leurs fonctions respectives. Cependant, très tôt, le capitaine Sesmat devait faire la preuve que l'on peut sortir de Saint-Cyr et avoir l'air d'un enfant de chœur et savoir se servir d'autre chose que d'un sabre et d'un goupillon.

S'il se laisse parfois aller à des épanchements d'un romantisme assez surprenant (« **Nous sommes dans une jungle où il y a un loup qui hurle et, tant qu'il hurlera, nous le suivons et nous finirons bien par le débusquer** »), il a déjà sa conviction faite : « **C'est une histoire encore plus extraordinaire que vous ne pouvez l'imaginer ; vous serez effarés quand vous en connaîtrez le dénouement !** »

Cette conviction, c'était, bien entendu, la culpabilité de Bernard Laroche. Désormais, l'enquête sera exclusivement dirigée dans ce sens pour aboutir à l'arrestation du 5 novembre 1984.

Durant toute cette journée dramatique, sa haute silhouette diaphane survolera les événements, telle celle d'un ange justicier dissipant les ténèbres du mal. Ce fut sans doute le plus beau jour de la vie d'Etienne Sesmat, troisième des sept enfants d'une famille d'agriculteurs d'Azerailles, pas très loin de la « **colline inspirée** » chère à Barrès.

Puis vint le temps de la désillusion : le revirement de Murielle, le formidable travail de sape des avocats de Laroche, les premiers doutes sur Christine.

Tout cela entama vite la conviction du juge Lambert, mais jamais celle du capitaine Sesmat.

SONDAGES

Il eut été bien étonnant qu'un « fait de société » aussi marquant que l'affaire Grégory laisse longtemps indifférents les instituts de sondages.

Il fallut pourtant attendre le 11 juillet 1985 pour découvrir le premier dans « **VSD** ».

Principales indications :

— 34 % des Français s'intéressent « de près » à l'affaire ; 48 % « de loin » et 16 % « pas du tout ».

— 36 % estiment que le juge Lambert a bien conduit son instruction ; 18 % qu'il l'a mal menée et 46 % ne se prononcent pas.

— 29 % trouvent que gendarmes et policiers ont mal conduit leur enquête contre 26 % seulement pour les approuver, 45 % préférant ne pas porter de jugement.

— 10 % seulement pensent qu'on finira par connaître la vérité alors que 42 % sont persuadés qu'on ne la saura jamais.

Lorsqu'on se risque à évoquer timidement en sa présence l'hypothèse que tout le monde commence pourtant à envisager, sauf apparemment lui, il a un haut-le-corps, devient encore plus pâle que d'habitude et s'écrie d'une voix étranglée : « **La mère ? Vous n'y pensez pas !...** »

Le 4 février 1985 sera pour lui une date terrible : il ressent la libération de Laroche à la fois comme une erreur judiciaire et comme un camouflet personnel.

Et si, en officier discipliné et respectueux de la hiérarchie des pouvoirs, il s'incline sans commentaire devant cette décision, il ne cache pas, en privé, sa profonde amertume : pour lui, le juge l'a lâché et les relations, jusque-là fort cordiales et même amicales, entre les deux hommes, vont se détériorer rapidement.

Mais le pire reste encore à venir : lorsque Laroche est abattu par son cousin, le 29 mars, il est publiquement mis en accusation par les deux femmes que cette vendetta laisse désormais seules.

Accusé d'avoir « **Interrogé Jean-Marie** », il est convoqué chez le juge et confronté avec le couple Villemin pendant près de sept heures.

Il a pris, fait sans précédent dans les annales de la gendarmerie, un avocat, Me Jean Kopf, qui dit de lui : « **Il est droit et transparent et n'est pas décidé à devenir une sorte de bouc émissaire auquel on imposera éternellement le silence !** »

Pourtant, il n'a jamais parlé et lorsqu'il sera muté à Berlin « **à sa demande** », il quittera Epinal tel qu'on l'y aura toujours connu : avec son honneur intact et ses convictions inébranlables.

SALIVE

Parmi les espoirs fous du début de l'enquête, celui d'identifier le « **corbeau** » ou tout au moins de déterminer son groupe sanguin, grâce à l'analyse de la salive séchée au dos du timbre ayant affranchi son dernier message, ne dura que trois mois.

A la mi-janvier 1985, les spécialistes du laboratoire spécialisé du professeur Ceccaldi, durent reconnaître leur impuissance : ou ce timbre avait été mouillé avec une éponge, ou celui qui l'avait léché falsifiait partie des 20 % d'individus dont il est impossible de déterminer le groupe sanguin par cette méthode.

Stasi (Me Mario)

Le 15 novembre 1984, Me Mario Stasi, frère du député-maire d'Épernay et vice-président du CDS, était élu bâtonnier du barreau de Paris, ralliant dès le premier tour, la majorité absolue de ses confrères (1.181 suffrages sur 2.261 exprimés).

Ce « **triomphe** », sans précédent depuis l'élection de Raymond Poincaré, au début du siècle, le fit pourtant moins connaître du grand public que son entrée, deux semaines plus tard, dans l'affaire Grégory, aux côtés de Mes Welzer et Prompt, comme défenseur de Bernard Laroche.

D'avantage technicien du droit que tribun, il s'y est, toutefois, toujours montré d'une remarquable discrétion.

T

comme...

TACHYGRAPHE

LE tachygraphe, couramment appelé dans la profession « **mouchard** », est un disque que tout conducteur de poids lourds ou de transports en commun doit enclencher avant de prendre la route et à la lecture duquel on peut contrôler le temps qu'il a passé au volant.

Les tracasseries engendrées par ce contrôle sont, depuis des années, le sujet de controverses incessantes entre les inspecteurs du travail et les transporteurs routiers et, à l'occasion d'un affrontement particulièrement virulent, ceux-ci manifestèrent, début 1985, en expédiant tous leurs « **mouchards** » au ministère des Transports

qui, faute de mieux, les entassa dans ses caves.

Ce sont donc quelque 400.000 disques que les inspecteurs du SRPJ de Nancy durent ramener dans leurs locaux, puis trier lorsqu'il s'avéra que celui du car de ramassage scolaire de Christian Claudon (**voir à ce nom**) pouvait être d'une importance capitale pour l'enquête. Ce n'est que le 5 novembre, à 10 heures du matin, que le fameux disque fut enfin déposé sur le bureau du juge Lambert : il indiquait un arrêt du moteur entre 17 h 36 et 17 h 38, soit bien plus tard que ne le pensait la mère du chauffeur qui avait toujours affirmé avoir rencontré Christine Villemin vers 17 h 20.

TRACES

MOINS de vingt-quatre heures après le crime, dans la matinée du 17 octobre 1984, les gendarmes de la brigade des recherches d'Épinal ont relevé sur la berge de la Vologne, à 600 mètres environ du barrage où le corps a été retrouvé, tout près de la voie de chemin de fer que traverse justement à cet endroit un passage à niveau non-gardé, des traces de pneus et de chaussures à talon.

Aussitôt, on proclame qu'on a trouvé l'endroit où Grégory a été jeté à l'eau et le juge Lambert confie même qu'en l'état actuel de l'enquête dont la direction vient de lui être confiée, c'est « **la seule certitude absolue qui ait pu être acquise depuis le début des investigations.** »

Des moulages de ces empreintes furent évidemment aus-

sitôt effectués mais, si invraisemblable que cela puisse paraître, ils n'ont jamais été versés au dossier d'instruction et ce n'est que plus de treize mois plus tard que, sur les instances de la partie civile des grands-parents de Grégory, on a fini par les retrouver au fond de la cave de la gendarmerie de Bruyères !

Invraisemblable mais nullement inexplicable : les pneus étaient des XZX 135, modèle qui équipe les R 5 et les R 4 mais pas les 305 Peugeot comme la voiture de Laroche ; quant aux talons hauts, Murielle n'en portait jamais, en tout cas certainement pas pour aller à l'école. Il était donc évident que ces traces n'avaient aucun rapport avec l'affaire Grégory puisqu'elles n'avaient pas été laissées par les coupables. C.Q.F.D...



TELEPHONE (notes de)

Au cours de leur minutieux travail de vérification du moindre détail, les enquêteurs du SRPJ de Nancy avaient notamment fait ressortir que les notes de téléphone de Christine et Jean-

Marie Villemin avaient spectaculairement « **gonflé** » à l'époque où le « **corbeau** » avait précisément manifesté la plus grande activité.

La mère de Grégory expliqua que c'était une période où elle cherchait à acheter une voiture d'occasion et où elle appelait systématiquement tous les annonceurs qui lui paraissaient susceptibles de l'intéresser, y compris hors du département.



« TITI »

Nés à quelques jours d'intervalle, Grégory Villemin et Sébastien Laroche

étaient tous les deux surnommés « **Titi** » par leurs parents, coïncidence qui ne peut, à vrai dire, étonner que ceux qui ignorent que ce doit être le cas d'environ un enfant sur deux dans la région.

T

comme...

TOMBE

Le 2 novembre 1984, Jean-Marie Villemain déclarait : « **L'argent qui me restait pour finir les travaux de la maison passera dans le caveau du gosse.** »

Courant septembre 1985, Christine confiait à une habitante de Petitmont : « **C'est moi qui ai payé le caveau de Grégory : j'ai vendu mon salon.** »

Mais, depuis le 24 août, une stèle, réalisée par un artisan de Bruyères et offerte par un donateur anonyme, était en place sur la tombe de l'enfant.

En revanche, le 13 septembre, les grands-parents de Grégory, dont le chagrin n'avait pas besoin de cette blessure supplémentaire, lançaient un pressant appel à la personne qui avait enlevé leur modeste plaque : « **A notre petit-fils, ses grands-parents.** »

TOURISME

On savait bien que ce serait inévitable et, pourtant, on n'a pas pu s'empêcher de s'en indigner, tout en sachant aussi bien que ça ne servait à rien : durant tout l'été 1985, un tourisme vosgien dont les points de chute ne s'appelaient plus Gérardmer, La Schlucht ou La Bresse, mais Docelles, Lépanges et Aumontzey, a connu une fabuleuse expansion.

On s'est fait photographier en tee-shirt et bermuda devant la tombe de Grégory, le barrage où son corps avait été retrouvé, l'école maternelle...

On a beaucoup regretté que le tas de graviers, devant la maison, où sa mère déclare l'avoir laissé en train de jouer, ait disparu.

C'est beau, le tourisme culturel...

V

comme...

VOLOGNE



Le petit corps a été retrouvé découvert dans une retenue d'eau sur la Vologne

Affluent droit de la Moselle long de cinquante kilomètres.

Née près du Hohneck, elle traverse les lacs de Retournemer et de Lon-

germer, se grossit de la Jamagne (émissaire du lac de Gérardmer) et se jette dans la Moselle à Jarménil.

U

comme...

USINES

Sans, bien évidemment, y jouer le moindre rôle, quatre usines ont vu leur raison sociale citée à un moment ou à un autre dans l'affaire, publicité dont elles se seraient certes sans doute volontiers passées, mais à laquelle elles ne peuvent plus désormais échapper.

Citons, par ordre alphabétique :

● Ance-Set : usine de Granges-sur-Vologne (PDG : Jean-Michel Chau-four ; directeur : Jean-René Vidaud) qui transforme les écus et en écoule une bonne partie dans la haute-couture, notamment chez Jacques Esterel (PDG : Benoît Bartherotte, ami personnel de Me Prompt).

A continué de verser son salaire à Bernard Laroche pendant toute sa détention et lui avait proposé de prendre encore un mois complet de congé payé après sa libération. Il pré-

féra reprendre le travail dès le 19 février.

● Autocoussin : usine de La Chapelle-devant-Bruyères, spécialisée dans les sièges de voitures, où Jean-Marie Villemain était passé contremaître après avoir débuté comme ouvrier à 18 ans puis agent laborantin pendant trois ans.

● Manufacture de Confection Vosgienne : usine de Lépanges-sur-Vologne où Christine Villemain travaillait à mi-temps depuis 1978, cousant à la chaîne des épaulettes et des rabats sur des chemises destinées à l'administration.

● Société Vosgienne de Profilage : usine de Gérardmer d'où Marie-Ange Laroche a été licenciée une semaine après avoir assisté aux obsèques de Grégory sous le motif officiel : « **Nécessité de remplacement suite à absence et après que les droits aux indemnités de maladie aient été épuisés.** »



Lundi 5 novembre 1984 : Bernard LAROCHE est arrêté à son usine.

VIGNE (Christian)

AGÉ de 39 ans, demeurant à Lyon quand il n'est pas en prison, Christian Vigne a déjà été condamné quinze fois depuis 1967, toujours pour le même motif : vol de chèquiers et de cartes de crédit dans un bâtiment de l'administration. Sa méthode est aussi simple qu'ingénieuse : il monte au dernier étage du bâtiment, muni d'un attaché-case vide, puis, en redescendant, il frappe systématiquement à la porte de tous les bureaux ; si personne ne répond, il entre, fouille partout, glisse son butin dans la mallette et passe au bureau suivant.

Le 4 février 1985, il arrête sa voiture devant la Cour d'appel de Nancy, y pénètre vers 17 h et procède selon sa technique habituelle.

Le bureau de M. d'Alteroche, président de la chambre d'accusation, est vide. Vigne commence par fouiller son manteau, accroché à une patère, puis a son attention attirée par une chemise de carton rose, dans une petite armoire vitrée, portant en gros carac-

tères la mention « **affaire Laroche** ». Il s'en empare à tout hasard, songe à le négocier, le parcourt, l'annote même et, le 24 février, se décide à s'en débarrasser sur une aire de parking de l'autoroute Besançon-Belfort où des gendarmes le retrouvent. Le lendemain, un magistrat goguenard du parquet de Dole téléphone au président d'Alteroche pour lui demander s'il ne lui manque pas un dossier et c'est alors seulement que celui-ci s'aperçoit de la disparition ! Vigne, dont la trace a été retrouvée grâce à un P.V. glissé sous son pare-brise pendant qu'il opérait, sera arrêté à Agde (Hérault).

Après avoir prétendu avoir été commandité par Christine Villemain, il a avoué avoir fait cette découverte tout à fait par hasard.

Poursuivi par la même occasion pour le vol d'un certain nombre de chèquiers sur lesquels il avait tiré environ 30.000 F, il a été condamné le 12 décembre à quatre ans de prison par le tribunal de grande instance de Nancy.

« VERT BAUDET »



Manufacture de Tourcoing (vente par correspondance de vêtements d'enfants) qui a enregistré le 17 octobre un chèque de 165 F libellé et signé par Christine Villemain et daté du 15 octobre 1984.

W

comme...

WELZER (Me GERARD)

LA grande force de Gérard Welzer fut de n'avoir jamais douté de Bernard Laroche. C'est de cette conviction qu'il a, sans aucun doute, tiré le talent et le courage qu'il lui a fallu pour remonter en trois mois un courant qui semblait devoir rapidement l'emporter, lui et son détestable client, comme fétu de paille.

Lorsqu'il est contacté, le matin du 6 novembre 1984, pour assurer la défense de Bernard Laroche, conjointement avec Paul Prompt, ce n'est pas précisément un cadeau qu'on lui fait.

A 29 ans, Me Welzer s'est déjà taillé une jolie petite réputation sur la place d'Epinal. Il en a parcouru du chemin depuis ce jour de 1978 où, pour sa première plaidoirie d'assises, il défendait les petits loubards de la « bande à Mao », des écumeurs de bals du samedi soir. Il n'était alors guère plus âgé que ses clients. Et guère plus rassuré !

L'affaire Laroche ne peut lui rapporter que deux choses : un échec retentissant aux Assises, puisque la culpabilité de l'homme ne fait aucun doute, et la perte de sa clientèle qui ne lui pardonnera pas avant longtemps d'avoir essayé de sauver un tueur d'enfant.

Placés devant le même dilemme avec Patrick Henry, tous les avocats du barreau de Troyes se sont défilés, dix ans plus tôt.

Mais Gérard Welzer, lui, accepte.

« **Parce que c'est l'essence même de notre métier** », expliquera-t-il, un peu blanc tout de même, en rendant sa décision publique. Et, aussitôt, comme pour ne pas se donner le temps de regretter, il monte dans sa voiture (cette fameuse Porsche tellement brocardée par la suite, comme si un célibataire de 30 ans qui a bien réussi n'avait pas le droit de se faire plaisir en s'offrant ce genre de folie !) et fonce vers Nancy, ignorant, comme d'habitude, les radars qui, eux, ne le ratent jamais. A 15 h 30, il se fait ouvrir le lourd portail de Charles III. Les murs de la sinistre prison résonnent encore des cris des autres détenus la veille : « **Laroche à mort ! Laroche à la Vologne !** »



Une heure après, le jeune avocat ressort transfiguré : il sait qu'il a eu raison d'accepter, il sait même qu'il va gagner. Et il a repris ses couleurs pour nous confier : « **J'ai rencontré un homme qui clame son innocence avec un accent de sincérité qui m'a surpris et frappé** ».

Bien sûr, il a quelques peines à faire partager son enthousiasme. Ses meilleurs amis eux-mêmes ont du mal à admettre que ce Laroche que les experts désignent, que sa jeune belle-soeur elle-même accuse et qui

n'a même pas d'alibi, ne soit pas l'odieux assassin de Grégory, sacrifié sur l'autel de sa monstrueuse jalousie parce qu'il était plus beau que son propre fils, anormal, et que ses parents étaient plus riches que lui et avaient une plus belle maison.

Mais Gérard Welzer n'a pas besoin de supporters (lui qui fut, quelques années plus tôt, un dynamique président du club local de football) pour livrer son combat. Il a désormais la foi qui va lui permettre de renverser ces montagnes de dossiers.

Avec patience et passion, il démonte et démontre : que les experts sont loin d'avoir été aussi formels qu'on le dit ; que le témoignage de Murielle a été recueilli dans de bien suspectes conditions ; que l'alibi de la tante Louissette n'est pas si farfelu qu'il en a l'air ; que Sébastien n'a rien d'un gosse débile ; que le couple Laroche gagnait plus d'argent que le coupe Villemin et que sa maison d'Aumontzey valait bien celle de Lépages...

Jour après jour, il enlève les pièces de l'édifice monté par les gendarmes et il s'en sert pour construire le sien.

Bien sûr, il a ses moments de découragement. Mais, cette fois, c'est son entourage, si sceptique au départ et qu'il a fini par convaincre, qui lui redonne confiance.

D'un caractère totalement opposé à celui de Paul Prompt, il forme avec lui un tandem parfaitement complémentaire et superbement dévastateur, qui renverse tout sur son passage, jusqu'au succès final, le 4 février 1985.

Sa joie, alors, sera plus discrète, comme le sera sa douleur, deux mois plus tard, mais elles ne seront pas moins sincères.

Aujourd'hui, il ne lui reste plus qu'une mémoire à défendre, mais il le fait avec la même passion que quand il s'agissait de faire sortir un homme de prison car, pour lui, comme pour Marie-Ange qu'il n'a cessé d'entourer de son affectueuse sollicitude, Bernard Laroche est toujours là.

Z

comme...

ZONCA (Jean-Pierre)

LE 16 octobre 1984, le supermarché Champion, de Bruyères, faisait une vente promotionnelle de vin à des prix défiant toute concurrence à condition d'en acheter 150 bouteilles à la fois.

Trouvant cette quantité trop importante pour lui, Bernard Laroche avait proposé à l'un de ses collègues de travail, Jean-Pierre Zonca, demeurant à Laveline-devant-Bruyères, de s'associer à lui et les deux hommes s'étaient donné rendez-vous à 16 h 30 chez Laroche.

Dans sa première déposition, celui-ci avait raconté qu'il l'avait attendu jusqu'à 17 h, qu'il était alors descendu à Laveline (manquant se faire emboutir par une Golf bleue) où il n'avait pas trouvé Zonca, qu'il était rentré chez lui attendre encore jusqu'à 17 h 15, qu'il s'était alors rendu chez sa tante Louissette et qu'il l'avait quittée à 17 h 40 pour, finalement, se

rendre seul au supermarché et y acheter le lot de vin en promotion.

Le lendemain, il avait reproché sa défection à Zonca qui s'était excusé en lui expliquant qu'il avait voulu profiter du beau temps pour faire de l'ensilage à la campagne et qu'il n'avait pas voulu lui téléphoner avant de partir, craignant de le réveiller car il savait qu'il avait l'habitude de faire la sieste en début d'après-midi lorsqu'il avait été de poste de nuit la veille.

Ce témoignage fut longtemps considéré comme douteux et les gendarmes le négligèrent. Mais les enquêteurs du SRPJ l'ont exhumé grâce au témoignage concordant de Gérard Gaudel, un chauffeur-routier qui connaissait bien Laroche pour avoir travaillé plusieurs années avec lui chez Ancel : « **J'ai vu Bernard sortir de la cour de chez Zonca un peu après 17 h avec son Ami 8. Je l'ai même klaxonné au passage mais il ne m'a pas reconnu parce que, ce jour-là, je ne conduisais pas ma voiture mais celle de ma belle-soeur** ».

WIESBADEN

LORSQU'ILS saisirent le message du « **corbeau** » revendant le meurtre de Grégory, les gendarmes eurent la malencontreuse idée de commencer par le recouvrir d'une poudre noire spéciale pour relever les empreintes. Malchance insigne : il n'y avait aucune empreinte mais, surtout, la poudre, qu'il ne faut utiliser que sur des surfaces polies ou laquées, imprégna le papier et la lettre ressemblait désormais à une page de cahier sur laquelle un écolier maladroit aurait renversé son encrier !

Catastrophes, les gendarmes firent appel au laboratoire de la Bundeskriminalpolizei de Wiesbaden (RFA) espérant que ses techniques de

pointe et ses équipements ultra-modernes, les plus perfectionnés d'Europe, parviendraient à réparer le désastre.

Hélas, il n'y avait plus rien à faire et, après avoir tout essayé (recherche stéréo-microscopique, technique de la lumière rasante, méthode spectroscopique, procédé électrostatique et chimique), le docteur Köhler, l'un de conseillers scientifiques du laboratoire, dut avouer son impuissance : « **Il n'est certes pas possible d'exclure que figuraient à l'origine sur le papier en question des écrits latents, mais, du fait des manipulations et examens précédents, il n'est plus possible de les mettre en évidence aujourd'hui** ».

LE DERNIER ACTE

LE 21 décembre 1985, l'affaire Grégory entame son deuxième hiver et va effectivement paraître plongée dans une longue hibernation. Le dernier événement important d'une année qui aura vu la libération et l'assassinat de Laroche, l'inculpation et la libération de Christine, la naissance de Julien et de Jean-Bernard, s'est étalé sur les deux jours précédents et a eu, bien entendu pour cadre, le bureau du juge Jean-Michel Lambert.

Le 19, à 14 heures 45, la mère de Grégory pénètre une fois de plus dans un palais de justice d'Epinal aux abords étonnamment déserts : les journalistes et les curieux ne sont plus qu'une poignée, place Edmond-Henry, pour guetter l'apparition de sa furtive silhouette noire serrant un gros sac de cuir contre sa poitrine. Mais tous sont frappés par son air de lassitude et par sa terrible tension : redouterait-elle de ne ressortir d'ici que pour retourner en prison ? Elle serait sans doute, dans ce cas, la seule à croire le juge Lambert, capable de prendre la décision de l'envoyer passer Noël derrière les barreaux alors que le sourire de son petit Julien est encore dans toutes les mémoires et qu'aucun élément capital nouveau n'est venu, que l'on sache, étoffer le dossier.

Le magistrat instructeur ne l'a d'ailleurs, officiellement, convoquée que pour procéder en sa présence et en celle de ses défenseurs à un récapitulatif complet des charges virtuelles qui pèsent contre elle et continuent, à ses yeux à justifier son inculpation.

Cela devrait donc même aller assez vite. Pourtant, cinq heures plus tard, personne n'est encore ressorti de chez le juge et, dans le dernier petit groupe qui piétine, frigorifié, devant la grille du palais, on commence à se poser aussi des questions. Enfin, à 20 h 05, elle sort au bras de Me Moser, le seul de ses avocats à l'assister aujourd'hui. Elle baisse la tête et c'est presque en courant qu'elle va s'engouffrer dans la voiture de la gendarmerie qui va la ramener à Petitmont.

On a eu toutefois le temps de remarquer qu'elle a les yeux rouges et gonflés de quelqu'un qui a beaucoup pleuré.

Visiblement ému lui aussi, Thierry Moser reconnaît qu'à un moment donné, elle a éclaté en sanglots mais il se hâte d'ajouter qu'elle n'a pas craqué pour autant, bien au contraire : **« A aucun moment elle n'avait jusqu'à été mise en difficulté par les questions du juge auxquelles elle avait, au contraire, répliqué avec aisance... Cette petite défaillance nerveuse ne doit pas être interprétée de façon fallacieuse et s'explique aisément par la fatigue et l'atroce sensation qu'elle a de ne pas être comprise... Je suis ému par une telle résistance de la part d'un être humain qui, depuis plus d'un an, subit un véritable chemin de croix judiciaire après avoir perdu son enfant dans des conditions abjectes... C'est la conjuration du malheur qui s'est abattue sur Christine et Jean-Marie... »**.

Et l'avocat alsacien conclut en exprimant, au contraire, son espoir en un prochain non-lieu en faveur de sa cliente.

Un feu roulant de questions

Mais nous n'en sommes pas encore là car, dès le lendemain, c'est une épreuve encore plus dure et plus longue qui attend Christine Villemin.

Cette fois, ce n'est plus au seul juge Lambert, mais aux redoutables avocats de la partie civile constituée par ses beaux-parents qu'elle va devoir faire face pendant près de... dix



Christine Villemin et son avocat : Maître Moser

heures d'horloge, de 14 heures 30 à 0 heure 15 avec seulement une **« pause-sandwiches »** vers 20 heures.

Mes Lombard, Lagrange et Bourdelle n'ont pas préparé moins de cinquante-sept questions pour ce qui devrait être leur dernière occasion d'en poser à Christine puisque celle-ci a clairement annoncé qu'après cette confrontation elle ne répondrait plus à qui que ce soit tant qu'on ne l'aurait pas autorisée à se soumettre au **« sérum de vérité »**.

Parmi ces questions, un certain nombre figure au premier plan de l'instruction depuis le début, telles que :

① — Comment se fait-il que Mme Monique Villemin, en arrivant chez Christine le soir du drame, n'y ait pas remarqué la pile de linge qu'elle était censée venir repasser ?

② — Comment Christine a-t-elle pu laisser Grégory jouer tout seul dehors pendant une demi-heure sans s'inquiéter de ce qu'il devenait alors que, selon ses propres dires, elle vivait dans l'angoisse permanente du **« corbeau »** au point de fermer les volets de sa maison en plein jour ?

③ — Est-elle, oui ou non, allée ce jour-là sur les bords de la Vologne et, si oui, qu'y a-t-elle fait ?

④ — A-t-elle bien déclaré le 16 octobre à Christine Jacquot quand elle y est retournée pour lui demander si elle avait vu Grégory : **« Ma pauvre Christine, si tu savais tout ce que j'ai enduré depuis cinq ans... »** et qu'entendait-elle par là ? Jean-Marie lui avait-il réellement dit, quand elle lui avait appris sa grossesse : **« Comme ça, maintenant, tu ne me quitteras plus ! »** et est-il exact qu'après une première fugue dans le Midi, elle en ait fait une seconde comme croit le savoir Mme Jacquot ?

⑤ — Où avait-elle garé exactement sa voiture en arrivant à la maison des Hauts-de-Lépanges ?

⑥ — Pourquoi avait-elle menti à son employeur pour justifier son absence du 10 octobre 1984 ?

⑦ — Pourquoi s'obstine-t-elle à réclamer l'administration du sérum de vérité alors qu'elle sait très bien (elle a même reçu une lettre de l'Elysée à ce sujet) que le droit français s'oppose à ce moyen d'investigation qu'il considère d'une part comme peu fiable et, d'autre part, dégradant pour la personne humaine ?

D'autres questions, plus nouvelles et donc, a priori plus déroutantes pour l'inculpée, devaient également être posées : pourquoi a-t-elle dit de sa belle-mère qu'elle était **« fausse »** ? Comment se fait-il que le **« corbeau »** ait commencé à se déchaîner au téléphone une fois seu-

lement qu'il ait été installé dans sa nouvelle maison ? Quels étaient les horaires des repas de Grégory, l'avait-elle fait goûter ce jour-là et jouait-il tous les jours aussi longtemps devant la maison ?

Un é curieuse bévée

Tout ce plan d'attaque minutieusement mis au point faillit être réduit à néant par l'arme à la fois la plus simple et la plus terrible dont puisse disposer une personne dans l'inconfortable position de Christine Villemin ce jour-là : le silence.

Les dix heures qu'auront duré cette terrible confrontation vont en effet connaître deux phases d'inégale longueur mais de semblable intensité.

De son entrée dans le bureau du juge à la **« pause-sandwiches »** de 20 heures, Christine va le plus souvent se réfugier dans un mutisme obstiné n'en sortant que pour s'en prendre avec vivacité à ses beaux-parents (on fut à plusieurs reprises à deux doigts de l'incident), pour fondre en larmes ou pour revenir à sa marotte du sérum de vérité. On la sent à la fois butée, fébrile et agressive et, en fait, on n'avance pas d'un pas.

Et puis, après la pause, comme si elle avait puisé une énergie et une sérénité nouvelles dans les casse-croûte et les rafraîchissements que Me Lagrange a fait monter du **« Grand Cerf »**, elle se montre une toute autre femme, discrète, détendue, parfaitement à l'aise dans son rôle de victime nullement décidée à se laisser faire. Jamais elle n'a autant justifié l'aveu du juge Lambert : **« Sitôt qu'on découvre les méandres de son caractère, elle fascine ; ce n'est pas la femme qui est troublante, mais ses comportements insolites »**.

Les avocats de la partie civile, au bord du découragement une heure plus tôt, profitent de ces meilleures dispositions pour repartir à la charge.

Ils abandonnent le mode interrogatif pour attaquer de front, mettant en relief un certain nombre de contradictions et même de contre-vérités dans ses déclarations.

Ainsi, elle avait expliqué la surprenante inflation de sa note de téléphone en janvier-février 1983, période de plus intense activité du **« corbeau »**, par le fait qu'elle n'avait cessé de répondre à des annonces pour trouver une voiture d'occasion et qu'elle avait aussi appelé à maintes reprises sa soeur Francine, alors hospitalisée. Aucune de ces explications n'est satisfaisante : si elle n'a effectivement changé la carte grise de sa voiture qu'en février, elle était déjà en possession du véhicule, acheté à la

soeur d'un collègue de travail de son mari, depuis le mois de novembre précédent ; quant à sa soeur, elle ne l'a appelée qu'une fois à la clinique.

S'ajoute à cette contradiction une étonnante remarque que lui aurait faite un jour Jean-Marie : **« Je n'y comprends rien : dès que je suis parti, le corbeau t'appelle, et dès que je suis rentré, il ne se manifeste plus... »**.

On évoque aussi l'histoire d'une curieuse **« bévée »** de Christine à l'un de ces repas du dimanche en famille chez Albert et Monique dont elle avait tellement horreur : Bernard Noël, dit **« Nonoche »**, le mari de la soeur de Jean-Marie (c'est au repas de leurs nocces que Laroche aurait fait à Christine les **« avances »** dont elle parla aux gendarmes le lendemain de la mort de Grégory), était l'une des victimes favorites du **« corbeau »**, mais, comme il n'avait pas le téléphone chez lui, celui-ci devait le faire appeler par une voisine, professeur de musique, qui, excédée, finit par refuser de passer les communications ; à ce repas à Aumontzey donc, auquel **« Nonoche »** ne participait pas, quelqu'un suggère de lui téléphoner par ce canal habituel ; Christine, à qui personne ne demandait pourtant rien, intervient pour signaler que ce n'est plus possible car la voisine n'accepte plus de jouer les émissaires ! Comment pouvait-elle être la seule au courant ?

Mais rien n'y fait. Ce soir, elle a réponse à tout et, quand elle se heurte à des témoignages par trop troublants, elle ne se laisse pas démonter : ce sont les autres qui se trompent, un point c'est tout, comme se sont trompées ses collègues de travail qui l'ont vue le soir du crime devant la poste, les experts qui l'ont identifiée comme étant le **« corbeau »**, bref, tous ceux grâce auxquels elle demeure inculpée de l'assassinat de son fils.

Certes, elle consent à admettre qu'à l'époque du drame, elle commençait à éprouver un certain **« ras-le-bol »** de l'atmosphère **« belle-familiale »** et qu'elle se morfondait un peu dans sa grande maison à l'écart du village ; elle reconnaît également qu'il était pratiquement impossible que personne n'ait vu passer le ravisseur de son fils et elle n'a toujours pas d'explication valable à fournir pour le brusque gonflement de ses notes de téléphone.

Mais ces apparentes concessions ne la mettent nullement en difficulté et elle a tôt fait de colmater ces brèches à peine ouvertes : va-t-on tuer son enfant uniquement parce qu'on supporte difficilement ses beaux-parents et qu'on s'ennuie chez soi ? Ce 16 octobre, il y a bien quelqu'un qui a vu quelque chose, mais il se tait ; les services du téléphone reçoivent tous les jours des protestations d'abonnés dont la facture a doublé, voire triplé, sans justification apparente...

Le berger de Manosque

Tout le monde est épuisé en sortant de ce marathon à minuit largement passé. L'air glacial, après la lourde moiteur du bureau du juge, fait relever les cols des manteaux et frissonner les corps engourdis.

Comme un soir d'élection, chaque camp affiche évidemment une satisfaction de circonstance qui ne trompe personne : **« Cette jeune femme a encore réussi à surmonter une épreuve effrayante sur le plan moral ; j'espère que le juge va bientôt enfin conclure que le non-lieu s'impose »** déclare Me Garaud dont l'haie, dans la nuit spinalienne, fait comme le panache blanc d'Henri IV, son illustre compatriote.

Réfugié dans une pizzeria voisine restée ouverte, Me Lombard avoue qu'il a rarement rencontré une telle

LE DERNIER ACTE

résistance au cours de sa carrière pourtant déjà longue : « Avec un vocabulaire de quarante mots, elle arrive à se sortir des situations les plus délicates ; là où n'importe qui finirait par s'empêtrer à force de vouloir discuter, elle se contente de bétonner ; cela me rappelle un certain berger de Manosque qui était accusé d'un crime horrible, il y a de cela bien des années ; son seul alibi était de s'être trouvé à ce moment-là au cinéma de la ville où l'on jouait « Robin des Bois » ; or, non seulement ce n'était pas ce film qui était au programme de la semaine mais le cinéma faisait relâche ce jour-là ! Eh bien, il l'a soutenu jusqu'au bout et, comme il n'y avait pas de charges suffisantes contre lui, il a fini par être acquitté ! »

Par ailleurs, le ténor de la partie civile estime qu'il est temps que le parquet, le « grand muet » de l'affaire depuis le mois de juillet, où il s'illustra par son spectaculaire « lâchage » du juge Lambert, prenne enfin ses responsabilités : « Le dossier n'est, de toute évidence, plus ce qu'il était en juillet et nous pensons avoir considérablement contribué à faire avancer la recherche de la vérité. Mais nous ne sommes pas les auxiliaires du parquet et nous nous sommes toujours délibérément placés au-dessus de la mêlée. Notre rôle de partie civile est pratiquement terminé dans sa première partie. C'est maintenant aux magistrats de conclure le travail que nous avons entamé. Le bon exercice de la justice



Quel est son état d'esprit ?

exige la présence concordante de trois éléments : la défense des intérêts de la société, de ceux de l'accusé et de ceux des victimes. Qu'un seul vienne à manquer et c'est toute la balance qui s'en trouve faussée. Or, nous devons constater que le parquet, dans cette affaire, brille surtout par son silence. Le procureur de la République et ses substituts font preuve depuis le milieu de l'été d'une discrétion qui n'est plus exemplaire mais excessive. Il est temps qu'ils s'expriment et qu'ils prennent leurs responsabilités comme nous avons pris les nôtres... »

Une période de turbulences

Tombent les dernières feuilles et les premiers flocons sur cette dernière grande scène de l'année 1985.

C'est le premier Noël de Julien Villemin et de Jean-Bernard Laroche. Le premier Noël aussi de Jean-

Marie prisonnier et de Marie-Ange, veuve.

La vie a repoussé là où le malheur a frappé aveuglément mais on ne voit pas davantage poindre la vérité dans la neige de décembre que sous le soleil de juillet.

Plus de quatorze mois ont passé depuis que Grégory est mort, pieds et poings liés dans les eaux glacées de la Vologne en crue et l'obsédante question demeure : qui et pourquoi ?

Me Lombard a beau affirmer : « L'intime conviction, comme le génie, est une longue patience », cette patience commence à faire défaut même à ceux qui s'en croyaient les plus armés au départ.

Les nerfs craquent et les consciences s'interrogent.

Ces dernières quinze heures d'horloge dans le bureau du juge Lambert n'ont finalement débouché sur rien, en tout cas pas sur le dénouement que tout le monde attendait dans un sens ou dans l'autre. Personne ne peut plus aujourd'hui, alors que s'allument les premiers lampions des fêtes de fin d'année, se défendre d'une certaine admiration mêlée, pour les uns d'horreur et pour les autres de pitié, à l'égard de Christine Villemin : coupable, elle serait sans doute la criminelle du siècle ; innocente, elle serait la martyre de notre temps. Dans l'un ou l'autre cas, force est de reconnaître que, sous ses fragiles apparences, elle fait preuve d'une force morale presque effrayante.

Quel peut être alors l'état d'esprit de Jean-Michel Lambert ?

On sait qu'il n'est personnellement pas loin de partager l'opinion de Me Lagrange lorsque celui-ci affirme que « le problème ne se pose plus en termes de non-lieu ». Il laissera même échapper, un jour où les avocats de Christine lui en suggéreront une fois de plus l'opportunité, un petit sourire narquois qu'ils interpréteront aussitôt comme un aveu de son parti pris et qu'ils exploiteront plus tard pour demander son dessaisissement.

On sait aussi que les deux fâcheuses expériences de novembre 1984 et de juillet 1985 lui ont laissé des bleus à l'âme et des cicatrices au cœur : il a inculpé et fait écrouer Laroche à tort pour avoir trop fait confiance aux enquêteurs du moment, les gendarmes ; il a été lâché par le procureur d'Epinal et désavoué par la chambre d'accusation de Nancy quand il a voulu mettre Christine en prison. Doit-il maintenant faire confiance aux hommes de la PJ sans s'être assuré auparavant que le parquet et le parquet général ne lui rejoueront pas un tour à leur façon ?

Or, l'époque se prête mal aux assurances sur ce plan : le procureur d'Epinal, M. Jean-Jacques Lecomte (avec qui il ne communiquait plus, depuis des mois, que par des petits papiers portés par leurs secrétaires respectifs, alors que leurs bureaux ne sont séparés que par un étage) est parti sous les palmiers des Comores tandis que les sapins des Vosges commencent à se couvrir de neige, et son successeur désigné, M. André Simard, substitut général à la cour d'appel de Nancy, prendra effectivement ses fonctions qu'au début du mois de février ; le procureur général Roger Descharmes est sur le point de partir à la retraite ; quant à la chambre d'accusation, elle va être, selon l'usage, considérablement renouvelée le 1er janvier, le président d'Alteroche cédant son fauteuil à M. Vogstenperger et le conseiller Moulet sa place d'assesseur à M. Bresciani.

Difficile de savoir où amarrer son bateau en une période de si grandes turbulences...



Christine Villemin, le visage en larmes se protège de la nuée des photographes, dans les bras de son avocat Maître Garaud.

« Arrêtez la marche au désastre »

Passent les fêtes et la trêve des confiseurs. En réintégrant son bureau d'Epinal après quelques jours en famille, le juge Lambert apprend qu'il est déjà attaqué sur deux fronts : d'une part, les enquêteurs du SRPJ de Nancy, exaspérés, semble-t-il, par ses atermoiements, ont pris l'initiative de transmettre directement à M. Claude Renaud, l'avocat général de la chambre d'accusation, une copie de leur propre dossier qui contient, selon eux, « au moins sept charges précises et concordantes contre la mère de Grégory », une procédure tout à fait légale mais cependant peu courante ; d'autre part, les défenseurs de Christine Villemin ont carrément écrit au président de la République pour lui demander que le « petit juge » d'Epinal soit dessaisi de tous les dossiers concernant l'affaire !

Cette seconde démarche est la plus surprenante d'autant qu'en novembre 1984, Me Garaud avait totalement exclu une telle éventualité : « Si cette idée venait à prendre corps, elle ne viendrait certainement pas de moi qui, dès notre première entrevue, ai tout de suite insisté sur l'impression de compétence et de sérieux que m'avait faite le juge Lambert ! »

Mais les mois ont passé et Me Garaud, qui sait que « seuls les imbéciles ne changent jamais d'avis », est loin d'en être un. La lettre à M. Mitterrand (avec copie au ministre de la Défense, grand patron de la gendarmerie, au procureur général près la cour d'appel de Nancy, au président de la chambre d'accusation, au procureur de la République d'Epinal et, quand même, à l'intéressé lui-même) est d'une belle envolée lyrique que l'on apprécie encore mieux quand on connaît les sentiments personnels de son auteur pour l'hôte de l'Elysée : « Vous êtes, Monsieur le Président, le seul à pouvoir arrêter la marche au désastre dans cette affaire judiciaire, la plus terrible de votre septennat... Si nous nous adressons à vous, c'est parce que vous aviez fait savoir aux malheureux parents que tous les moyens seraient mis en œuvre afin que l'information soit particulièrement approfondie... ».

Bien entendu, d'aussi fins juristes que lui-même et Me Moser ne pouvaient se faire la moindre illusion sur

l'issue d'une telle démarche, dont la moindre prise en considération aurait constitué une atteinte évidemment intolérable au sacro-saint principe de la séparation des pouvoirs politique et judiciaire.

Mais, s'ils ont choqué les magistrats et même la plupart de leurs confrères, les avocats de Christine ont réussi un joli coup médiatique : ils sont les premiers à réoccuper le terrain après la coupure des fêtes et, pour une opinion publique peu versée dans les subtilités juridiques, ce recours à l'autorité suprême de l'Etat peut passer pour une démonstration de bonne foi bien venue après la guerre des tranchées procédurières qui avait marqué la fin de l'année précédente.

Le moment n'est d'ailleurs pas choisi au hasard : le bruit court en effet avec insistance depuis quelques jours que les dernières conclusions des contre-experts en écritures désignent le 25 septembre à la demande précisément des défenseurs de Christine Villemin (Mmes Geneviève Gille, Eliane Petit de Mirbeck et M. Ouriac) écartent définitivement Bernard Laroche de l'éventail des « corbeaux » possibles et sont, en revanche, quasi-accablantes pour leur cliente...

Avec leur lettre au président de la République, non seulement ils attirent l'attention sur eux, mais ils la détournent de ce fâcheux avatar.

Et Christine elle-même, que fait-elle pendant que s'agit ainsi le « microcosme » ?

Eh bien, elle pose...

Et pas pour n'importe qui, pas pour le Polaroid de son neveu, ni même pour le photographe de son village, mais pour la prestigieuse agence « JET SET » spécialisée, comme son nom l'indique, dans les photos des vedettes du gotha international : Caroline de Monaco, Ira de Furstenberg, Lady Di... La petite ouvrière de la MCV de Léopanges qui cousait à la chaîne des épaulettes et des rabats sur des chemises destinées à l'administration, est devenue une « star »...

Les photos, magnifiques, paraîtront dans le numéro du 24 janvier 1986 de « Paris-Match ». Elles seront accompagnées d'une interview dont l'effet sera beaucoup moins bénéfique.

Mais ceci est encore une autre histoire...

LE DERNIER ACTE

TANDIS que les projecteurs de la « jet society » se fixent sur Christine, ceux de l'actualité se braquent à nouveau sur Jean-Marie, bien à l'écart de tout ce remue-ménage dans sa triste cellule de la prison Charles-III.

Pour la seconde fois, le juge Lambert a refusé sa mise en liberté provisoire et, pour la seconde fois, ses avocats en ont fait appel auprès de la chambre d'accusation de Nancy.

Exemplaire mais imprudente

Celle-ci se réunit le mardi 4 février à 10 heures du matin dans la nouvelle composition qui est la sienne depuis le début de l'année : M. d'Alterroche a cédé son fauteuil de président à M. Vogstenperger pour aller occuper celui du tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand et M. Bresciani, ancien substitut à Troyes où il était réputé à la fois pour sa fougue et pour sa rigueur, occupe l'un des deux postes d'assesseur.

M. Renaud, lui, est toujours avocat général mais son ton semble également avoir changé avec la nouvelle année.

Les débats sont sensiblement plus courts et plus animés que lors de la précédente audience et, surtout, le délai que se donnent à leur issue les hauts magistrats pour rendre leur arrêt est d'une exceptionnelle brièveté : tout juste vingt-quatre heures.

Durement contrés à plusieurs reprises, Mes Garaud et Moser se font si peu d'illusions qu'ils ne reviendront même pas le lendemain pour la proclamation des résultats.

Avant de regagner respectivement l'un Paris et l'autre Mulhouse, ils repassent par Charles-III pour faire part à leur client du déroulement des opérations et du peu d'espoir qu'il convient de garder sur leur issue.

Jean-Marie Villemin accuse évidemment le coup mais garde cependant, comme tout prisonnier dans sa situation, un petit espoir au fond du cœur.

Lorsque, le lendemain, il a la confirmation que cet espoir était vain, il prend encore une fois sa plume pour écrire au président de la République (dont ce ne sera jamais que la quatrième sollicitation dans cette affaire !) et lui annoncer « les larmes aux yeux » qu'il entame une grève de la faim illimitée pour protester non pas tant contre son propre maintien en détention que contre les « tortures morales » qui sont infligées à sa femme « épouse et mère de famille exemplaire ».

Cette sollicitude conjugale est d'autant plus méritoire que l'imprudence, voire l'inconscience, de Christine est retenue à deux reprises dans l'arrêt de la chambre comme une raison supplémentaire de maintenir Jean-Marie en prison.



Dans la terre meuble des rives de la Vologne, le 17 octobre 1984, des traces de bottes de femmes à talon...



Jean-Marie s'est rendu (légèrement amaigri par sa grève de la faim) au tribunal d'Epinal où le juge Lambert lui a signifié les derniers résultats des expertises.

Cet arrêt se fonde, en effet, sur trois motifs : le climat passionnel qui entoure toujours l'affaire, les risques que sa remise en liberté ferait courir à la sécurité personnelle de Jean-Marie et le manque de garanties de représentation dont elle s'entourerait.

A propos du premier, les magistrats soulignent que les interviewes intempestives accordées ici et là par Christine, malgré l'obligation de réserve qui lui est faite par son contrôle judiciaire, ne contribuent pas peu à l'entretenir.

Et, pour ce qui est du troisième, ils font nommément référence à l'interview de « Paris-Match » dans laquelle elle déclarait vouloir partir « loin... très loin... à l'étranger... » dès que Jean-Marie serait sorti de prison.

A l'audience déjà, Me Garaud avait essayé de désamorcer ce pétard malencontreux en expliquant que, de toute évidence, la jeune femme s'était mal exprimée et n'envisageait cette fuite en avant qu'une fois toute l'affaire définitivement réglée.

Mais les magistrats ont sans doute estimé qu'ils avaient bien le droit, eux aussi, de faire du mauvais esprit pour une fois et de ne retenir que ce qui était imprimé : comment, dans ce cas, envisager de libérer le prisonnier sous conditions puisque la première de celles-ci, à savoir une rigoureuse assignation à résidence, permettant aux enquêteurs et au juge de l'avoir en permanence « sous la main », risquait, de l'aveu même de son épouse, de ne pas être remplie dès le premier jour ?

Cette seconde grève de la faim de Jean-Marie ne durera d'ailleurs guère plus longtemps que la première (entreprise en juillet 1984 par solidarité avec Christine lorsque celle-ci avait été écrouée) puisqu'il l'arrêtera dix jours plus tard devant la menace d'être placé sous surveillance médicale à la prison-hôpital de Fresnes où sa femme, à qui son régime de contrôle judiciaire interdit de franchir les limites de la Meurthe-et-Moselle (ce qui empêche déjà, officiellement, son transfert à la petite prison de Saverne où il se sent pourtant, dit-il, bien mieux qu'à Nancy), ne pourrait plus lui rendre visite.

Les contre-expertises : copie conforme

Pendant ce temps, le juge Lambert est en vacances en Bretagne, plus précisément à Carnac dont les célèbres « alignements » ont sans

doute de quoi le faire rêver d'un monde où s'allieraient la rigueur du plus court chemin d'un point à un autre et la solidité d'un roc sur lequel les siècles eux-mêmes auraient renoncé à avoir prise.

Quand il abandonne la rassurante placidité des dolmens et les tonifiantes senteurs d'iode pour regagner son petit bureau au premier étage du palais de justice d'Epinal, cinq rapports l'y attendent.

Il s'agit des contre-expertises effectuées dans le courant des semaines précédentes à la demande des défenseurs de Christine.



D'après les experts, Christine Villemin est capable de rire sans retenue quelques heures après avoir pleuré en évoquant son fils.

● Le premier concerne les enregistrements des appels téléphoniques du « corbeau » fin 1982, courant 1983 et début 1984. MM. Pinel et Lienard sont presque formels : il s'agit très certainement d'une voix de femme. La meilleure démonstration leur en paraît fournie par l'appel d'avril 1984 chez Jacky et Liliane : persuadé que ceux-ci ont débranché leur magnétophone depuis l'été 1983, il abandonne la plupart de ses précautions habituelles allant jusqu'à reprendre sa voix naturelle à trois reprises. De même les contre-experts confirment que le seul enregistrement effectué par Christine dans sa maison des Hauts-de-Lépanges est un faux ou, plus exactement, un « auto-appel » : la voix d'enfant que l'on entend troubler le silence (et que Jean-Marie a toujours attribuée au fils de son frère Michel) n'a pas transité par une ligne téléphonique mais provient de la pièce même où a été réalisé l'enregistrement.

● Le second a trait aux écritures. Là encore, c'est la confirmation des expertises précédentes. Mmes Gille et Petit de Mirbeck et M. Ourliac excluent totalement Bernard LAROCHE et estiment que des indices sérieux et concordants donnent à penser que l'auteur de toutes les lettres du « corbeau » et, notamment, du message du 16 octobre 1984

revendiquant l'enlèvement et le meurtre de Grégory, sont de la main de Christine.

● Le troisième, oeuvre de M. Levy, expert national des Ponts et Chaussées, a fixé l'heure d'arrêt du tachygraphe (« moucharde ») du car de ramassage scolaire de Christian Claudon à 17 h 32'42". Il convient cependant de noter que cette extrême précision est toute relative puisqu'elle dépend de l'exactitude de la montre du chauffeur lui-même lorsqu'il l'a déclenché au départ.

● Le quatrième, pratiqué aux laboratoires parisiens de la Police nationale, est, comme il fallait s'y attendre, le plus décevant. Il portait sur les traces de pneus de voiture et de talons de chaussures de femme relevées au bord de la Vologne et à proximité de Docelles le lendemain de la découverte du crime. Or, outre que les empreintes ont été mal prises (trop étroites) elles ne peuvent plus être comparées aujourd'hui qu'à des pneus ayant parcouru 5.000 kilomètres entre temps et une paire de chaussures que Christine Villemin a achetée plusieurs jours après le drame pour assister aux obsèques de son fils. Autant dire que les coupables négligences des tout premiers jours de l'enquête ferment définitivement cette piste et que ces moulages de plâtre dont on s'était scandalisé en décembre qu'ils n'aient été retrouvés que quatorze mois plus tard au fond des caves de la gendarmerie de Bruyères, auraient à ce stade, tout aussi bien pu y rester...

● Enfin, cinquième rapport, celui des experts médico-psychologues parisiens. Là encore, rien de bien nouveau ni de formellement contradictoire avec les premières conclusions : Christine y est décrite comme dotée d'une personnalité tout à fait imma-



ture, anxieuse et angoissée ; elle est dotée d'une intelligence appréciable mais décalée par rapport au monde réel des adultes ; ainsi, elle déclare qu'elle travaillait pour pouvoir se payer tout ce dont elle avait envie et semble continuer à vivre dans ses rêveries d'adolescente gavée de romans-photos et de feuilletons-télé ; plus grave, les experts ont déduit une certaine déficience de l'instinct maternel du fait qu'elle est capable de rire sans retenue quelques minutes après avoir écrasé quelques larmes en évoquant la disparition de Grégory.

La guerre des communiqués

Tout ceci contribue certes à étoffer le dossier, à en affiner certains aspects, à en aiguïser quelques angles, mais il est bien évident qu'il n'y a pas là matière à provoquer, ni dans un sens ni dans l'autre, le grand tournant tant attendu d'une instruction qui va entrer dans son dix-septième mois.

Aussi est-ce sans illusion que, conformément à la procédure, le juge Lambert notifie ces résultats à chaque partie et sans surprise que l'on enregistre les conclusions qu'en tirent les avocats dans une « guerre des communiqués » digne de l'actuelle campagne électorale.

LE DERNIER ACTE

Le dernier acte (suite et fin)

C'EST d'abord Me Joël Lagrange, l'un des avocats des parents de Jean-Marie qui renouvelle l'appel déjà plusieurs fois lancé mais apparemment jamais entendu au parquet : le nouveau procureur d'Epinal, M. Simard, a été installé au début du mois, il a donc eu le temps de se faire une idée de l'affaire et l'avocat nancéien le presse de prendre ses responsabilités au plus vite : « *Il deviendra impérieux à la fin de cette semaine que le parquet se manifeste... Il apparaît inconcevable qu'il n'indique pas quelles sont ses intentions... Il y va du crédit de la justice* ».

Appel qui surprend un peu quand une insistante rumeur court les couloirs du palais de justice selon laquelle M. Simard ne serait pas plus favorable que son prédécesseur à une réincarcération de Christine et n'aurait même pas tout à fait abandonné l'idée que Laroche avait pu être au moins mêlé à l'affaire...

Appel qui, en tout cas, entraîne une très vive réaction d'un autre avocat nancéien, Me François Robinet, qui s'occupe, lui, des intérêts de Mme Gilberte Chatel, la mère de Christine, depuis qu'elle a décidé de se constituer à son tour partie civile un peu avant Noël : « *Comment peut-on prétendre restaurer le crédit de la justice en posant de véritables ultimatums au parquet... Le juge Lambert a construit son dossier tout seul, c'est à lui tout seul qu'il revient de prendre ses décisions...* ».

Ce à quoi Me Denis Bourdelle, autre avocat des grands-parents, réplique à son tour : « *Les propos de notre confrère ne peuvent avoir été prononcés que dans la précipitation et l'émotion du moment... Nous renvoyons tout observateur à la lecture de l'article 82 du Code de procédure pénale précisant qu'à toute époque de l'instruction, le procureur de la République peut requérir du magistrat instructeur tous les actes lui paraissant utiles à la manifestation de la vérité et il peut, à cette fin, se faire communiquer les pièces de la procédure* ».

Cette petite polémique, il faut bien le dire, ne passionne pas outre-mesure l'opinion publique qui n'attend qu'une chose : l'arrivée de Christine dont ce sera la première confrontation avec le juge Lambert depuis très exactement deux mois.



Maître Bourdelle.

Le jeudi 20 février, dans la neige et le froid, c'est de nouveau, sinon la très grande foule, du moins une confortable galerie qui attend la jeune femme place Edmond-Henry.

L'arrivée est spectaculaire mais décontractée et tranche singulièrement avec l'atmosphère hyper-tendue du 20 décembre : Christine, vêtue du trois-quarts d'agneau noir qu'elle avait d'ailleurs inauguré à cette occasion et de ses éternels jeans, n'est accompagnée que de Me Thierry Moser, lui-même comme à l'ordinaire très élégant dans son long pardessus pied-de-poule. Ils descendent du taxi qui les amène de la gare, via l'un des meilleurs restaurants de la ville car tous deux, vu l'enneigement des routes, ont préféré laisser leur voiture au garage. C'est d'un pas allègre traduisant la

confiance qu'expriment déjà clairement leurs visages qu'ils traversent la petite cour recouverte d'un épais tapis blanc.

L'éditeur de Julio Iglesias

Le juge Lambert les accueille avec le sourire, les fait s'asseoir et leur donne lecture, on serait tenté de dire « *pour le principe* », tant leur contenu en a déjà été galvaudé depuis trois jours, des fameux rapports des contre-experts.

Cette « *formalité* » accomplie, il interroge la jeune femme sur une rumeur bien éloignée du fond de la terrible affaire qui a fini par tisser entre eux des liens ambigus à la limite de la fascination mutuelle : est-il exact qu'elle est en train d'écrire ses mémoires et, si oui, y parle-t-elle de lui ?

Christine baisse les yeux puis répond par la quasi-affirmative : en fait, elle a enregistré un certain nombre de bandes sur magnétophone et deux « *négres* » des éditions Carrère-Lafon (une nouvelle maison qui a déjà publié les mémoires de Linda de Suza, de Julio Iglesias, de Sacha Distel et d'Enrico Macias et un premier livre sur l'affaire de nos confrères du « *Parisien Libéré* » Bernard Groslier et Catherine Tardrew) sont en train de travailler dessus. Elle n'en connaît que les prénoms, Dominique et Marianne. Si elle parle du juge ? Comment n'en parlerait-elle pas puisque le thème du livre est bien évidemment le cauchemar qu'elle vit depuis bientôt dix-huit mois...

En attendant la sortie de ce « *Voyage au bout de la nuit vosgienne* », qui risque de laisser plus de traces dans l'histoire des gros tirages que dans celle de la grande littérature, elle a enfin réussi à vendre la maison des Hauts-de-Lépanges à un entrepreneur de Colmar qui doit donc répondre sensiblement au portrait qu'elle nous a fait en avril 1985 d'un éventuel acquéreur : « *Il y a sûrement des gens que ça (NDLR : les événements qui s'y sont déroulés le 16 octobre 1984) touche, mais il y en a d'autres qui sautent sur n'importe quelle bonne occasion !* ».

Le nom de l'acheteur n'est toutefois pas divulgué, non plus que le montant exact de la transaction : on parle de 350.000 F alors que la mise à prix initiale était de 470.000 F.

Pour le reste, elle s'accroche toujours à son idée de « *sérum de vérité* » malgré l'évidence des textes, réitérée par un courrier de l'Elysée, un autre de la Chancellerie, une ordonnance du juge, un arrêt de la chambre d'accusation et la jurisprudence sans faille de la Cour de cassation. Mes Garaud et Moser ont même saisi à ce sujet la Commission européenne des droits de l'homme avec une argumentation qui, si elle est sans fondement juridique réel, n'est pas dépourvue de bon sens : « *Laissons de côté la fiabilité scientifique du procédé, encore qu'elle soit beaucoup plus réelle qu'on le prétend, et abordons celui de l'atteinte au respect de la personne humaine : en est-il de pire que celle qui consiste à refuser délibérément à une personne qui le demande le droit d'utiliser un moyen de prouver son innocence ?* ».

Des pressions sur les témoins ?

Si donc les dents se découvrent derrière un sourire dans le clan où l'on s'y serait attendu le moins (Christine, rappelons-le, demeure inculpée du plus atroce des crimes dont puisse être accusée une mère), elles grincement singulièrement dans celui où l'on préférerait la lumière de la vérité à celle des spots et des sunlights.

Les parents de Jean-Marie Villemin n'ont ni projet immobilier ni contrat littéraire : ils ont un fils en prison et un petit-fils au cimetière et leur cauchemar à eux n'est pas destiné à devenir un best-seller. Pour tout dire, ils n'en peuvent plus...

Alors, ils se disent prêts à faire des révélations qui pourraient gêner beaucoup de monde. Lesquelles ? Ce n'en serait évidemment plus si on pouvait le savoir d'avance. On murmure cependant qu'il pourrait s'agir de « *pressions* » exercées sur certains témoins durant ce qu'il est désormais convenu d'appeler « *la première phase de l'enquête* ». Albert et Monique, eux-mêmes, en auraient été victimes, notamment à propos de la cordelette dont on aurait voulu leur faire dire qu'ils en avaient donné à Bernard Laroche, ainsi que Lucien et Jeannine



Mme Chatel et son avocat, Maître Robinet.

Bolle, à propos du disque des Charlots (« *Sers-nous un coup à boire, chef !* ») qui servait de « *fond musical* » à certains appels du corbeau. Les quatre collègues de travail de Christine Villemin qui affirment l'avoir vue devant la poste de Lépanges, le 16 octobre 1984, vers 17 heures, ont été suivies à plusieurs reprises et l'une d'elles a même reçu des menaces précises.

Jean-Marie, lui-même, aurait dit un jour à Jacky, alors que de multiples vérifications avaient abouti à mettre totalement hors de cause sa femme Liliane : « *Tu es vraiment un imbécile ; tu ne te rends même pas compte que tu es complètement manipulé et que le corbeau c'est la femme avec qui tu couches !* ».

Mais c'est bien évidemment le personnage de Christine qui demeure au centre de l'affaire, un personnage de plus en plus imprévisible y compris vis-à-vis des psychiatres et des psychologues : aux uns, elle déclare que ses beaux-parents avaient toujours été merveilleux avec elle, notamment pendant le service militaire de Jean-Marie ; aux autres, qu'ils avaient tout fait pour empêcher leur union et qu'ils avaient toujours détesté Grégory parce qu'il en était le fruit.

Leurs conclusions arriveront à la mi-mars, nous dit-on : inutile d'en attendre de grands bouleversements ni de stupéfiantes révélations.

On y réitérera vraisemblablement les observations sur l'immaturité du sujet, son penchant pour la littérature à l'eau de rose et sa frivolité générale. Bref, un portrait qui pourrait s'appliquer à des milliers, sinon des millions, de jeunes femmes de son âge et de sa condition sans que personne pense pour autant un instant qu'elles puissent être des criminelles.

Après cette nouvelle étape procédurale, le juge attendra les observations des avocats et transmettra son dossier au procureur. Celui-ci rédigera son réquisitoire définitif et, pour la dernière fois, Jean-Michel Lambert devra trancher.

Quatre solutions lui seront offertes : prononcer le non-lieu ; suggérer l'application de l'article 64 (état de démente du sujet au moment des faits) ; remettre Christine Villemin en prison : boucler son dossier et le transmettre tel quel à la chambre d'accusation en laissant le soin à ces hauts-magistrats qui l'ont déjà désavoué une fois de décider eux-mêmes, seuls face à leur conscience.

Il n'a lui-même jamais été aussi seul : tous ceux qui ont suivi l'affaire depuis le début, à ses côtés ou sous sa direction, ont été dispersés aux quatre coins de la France, voire du monde, à Clermont-Ferrand, à Lille, à Berlin et jusqu'aux Comores... et il sait que tous l'attendent au coin d'un bois où ils ont tous essayé de trouver eux-mêmes leur chemin et où les signes de pistes sont brouillés depuis longtemps.

Il sait aussi que quelle que soit la solution qu'il choisira, elle ne convaincra jamais tout le monde et que le procès, s'il a lieu un jour, sera, selon l'expression de Me Lombard : « *le procès des expertises et de l'intime conviction* ».

Et pourtant, un enfant est mort, tué par un adulte qui haïssait son père au point de ne même pas lui laisser la pauvre consolation de croire à un accident.

Alors, quelle vérité pour Grégory ?



Maître Joël Lagrange.



LE CHEMINEMENT DE LA JUSTICE



GARDE A VUE

Lorsque les enquêteurs ont arrêté un suspect, ils ont le droit de le garder à vue, sans l'assistance d'un avocat, pour l'interroger dans leurs locaux pendant 24 heures, fractionnables à leur guise. Ce délai expiré, ils peuvent solliciter du parquet (le procureur de la République ou ses substituts) une seule prolongation d'encore 24 heures.

PRESENTATION AU PARQUET

La garde à vue terminée, le suspect est présenté au procureur ou à l'un de ses substituts, qui décide d'*ouvrir une information* qu'il confie à un juge d'instruction.

INSTRUCTION

Inamovible et indépendant, le juge d'instruction est dès lors le seul directeur de l'enquête dont les hommes de terrain (policiers ou gendarmes) ne travaillent plus que sur ses commissions rogatoires. Il décide seul d'inculper le suspect ou non, de le laisser en liberté ou de le faire écrouer. Mais ses décisions sont susceptibles d'appel devant la chambre d'accusation, composée de trois hauts magistrats de la cour d'appel. Le parquet, lui, ne peut que donner des avis et prendre des réquisitions dont le juge n'est pas obligé de tenir compte.

REQUISITOIRE DEFINITIF

Lorsque le juge estime avoir terminé son instruction, il transmet le dossier au procureur qui rédige, à partir de ce travail, son « *réquisitoire définitif* » concluant soit au non-lieu soit à l'opportunité de le transmettre à la chambre d'accusation. Mais, là encore, il ne s'agit pas d'un avis et



c'est le juge qui décide en dernier ressort de la suite à donner.

CHAMBRE D'ACCUSATION

Jadis (et plus explicitement) appelée « *chambre des mises en accusation* », c'est elle qui tranche finalement entre le non-lieu et le renvoi devant la cour d'assises du département où a été commis le crime.

COUR D'ASSISES

Composée de 12 membres (3 magistrats professionnels et 9 jurés tirés au sort), la cour d'assises prend toutes ses décisions à la majorité de 8 voix au moins et uniquement en fonction de son « *intime conviction* », c'est-à-dire qu'elle n'a pas à les motiver juridiquement par des attendus.

COUR DE CASSATION

Les décisions de la cour d'assises ne sont pas susceptibles d'appel, mais le condamné dispose d'un délai de 5 jours pour former un pourvoi devant la Cour de cassation. Si celle-ci le juge recevable, elle désigne une autre cour d'assises pour rejuger l'affaire.

LIBERATION CONDITIONNELLE

Un condamné peut demander sa remise en liberté conditionnelle sous contrôle judiciaire lorsqu'il a accompli la moitié de sa peine (15 ans s'il a été condamné à perpétuité). A tout moment, il peut bénéficier d'une réduction de peine par grâce présidentielle.

édition
L'EST REPUBLICAIN

JACK LANG
candidat aux JEUX ELECTORAUX

Le scrutin du 16 mars passionne, enflamme les états-majors politiques. Il a également inspiré Pascal CHIPOT et Philippe DELESTRE, auteurs de

"LES JEUX ELECTORAUX"

En 88 pages, ces duettistes de la dérision transforment les candidats célèbres en champions du stade. Parmi eux, **Jack LANG**, ministre de la Culture, présent sur la liste des législatives dans le Loir-et-Cher.



49 F

En vente en librairie, chez les dépositaires, dans les agences de L'Est Républicain (y compris à Nancy, avenue Foch). Par correspondance, à Dialogue et Communication, rue Théophraste-Renaudot, NANCY-HOUEMONT, 54185 HEILLECOURT Cedex, tél. 83.56.80.54, poste 2287.

EDITIONS **VENT D'EST**

« **PROVERBES ET DICTONS DE LORRAINE ET DU BASSIGNY** »
de Jean VARTIER

UNE ŒUVRE ORIGINALE
QUI PLONGE
AUX RACINES DU BONS SENS
DE LA DERISION
ET DE LA TRADITION



125 F. EN VENTE :

- En librairies ou chez les dépositaires,
- Dans les agences de L'Est Républicain (y compris à NANCY, 5 bis, avenue Foch),
- Par correspondance, à Dialogue et Communication, rue Théophraste-Renaudot, 54185 HEILLECOURT CEDEX, Tél. 83.56.80.54, poste 2287

édition
L'EST REPUBLICAIN



Vous avez des difficultés pour aider vos enfants dans leurs devoirs. Devenez un professeur avisé avec
"COMPRENDRE L'INFORMATIQUE"

30 F

En vente : en librairie, chez les dépositaires, dans les agences de L'EST REPUBLICAIN (y compris à Nancy, avenue Foch). Par correspondance, Dialogue et Communication, rue Théophraste-Renaudot, NANCY-HOUEMONT, 54185 HEILLECOURT cedex. Tél. 83.56.80.54, poste 2287



Prix : 25 F

édition 
L'EST RÉPUBLICAIN